

# **Colloque international**

## **Risques et Loisirs**

### **au bord des grands fleuves d'Europe**

**Centre de conférences d'Orléans**  
**22 & 23 septembre 2005**

**organisé par l'Etablissement Public Loire**  
**dans le cadre du projet « Freude am Fluss, mieux vivre au**  
**bord du fleuve » et du Festival de Loire d'Orléans**







A l'heure où l'Europe des peuples reste encore largement à construire, quel plus beau symbole que cet échange d'expériences entre fleuves d'Europe.

Les fleuves ont été des lieux de bataille, ce sont aujourd'hui des liens qui unissent les villes et les hommes de nos « vieux » pays.

Nos sociétés contemporaines sont traversées par des aspirations parfois contradictoires : désirs de sécurité et de confort, demande d'une nature préservée et de loisirs.

Ce colloque organisé par l'Etablissement Public Loire, sous le double parrainage du projet européen Freude am Fluss piloté par l'Université de Nimègue aux Pays Bas et du festival de Loire d'Orléans, s'inscrit pleinement dans ce contexte.

L'intérêt, la diversité et la qualité des contributions regroupées dans ce dossier montrent à l'évidence qu'un nouveau modèle de développement est en train de naître en Europe qui vise à mieux vivre le long de nos grands fleuves en y conciliant risques et loisirs.

En vous souhaitant des échanges fructueux, mais aussi beaucoup de « Freude », au bord de ce fleuve Loire inscrit au patrimoine mondial de l'humanité !

**Jean GERMAIN**

Président de l'Etablissement Public Loire



# SOMMAIRE

---

Programme des 2 journées	7
Carte	14
Thèmes et objectifs du colloque	15
Freude am Fluss : le projet	16
<b>Vers une gestion intégrée des risques d'inondation</b>	17
<b>Vers une politique européenne de réduction des risques d'inondations</b>	
La politique de prévention des inondations en France	19
Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation	25
Présentation du Plan Loire Grandeur Nature	29
<b>Table ronde : Comment aménager l'existant et développer les territoires le long des grands fleuves ?</b>	
La charte des communes riveraines de la Loire en Indre-et-Loire	33
La zone inondable de la Loire en Pays-de-la-Loire : paysages en devenir	37
Renforcer le dispositif de lutte contre les crues dans le bassin de la Seine : le projet d'aménagement de la Bassée	43
Projet de nouveau quartier à Nimègue aux Pays-Bas	47
Le Programme intégré du Rhin en Allemagne	53
<b>Les grands fleuves d'Europe des espaces de loisirs à inventer et à retrouver</b>	55
<b>Un projet à une échelle européenne</b>	
L'eurovéloroute des fleuves : Loire, Rhin et Danube de Nantes à Budapest	57
<b>Table ronde : Des projets exemplaires de reconquête des fleuves, à l'initiative des pouvoirs publics</b>	
Le projet Loire trame verte de la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire	61
Le schéma directeur de navigation de loisirs en Loire	65
Réaffectation d'usage de la levée de Belle Poule	69
Le corridor de Venlo le long de la Meuse	71
Parc paysager rhénan : Karlsruhe se tourne vers le Rhin	75



## **Quel rôle le public peut-il jouer pour réduire le risque d'inondation le long des grands fleuves ?** 77

Les initiatives privées pour réduire la vulnérabilité de l'habitat existant	79
Les inondations de 1997 en Pologne : comportement des habitants pendant la catastrophe	85
Information des élus et des riverains sur le risque d'inondation : les suites du projet européen OSIRIS	91
L'information du public sur les risques d'inondations par remontée de nappes	95
Évacuation de 250.000 personnes en février 1995 entre Nimègue et Gorinchem (Rhin et Meuse aux Pays-Bas)	99

### **Table ronde : des projets européens symboliques d'une nouvelle approche**

Le partage des responsabilités dans la prévention des inondations en Région de Starkenburg en Allemagne	103
Le projet de zone d'aménagement différé de la Bouillie à Blois	109
Exemple du Tagliamento dans les Alpes du sud en Italie	113

## **Quelles sont les attentes du public par rapport aux développements d'espaces de convivialité et de nouveaux loisirs le long des grands fleuves ?**

La Loire vue par ses riverains : Résultats d'enquête	119
Quels accès au fleuve pour développer quels usages de loisirs ?	125
L'inscription UNESCO «Val de Loire patrimoine mondial» : Attentes des habitants, usages et perspectives de valorisation des pratiques	129

### **Atelier 1 : Peut-on se baigner le long des grands fleuves ?**

Les bains en Loire : un âge d'or trop vite oublié	131
Big Jump : un projet de sensibilisation aux cours d'eau, un exemple à l'échelon européen	135
Le projet de plage à Beaugency	141

### **Atelier 2 : Tourisme de nature et d'itinérance**

Perspectives de développement du tourisme de nature dans le cadre du programme Loire Nature	143
Développement du tourisme de pêche sur le bassin de la Loire	147
Le GR3 le long de la Loire, premier sentier de randonnée pédestre de France	150



Quelles perspectives de développement de la pratique touristique  
du canoë-kayak sur la Loire ? 154

**Organisation du colloque** 158



# PROGRAMME

## Jeudi 22 septembre 2005 / la matinée

---

L'animation générale des 2 journées sera effectuée par Willem DE BRUYN, Président de la fondation « Symbiose tussen Veiligheid en Natuur ».

8h30 - 9h	<b>Accueil des participants</b>	
<b>Ouverture</b>		
9h - 9h45		<p><b>Serge GROUARD</b> <i>Député-Maire d'Orléans</i></p> <p><b>Jean GERMAIN</b> <i>Président de l'Etablissement Public Loire</i></p> <p><b>Toine SMITS</b> <i>Director of Centre for water and society Université de Nimègue pilote du projet Freude am Fluss - PAYS-BAS</i></p>
<b>VERS UNE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES D'INONDATIONS</b>		
9h45 - 10h30	La politique de prévention des inondations en France	<p><b>Jean-Claude VIAL</b> <i>Directeur adjoint de l'eau Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable</i></p>
	Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation	<p><b>Eric DOLIGE</b> <i>Président du Conseil Général du Loiret</i></p>
10h30 - 11h	<b>Pause</b>	



11h - 11h15	Présentation du Plan Loire Grandeur Nature	<b>Olivier CLERICY</b> <i>Responsable du secrétariat Plan Loire</i> <i>Direction Régionale de l'ENvironnement de la Région Centre</i>
11h15 - 12h45	<b>Table ronde : Comment aménager l'existant et développer les territoires le long des grands fleuves ?</b>	
	La charte des communes riveraines de la Loire en Indre-et-Loire	<b>Marie-France BEAUFILS</b> <i>Sénatrice-Maire de Saint-Pierre-des-Corps</i>
	La zone inondable de la Loire en Pays-de-la-Loire : paysages en devenir	<b>Nicole LE NEVEZ</b> <i>Directrice du Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents</i>
	Renforcer le dispositif de lutte contre les crues dans le bassin de la Seine : le projet d'aménagement de la Bassée	<b>Jean-Louis RIZZOLI</b> <i>Directeur général adjoint des Grands Lacs de Seine</i>
	Projet de nouveau quartier à Nimègue aux Pays-Bas	<b>Han BERG</b> <i>Responsable du projet Ville de Nimègue – PAYS-BAS</i>
	Le Programme intégré du Rhin en Allemagne	<b>Volker SPATH</b> <i>Directeur de l'Institute for Landscape Ecology and Nature Conservation</i> <b>ALLEMAGNE</b>
12h45 - 13h	<b>Synthèse des travaux de la matinée</b>	<b>Nicolas-Gérard CAMPHUIS</b> <i>Agence de l'eau Loire Bretagne</i>
13h - 14h30	<b>Déjeuner</b>	





## Jeudi 22 septembre 2005 / l'après-midi

<b>LES GRANDS FLEUVES D'EUROPE DES ESPACES DE LOISIRS À INVENTER ET À RETROUVER</b>		
14h30 - 15h	L'eurovéloroute des fleuves : Loire, Rhin et Danube, de Nantes à Budapest	<b>Bernard VALETTE</b> <i>Vice-Président de la Région Centre</i> <b>Jean-Claude EUDE</b> <i>Directeur des Etudes et Prospectives Région Centre</i>
15h - 16h30	<b>Table ronde : Des projets exemplaires de reconquête des fleuves à l'initiative des pouvoirs publics</b>	
	Le projet Loire trame verte de la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire	<b>Jacques MARTINET</b> <b>Jacques BIÉ</b> <i>Vice-Présidents de l'agglomération d'Orléans Val de Loire</i>
	Le schéma directeur de navigation de loisirs en Loire	<b>Philippe DUCHENE</b> <i>Directeur d'ACT-ouest Expert auprès de la Mission Val de Loire Patrimoine mondial</i>
	Réaffectation d'usage de la levée de Belle Poule	<b>Raymond BABLEE</b> <i>Adjoint au responsable du pôle aménagement et gestion du réseau Département du Maine-et-Loire</i> <b>Jean-Claude BEAUPERE</b> <i>Adjoint à l'Environnement Ville des Ponts-de-Cé</i>
	Exemple aux Pays-Bas : le corridor de Venlo le long de la Meuse	<b>Peter FREIJ</b> <i>Adjoint au Maire de Venlo PAYS-BAS</i>
	Parc paysager rhénan : Karlsruhe se tourne vers le Rhin	<b>Thomas HENZ</b> <i>Directeur des espaces verts à la Ville de Karlsruhe - ALLEMAGNE</i>
16h30 - 16h45	<b>Pause</b>	
16h45 - 17h	<b>Synthèse des travaux de l'après-midi</b>	<b>Willem DE BRUYN</b> <i>Président de la fondation « Symbiose tussen Veiligheid en Natuur » - PAYS-BAS</i>



## Vendredi 23 septembre 2005 / la matinée

8h30 - 9h	<b>Accueil des participants</b>	
<b>QUEL RÔLE LE PUBLIC PEUT-IL JOUER POUR RÉDUIRE LE RISQUE D'INONDATION LE LONG DES GRANDS FLEUVES ?</b>		
9h - 10h30	Les initiatives privées pour réduire la vulnérabilité de l'habitat existant	<b>Jean-Pierre VALETTE</b> <i>Chargé de la prévention des inondations</i> <i>Direction Régionale de l'ENVironnement de la Région Centre</i>
	Les inondations de 1997 en Pologne : comportement des habitants pendant la catastrophe	<b>Roman KONIECZNY</b> <i>Chef de l'unité Local Government Cooperation - Institut de Météorologie et de gestion de l'eau - POLOGNE</i>
	Information des élus et des riverains sur le risque d'inondation : les suites du projet européen OSIRIS	<b>Hélène XHAARD</b> <i>Chargée de mission</i> <i>Etablissement Public Loire</i> <b>Gilles MOREL</b> <i>Chef de projet risques</i> <i>Centre d'études techniques maritimes et fluviales</i>
	Évacuation de 250.000 personnes en février 1995 entre Nimègue et Gorinchem (Rhin et Meuse)	<b>Rudie VAN MEURS</b> <i>Journaliste et écrivain</i> <i>PAYS-BAS</i>
	L'information du public sur les risques d'inondations par remontée de nappes	<b>Thierry POINTET</b> <i>Adjoint au chef du service eau</i> <i>Bureau de recherches géologiques et minières</i>
10h30 - 11h	<b>Pause</b>	



11h - 12h30	<b>Table ronde : des projets européens symboliques d'une nouvelle approche</b>	
	Exemple d'Arnhem aux Pays-Bas	<b>Chris DE RONDE</b> <i>Adjoint au Maire de Arnhem</i> PAYS-BAS
	Le partage des responsabilités dans la prévention des inondations en Région de Starkenburg	<b>Andreas SCHENKEL</b> <i>Région de Starkenburg</i> ALLEMAGNE
	Loire : le projet de zone d'aménagement différé de la Bouillie à Blois	<b>Henri FROGER</b> <i>Directeur du pôle Prospective Développement et Habitat</i> <b>Julie TRUFFER</b> <i>Chargée de mission</i> Communauté d'Agglomération de Blois
	Exemple du Tagliamento dans les Alpes du sud en Italie	<b>Nicoletta TONIUTTI</b> <i>Responsable du projet</i> Tagliamento European Alpine Programme WWF - ITALIE
12h30 - 13h	<b>Synthèse des travaux de la matinée</b>	
		<b>Jean-Luc ROY</b> <i>Directeur technique</i> Établissement Public Loire
13h – 14h30	<b>Déjeuner</b>	

## Vendredi 23 septembre 2005 / l'après-midi

<b>QUELLES SONT LES ATTENTES DU PUBLIC PAR RAPPORT AUX DÉVELOPPEMENTS D'ESPACES DE CONVIVIALITÉ ET DE NOUVEAUX LOISIRS LE LONG DES GRANDS FLEUVES ?</b>		
14h30 - 15h	La Loire vue par les riverains : Résultats d'enquête	<b>Nicole LE NEVEZ</b> <i>Directrice du Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents</i>
	Quels accès au fleuve pour développer quels usages de loisirs ?	<b>Philippe AUCLERC</b> <i>Rédacteur en Chef de la revue la Loire et ses terroirs</i>
	L'inscription Unesco «Val de Loire patrimoine mondial» : Attentes des habitants, usages et perspectives de valorisation des pratiques.	<b>Dominique TREMBLAY</b> <i>Directeur de la Mission Val de Loire Patrimoine mondial</i>

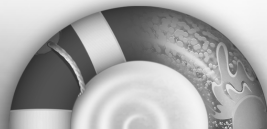
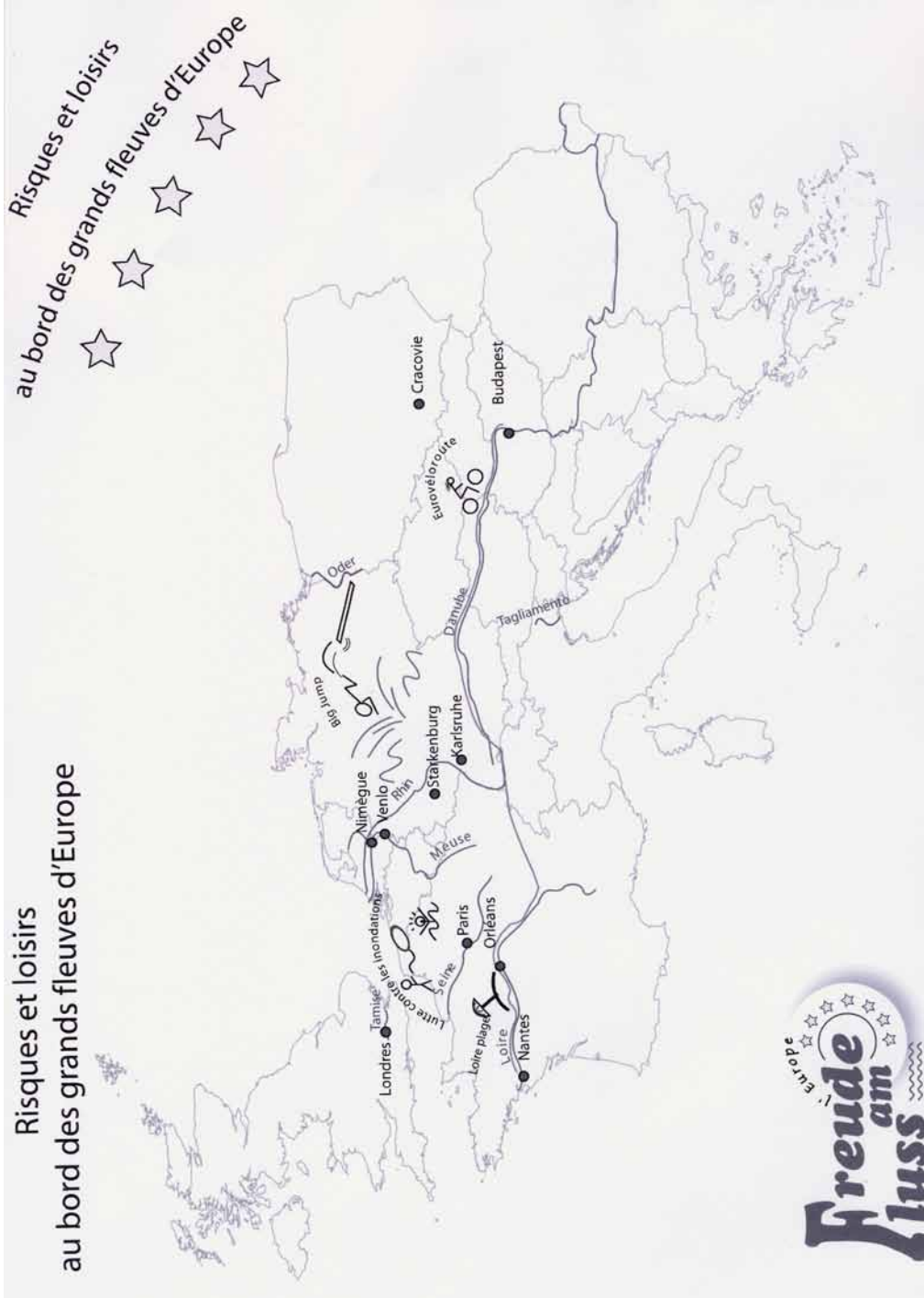


15h - 16h30	<b>Atelier 1</b> <b>Peut-on se baigner le long des grands fleuves ?</b>	Animation : <b>Willem DE BRUYN</b> <i>Président de la fondation « Symbiose tussen Veiligheid en Natuur »</i> PAYS-BAS
	Les bains en Loire : un âge d'or trop vite oublié	<b>Jean-Michel ROUDIER</b> <i>Attaché de conservation à la conservation des musées et du patrimoine de la Nièvre</i>
	Big jump : un projet de sensibilisation aux cours d'eau, un exemple à l'échelon européen	<b>Roberto EPPLE</b> <i>Directeur de European Rivers Network</i>
	Le projet de plage à Beaugency	<b>Claude BOURDIN</b> <i>Conseiller général du Loiret, Maire de Beaugency</i>
	Baignade et écotourisme dans le Millingerwaard aux Pays-Bas	<b>Alphons VAN WINDEN</b> <i>Bureau d'études Stroming</i> PAYS-BAS
15h - 16h30	<b>Atelier 2</b> <b>Tourisme de nature et d'itinérance</b>	Animation : <b>Myriam LAIDET</b> <i>Chargée de développement durable Mission Val de Loire Patrimoine mondial</i>
	Perspectives de développement du tourisme de nature dans le cadre du programme Loire Nature	<b>Jean-Christophe GIGAULT</b> <i>Directeur de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne</i>
	Développement du tourisme de pêche sur le bassin de la Loire	<b>Renaud COLIN</b> <i>Chargé de mission Etablissement Public Loire</i>
	Le GR3 le long de la Loire, premier sentier de randonnée pédestre de France	<b>Alain NEVIÈRE</b> <i>Vice-Président du pôle ATEN – Fédération Française de la Randonnée Pédestre</i>
	Exemple de Venlo le long de la Meuse aux Pays-Bas	<b>Peter FREIJ</b> <i>Adjoint au Maire de Venlo</i> PAYS-BAS



	Quelles perspectives de développement de la pratique touristique du canoë-kayak sur la Loire ?	<b>Annick GOMBERT</b> <i>Vice-présidente du Comité régional du Centre de canoë-kayak</i>
16h30 - 17h	<b>Restitution des deux ateliers</b>	Atelier 1 : <b>Didier RIME</b> <i>Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise</i>  Atelier 2 : <b>Pascale RICHARD</b> <i>Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports du Centre</i>
17h - 17h30	<b>Conclusion générale du colloque</b> <b>« Freude am Fluss »</b>	<b>André VIAU</b> <i>Préfet du Loiret, Préfet de la Région Centre, Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne</i>





# THEMES ET OBJECTIFS DU COLLOQUE

---

***Y a-t-il une approche commune en Europe de l'aménagement et du développement des territoires le long des grands fleuves ?***

***Cette approche est-elle compatible avec les risques d'inondations qu'ils peuvent représenter ?***

***Quels sont les rôles et attentes respectifs des pouvoirs publics et des acteurs de terrain ?***

L'objectif de ces deux journées est de répondre à ces questions par la présentation d'exemples et de projets concrets sélectionnés le long de la Loire, du Rhin et d'autres grands fleuves européens, et par un échange du public avec les intervenants. Le but est notamment de partager les expériences et les points de vue des pouvoirs publics et des collectivités néerlandaises, allemandes et françaises, riveraines de grands fleuves.

## L'ESPRIT DES DEUX JOURNÉES

La première journée du colloque est principalement consacrée à la présentation des démarches et projets à l'initiative des pouvoirs publics européens. Les sujets traités seront plus particulièrement destinés à un public d'élus et de techniciens des collectivités territoriales, des services de l'Etat et de ses établissements publics, des acteurs associatifs, des spécialistes de l'aménagement du territoire et de la gestion des fleuves, et des partenaires du projet européen «Freude am Fluss».

La seconde journée est centrée sur la demande des acteurs de terrain et sur le rôle qu'ils peuvent ou qu'ils doivent jouer en soutien, ou en accompagnement des politiques publiques. Les interventions de cette journée sont destinées et ouvertes au grand public.





# FREUDE AM FLUSS : le projet

---

« **Freude am Fluss** » (mieux vivre au bord du fleuve) est un **projet européen**, démarré en 2003 et d'une durée de **5 ans**. Il a été lancé après avoir constaté que, pendant des décennies, nos villes européennes s'étaient **développées en bord de fleuve** sans tenir compte du **risque d'inondation**. Cette prise de conscience a conduit l'**Allemagne**, la **France** et les **Pays-Bas** à mettre en commun leur expérience le long du **Rhin** et de la **Loire** afin de définir un **plan d'actions** pour **réduire** à moyen terme le **risque d'inondation** le long de cours d'eau endigués.

Le **pilotage général** de ce projet est assuré par l'**Université de Nimègue aux Pays-Bas**. L'**Établissement Public Loire**, [www.eptb-loire.fr](http://www.eptb-loire.fr) et l'**Agence de l'eau Loire Bretagne** [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr) sont les **deux partenaires français** de ce projet.

Le projet a pour but d'**étudier**, de **définir** des voies potentielles de **progrès** et d'en mettre certaines en application, dans le cadre d'une **collaboration étroite** entre les **pouvoirs publics** et les **riverains**. Il doit favoriser l'**aboutissement** de **travaux** ou d'**aménagements** importants qui posent de réelles **difficultés d'acceptation** par la population et qui nécessitent une **concertation approfondie**.

La **réduction du risque d'inondation** doit être envisagée en même temps que la valorisation **de l'intérêt de vivre au bord du fleuve**, en intégrant les différentes conséquences positives que cela entraîne sur le plan socio-économique, récréatif, écologique ou patrimonial et en termes de qualité de vie.

Plus concrètement, il est nécessaire d'**adopter une approche faisant «la part de l'eau»** en donnant au fleuve **davantage d'espace**, afin de laisser passer les crues tout en limitant les risques. Le but est de permettre au fleuve de retrouver un **fonctionnement plus naturel**.

L'expérience récente du **projet de recherche européen OSIRIS** d'amélioration de l'information des élus et des riverains qui connaît aujourd'hui des développements opérationnels, au niveau national et avec des partenaires polonais, montre tout l'intérêt du projet Freude am Fluss qui est de permettre de **favoriser des échanges d'expérience entre européens**. Il participe à son niveau à l'**émergence d'une nouvelle politique de gestion des fleuves** dans plusieurs pays de l'Europe du Nord (Allemagne, Pays Bas, Angleterre) qui vise, dans la mesure du possible, à leur ménager des « espaces de liberté », pour réduire les risques d'inondation.

Pour plus d'informations et pour prendre connaissance de l'ensemble des contributions du colloque : [www.freudeamfluss.fr](http://www.freudeamfluss.fr)





# VERS UNE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES D'INONDATIONS

---

## **Vers une politique européenne de réduction des risques d'inondations**

La politique de prévention des inondations en France

Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

Présentation du Plan Loire Grandeur Nature

## **Table ronde : Comment aménager l'existant et développer les territoires le long des grands fleuves ?**

La charte des communes riveraines de la Loire en Indre-et-Loire

La zone inondable de la Loire en Pays-de-la-Loire : paysages en devenir

Renforcer le dispositif de lutte contre les crues dans le bassin de la Seine : le projet d'aménagement de la Bassée

Projet de nouveau quartier à Nimègue aux Pays-Bas

Le Programme intégré du Rhin en Allemagne





# La politique de prévention des inondations en France

Jean-Claude VIAL

Directeur adjoint de l'eau

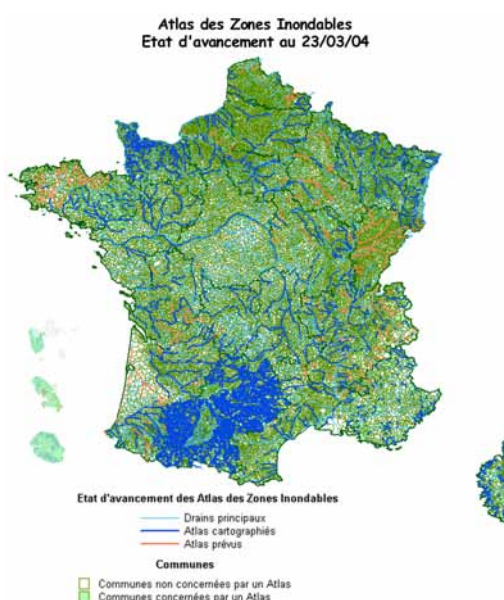
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD)

## La politique de prévention des inondations en France

Le risque inondation est le premier risque naturel en France, tant par l'importance des dommages qu'il provoque (plus de 50 % des indemnités versées au titre du fonds pour les catastrophes naturelles institué en 1982) que par le nombre des communes concernées (plus de 8 000 communes), l'étendue des zones inondables (plus de 33 000 km<sup>2</sup>) et les populations résidant dans ces zones (plus de 4,5 millions d'habitants, dont 900 000 dans la seule région parisienne, 300 000 dans les vals de Loire et 900 000 dans le sud-est de la France soumis aux phénomènes cévenols). L'importance des dommages s'est considérablement accrue depuis cinquante ans, en raison de l'important développement urbain effectué dans les zones inondables.

L'action publique s'est progressivement organisée et renforcée à partir des années 80. La loi de 1982 a institué un mécanisme d'indemnisation des catastrophes naturelles par les assurances, financé par une cotisation spécifique dont le taux fixé au niveau national est passé de 5 % des primes d'assurances en 1982 à 12 % en 1999. La loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs a affirmé le droit du citoyen à une information sur les risques majeurs.

Alors que les politiques antérieures reposaient fortement sur des investissements de protection, il est progressivement apparu au cours des années 80 que ceux-ci avaient leurs limites,



et qu'il était indispensable de mener une politique beaucoup plus globale, fondée sur le développement de la conscience du risque chez nos concitoyens, sur la réduction de la vulnérabilité dans les zones inondables, sur l'amélioration de la gestion de crise à travers une prévision des crues et une information en temps réel, et enfin sur une gestion de la crue permettant au flux d'eau de s'étaler et de perdre son énergie.

En janvier 1994, le gouvernement a adopté un programme décennal de prévention des inondations, dont la poursuite a été contractualisée dans les contrats de plan conclus entre l'Etat et les Régions pour les années 2000 à 2006.

Une forte relance des atlas de zones inondables, destinés à informer du risque inondations, a été engagée, dans l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire national d'ici fin 2005.

Parallèlement, la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a mis en place les plans de prévention des risques (PPR) qui constituent un instrument important de l'État en matière de prévention des risques naturels.

L'objectif de cette procédure est la maîtrise du développement urbain dans les zones exposées à un risque. Décidés par les Préfets et réalisés par les services déconcentrés de l'État, ces plans peuvent prescrire diverses mesures, comme des travaux sur les bâtiments existants, des interdictions de construire ou certaines pratiques agricoles.

Après approbation, les PPR valent servitude d'utilité publique et sont annexés au plan local d'urbanisme (PLU), qui doit s'y conformer. Dès lors, l'aménagement sur une commune se fait en prenant en compte ces documents. Ainsi, dans les zones présentant les aléas les plus forts, les constructions sont interdites ou soumises à des dispositions de nature à réduire les risques.

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains conduit les autorités chargées de l'urbanisme à tenir compte des risques naturels dans l'élaboration des PLU et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), indépendamment de l'existence d'un PPR.

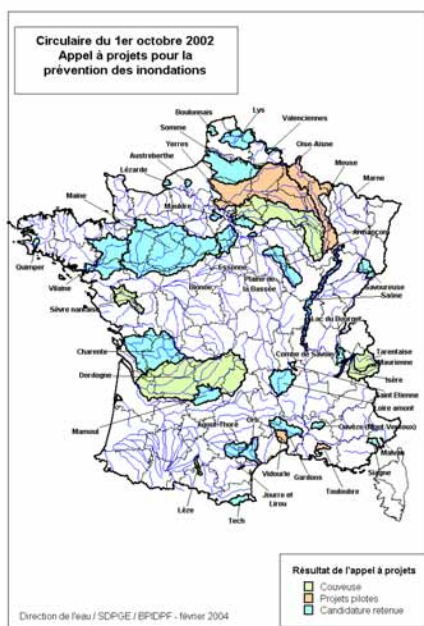




La procédure nationale de « vigilance crues » dont le concept est largement inspiré de celui de la vigilance météorologique permettra d'améliorer l'information de nos concitoyens en période de risque d'inondation. Elle permettra aussi d'améliorer la mobilisation et l'information des services de secours lorsque leur intervention sera malheureusement nécessaire.

### 3) Mise en place de plans d'actions de prévention des inondations par bassin

Au-delà des outils, il convenait de susciter une dynamique dans les bassins pour faire éclore des projets correspondant aux attentes. C'est dans ce sens qu'a été lancé un appel à projet à l'automne 2002, doté initialement de 130 M€ sur 4 ans (porté à 190 depuis), qui a permis de sélectionner d'abord 34 projets en juin 2003, puis 42 projets fin 2003, bénéficiant de clefs de financement bonifiées et couvrant 25% du territoire national.



A ce jour, les conventions entre l'Etat et les porteurs de projet sont signées pour 39 d'entre eux, et les projets ont largement démarré sur le terrain.

Les projets retenus relèvent aussi bien de la catégorie des crues dites lentes (crues de plaine ou crues de nappes) que de la catégorie souvent ravageuse et meurtrière des crues torrentielles. Presque tous les bassins sur lesquels des crues importantes ont été enregistrées depuis une quinzaine d'années font partie des bassins retenus (Somme, Odet, Saône, Meuse, Maine, bassin des Gardons, de l'Ouvèze, de la Siagne, du Vidourle,...).

Par ailleurs, la relance du plan Loire en 2002 a remis sur les rails le programme de travaux sur le lit de la Loire domaniale et ses levées décidé

lors du CIADT de 1999. De la même façon, la mise en chantier d'un plan Rhône a été lancée fin 2003 suite aux grandes inondations de décembre 2003, incluant un premier volet de travaux d'urgence, largement engagé (20 M€), et la mise à l'étude d'une stratégie d'aménagement globale de lutte contre les inondations. Des plans similaires vont être mis en place sur les bassins de la Seine et de la Garonne.



#### 4) Sécurisation des ouvrages de protection

Enfin, l'amélioration des ouvrages de protection localisés restera cependant indispensable. Les ruptures des digues de Camargue d'octobre 1993 avaient ainsi souligné l'urgence de conforter le patrimoine existant, et il s'agissait également d'un volet important du plan Loire du 4 janvier 1994. Cependant, des progrès importants restent à faire, comme l'ont bien montré les ruptures qui sont intervenues en septembre 2002 dans le Gard. La surveillance des digues par leurs propriétaires est à renforcer et les services de police de l'eau doivent y veiller. Une instruction à leur intention a été publiée en août 2003 pour qu'ils sensibilisent mieux les maîtres d'ouvrage qui ne le sont pas suffisamment à la nécessité d'une surveillance, d'un bon entretien et le cas échéant du renforcement de ces ouvrages.

La relance de la cartographie systématique des zones inondables a permis de réévaluer fortement l'importance des populations installées en zone inondable. Cette réévaluation, ainsi que la succession d'évènements catastrophiques de grande ampleur depuis une dizaine d'années (Camargue en 1994 et 2003, Aude en 1999, Gard en 2002 notamment) ont conduit les autorités françaises à relancer vivement la politique de prévention des inondations. Cette politique menée conjointement par l'Etat et les collectivités locales devrait permettre, lorsqu'elle aura été menée à son terme à l'échéance 2015, de limiter les conséquences catastrophiques des crues sans pour autant en réduire totalement les effets. Un effort particulier est donc nécessaire pour sensibiliser tant les populations riveraines que les autorités locales et inciter les populations à prendre des mesures individuelles de réduction des risques et les collectivités locales à privilégier un développement qui ne conduise pas à leur augmentation et à élaborer des plans communaux de sauvegarde permettant de préparer la gestion des situations de crise.







# Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

**Eric DOLIGE**

*Président du Conseil Général du Loiret*

---

## Historique du projet : la mission de préfiguration (2003-2004)

En 2003, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable s'est associé au Conseil Général du LOIRET pour la réalisation d'une étude de préfiguration d'un centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) dans le cadre d'une convention de partenariat.

La mission de préfiguration lancée le 3 juillet 2003 s'est terminée en décembre 2004. La mission a conduit plusieurs actions :

- une journée d'information nationale sur la loi risques,
- une étude de définition préalable à la création du centre,
- le 1<sup>er</sup> « Forum Européen de la Communication sur le Risque Majeur » des 15 et 16 décembre 2004 à Orléans,
- la participation à la mise en œuvre de l'observatoire national des enjeux et des vulnérabilités au risque d'inondation.

La décision du Loiret de conduire la mission de préfiguration du CEPRI s'inscrit dans le contexte d'un engagement déjà ancien du Département dans la lutte contre les inondations et renforcé depuis quelques années par une assistance aux communes du Département. La politique globale de lutte contre les inondations du Conseil Général du Loiret mobilise plus de 1,3 M€ par an sur 3 volets : le Plan Loire Grandeur Nature, l'aide aux collectivités, le plan d'actions de prévention des inondations « Bachelot ». L'expérience du Conseil Général du Loiret le rend conscient des efforts qu'il reste à déployer pour que les collectivités territoriales se mobilisent et développent une pratique efficace de prévention des risques d'inondation.



## Le rôle et les missions du CEPRI

**Le CEPRI est un outil à la disposition des élus et des techniciens des collectivités territoriales pour les aider à développer une pratique efficace de prévention du risque d'inondation.**

Le CEPRI aidera les collectivités territoriales et les acteurs locaux à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes exposés aux risques d'inondation. Le CEPRI apportera du conseil stratégique, mettra à disposition les connaissances, les outils techniques et méthodologiques et organisera le partage des bonnes pratiques à partir de retours d'expériences. Il sera aussi le relais des intérêts des collectivités françaises auprès des instances nationales et européennes.

Le CEPRI s'inscrit dans une optique de complémentarité avec le Service Central Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations, service du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable situé à Toulouse, axé principalement sur la connaissance et la prévision des phénomènes.

### Trois grandes missions bien identifiées :

**1<sup>ère</sup> mission : fournir une assistance à la maîtrise d'ouvrage publique locale.**

Cette mission serait assurée dès la création du centre sous la forme :

- d'un conseil amont visant à structurer la méthodologie de travail de la collectivité qui sollicitera le CEPRI pour une mise à niveau réglementaire ou pour engager une démarche volontaire.
- d'un appui direct opérationnel auprès de collectivités sur des problématiques spécifiques émergentes.

**2<sup>ème</sup> mission : animer un lieu d'échange et d'information de référence sur la prévention du risque d'inondation.**

Il s'agit :

- de centraliser et de « vulgariser » les connaissances techniques et juridiques,
- d'organiser le partage des bonnes pratiques des collectivités,
- de développer un site internet comme le lieu d'information référence.

L'enjeu est de fournir aux collectivités le maximum de données, d'outils et d'informations utiles à leurs opérations : catalogue des bonnes pratiques, méthodologies de travail et d'actions, retours d'expériences (actions spécifiques, gestion d'une inondation...), recensement des matériels et technologies utilisés par les acteurs locaux, documents d'information, réseaux d'échange et de ressources existants, coordonnées d'experts et



de bureaux d'études, textes législatifs et réglementaires, formations proposées sur le marché, résultats de programmes de recherches...

**3<sup>ème</sup> mission : être le relais des intérêts des collectivités auprès des instances nationales et européennes.**

Grâce à son expérience de terrain et à ses missions d'assistance, le CEPRI pourra agir efficacement au niveau national et européen pour que les besoins et les attentes des collectivités et des acteurs locaux soient pris en compte dans les projets de réglementation et de normalisation.

Au niveau européen, le CEPRI aura vocation à intégrer le réseau de centres thématiques sur la prévention du risque d'inondation en cours de constitution.

Le CEPRI sera, dès sa création, un partenaire de l'observatoire national des enjeux et des vulnérabilités au risque d'inondation en cours de création par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Grâce aux tests qui vont être réalisés sur les zones inondables de la Loire dans le Loiret, le CEPRI s'attachera à vérifier que les informations diffusées soient utiles aux collectivités.

## La création du CEPRI

La création est programmée au dernier trimestre 2005.

- Le Conseil Général du LOIRET propose actuellement aux partenaires la création de la structure support (association loi 1901) et les interroge sur leur contribution sur la base d'un plan de financement pour les 2 premières années de fonctionnement. Le Conseil Général a déjà inscrit 100 000 euros de crédits pour l'année 2005.
- Le Conseil Général du LOIRET a réservé des locaux de qualité pour accueillir le CEPRI dans le centre d'Orléans à proximité immédiate de la gare.
- Le recrutement de 2 personnes dont le directeur est en cours.
- Les premières missions seront :
  - La recherche de financements pour les années suivantes et de contractualisation.
  - La consolidation des partenariats locaux, nationaux et européens identifiés lors de l'étude de définition et animation du réseau d'acteurs constitués.
  - L'organisation et la préparation des activités du centre.
  - Le recrutement de l'équipe du centre composée à terme de 8 personnes bilingues.





# Présentation du Plan Loire Grandeur Nature

**Olivier CLERICY**

*Secrétaire Plan Loire*

*Direction Régionale de l'ENvironnement de la Région Centre*

---

La Loire : dernier fleuve sauvage d'Europe ?

La Loire, longue de plus de 1000 kilomètres, est le fleuve français métropolitain le plus long. Son bassin versant fort de 115 000 kilomètres carrés, représente un cinquième du territoire national.

Pouvant être soumis aux influences atlantiques et méditerranéennes, la Loire peut connaître des crues ravageuses. Son relief peu élevé, l'absence de stocks naturels et sa géologie peuvent lui causer des étiages très sévères.

La Loire et ses principaux affluents ont de tout temps été aménagés.

Longtemps navigué, des pirogues aux gabarres, son cours a été aménagé jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Duis, chevrettes, épis jalonnent son cours.

Les turcies, légers bourrelets de terre, reliant les terres moins inondables dont on trouve trace historique dès le XII<sup>ème</sup> siècle ont précédé les levées (appellation locale des digues de protection contre les inondations) qui ont été successivement aménagées jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Par sa proximité de Paris, ses vals fertiles (appellation locale des zones inondables protégées par les levées) ont été appelés « le Jardin de la France ».

Son climat, sa position centrale ont conduit les rois à aménager de nombreux domaines, de nombreux châteaux.

Son sable, ses graviers sont exploités pour l'amendement des sols, les travaux publics ou la construction.

Sa position principalement transverse, son régime hydrologique fantasque ont fortement limité les aménagements qu'ont connus la Seine, le Rhône ou d'autres fleuves européens tel le Rhin.



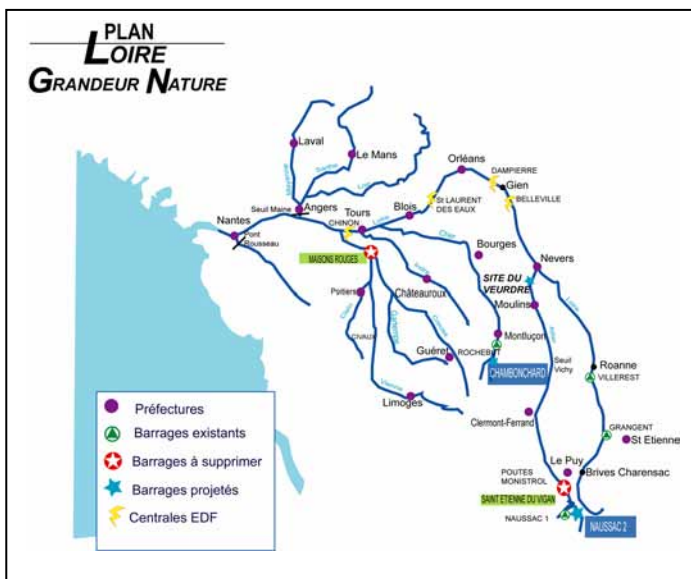
Durant le dernier tiers du XX<sup>ième</sup> siècle, des vastes projets d'aménagement se sont heurtés à la montée en puissance d'actions visant une meilleure prise en compte et protection de l'environnement.

Face à ces conflits, le 4 janvier 1994, le gouvernement a décidé d'un plan global d'aménagement de la Loire visant à concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique : le **plan Loire grandeur nature**.

S'inscrivant dans une perspective de développement durable, il retenait quatre axes complémentaires :

- la sécurité des populations face au risque d'inondation ;
- la satisfaction des besoins qualitatifs et quantitatifs en eau ;
- la restauration de la diversité écologique du milieu ;
- la protection des espaces naturels et des paysages.

De 1994 à 1999, tout en contrôlant l'urbanisation des zones inondables, réalisant des projets novateurs de protection des populations contre les inondations, engageant des études de réduction du risque d'inondation par les crues fortes sur la Loire Moyenne ou le bassin de la Maine, mais également des actions d'achèvement d'ouvrages de soutien d'étiage, de rétablissement de la circulation des poissons migrateurs et de nouvelles formes de gestion des milieux naturels, cette première phase a connu de très nombreuses réalisations.



Dans un premier temps limitée à l'axe Loire-Allier, cette première phase a posé les bases d'une généralisation de ce nouveau type d'aménagement d'un bassin versant d'un grand fleuve à l'ensemble du bassin de la Loire.

Fort des réussites, des expériences acquises, le 23 juillet 1999 le gouvernement a proposé aux collectivités locales partenaires de prolonger la Plan Loire Grandeur Nature par un programme interrégional s'appuyant sur les contrats de plan Etat - Région.



**Les objectifs retenus pour la période 2000-2006 sont les suivants :**

- **La sécurité des populations face au risque d'inondation** : opérations de réduction de la vulnérabilité, de contrôle de l'urbanisation des zones inondables et d'information préventive, d'amélioration des systèmes de prévisions des crues, ainsi que des opérations de restauration du lit de la Loire, de renforcement des levées de la Loire et de mise en œuvre de protections localisées de lieux actuellement urbanisés.
- **L'amélioration de la gestion de la ressource en eau** : actions favorisant l'émergence et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), pour une gestion intégrée à l'échelle des bassins versants des cours d'eau ligériens.
- **La restauration des milieux aquatiques et des espaces ruraux des vallées** : actions de gestion et de restauration des espaces naturels remarquables, de reconquête des espaces de mobilité du fleuve par leur maîtrise foncière, de restauration et de préservation d'annexes hydrauliques constituant des sites de frayères, ainsi que de diverses actions de soutien des populations de poissons migrateurs remarquables tels les anguilles ou le grand saumon de Loire.
- **La mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées ligériennes** : développement de nouvelles formes de tourisme par l'aménagement de vélo-routes et de voies vertes, ainsi que la restauration, la modernisation et la mise en valeur des voies navigables ; opérations de valorisation du patrimoine, riche et diversifié, du Val de Loire ainsi que des actions de sensibilisation, de formation et d'information.

Ce programme est inscrit dans les contrats de plan passés entre l'Etat et sept Régions (Auvergne, Bourgogne, Centre, Limousin, Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Rhône-Alpes), complétés, par une convention cadre Etat – Etablissement public Loire - Agence de l'Eau Loire Bretagne. pour les actions globales au niveau du bassin .

Compte tenu de la participation prévue de l'Etat de 119 millions d'euros, ce sont plus de 350 millions d'euros d'actions qui devraient être consacrées au bassin de la Loire sur la période 2000-2006, dont plus de la moitié sur le seul volet « sécurité face aux risques d'inondations par les crues fortes ».

La mise en œuvre des actions associe l'Etat, les collectivités territoriales (Régions, Départements, Communes et leurs groupements), les associations et les riverains.



Le développement des actions conjointes de prévention – prévision – protection contre les risques d'inondations sur de vastes bassins versants comme la Maine ou le haut bassin de la Loire, sur des zones à enjeu humain fort comme la Loire Moyenne ou le Furan ; la réussite de nouvelles formes de gestion des milieux naturels et des espèces migratrices emblématiques ; la prise en considération et la préservation du patrimoine naturel, historique, paysager et culturel ont démontré qu'il était possible de concilier la réduction du risque d'inondation, la préservation et la mise en valeur de l'environnement.





# La charte des communes riveraines de la Loire en Indre-et-Loire

**Marie-France BEAUFILS**

*Sénatrice-Maire de Saint-Pierre-des-Corps  
Présidente de l'Association des communes riveraines  
de la Loire en Indre-et-Loire*

---

## **Que représente l'Association et quelle est la raison de sa présence à ce colloque ?**

18 communes toutes établies au bord de la Loire d'Amboise à Chinon et riches de leur histoire et de l'identité ligérienne se sont associées, convaincues de l'avantage de vivre dans cette plaine alluviale. Cette varenne entre le Cher, l'Indre, la Vienne et la Loire est devenue site reconnu Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Ce site éminemment riche est vulnérable aux crues. Vivre au bord de celui-ci nécessite de réfléchir autrement le mode d'occupation de l'homme dans ce milieu. Il faut inventer de nouvelles conceptions de développement, rechercher des complémentarités de territoires, des solidarités entre la varenne et le coteau, entre les territoires inondables et ceux qui ne le sont pas.

Cela nécessite aussi de concevoir autrement le développement en matière agricole, industrielle, mais aussi la gestion paysagère, environnementale et touristique. Agir en matière de prévention auprès des habitants, limiter la vulnérabilité des bâtis existants et à venir doit concourir à la mise en place d'une culture du risque par les populations.

Le but des maires de l'Association a donc été de s'associer pour être acteurs avec les habitants des choix qui doivent être pris. L'Association a décidé de travailler avec les partenaires dans leur domaine d'intervention, pour développer ce nouveau type de développement, afin que la problématique à l'échelle du Val et des territoires inondables ou non, mais qui sera touché en cas de crues, soit prise en compte. L'Association souhaite participer à l'échange de savoirs et d'expériences à l'échelle de grands fleuves européens et partager cette expérimentation.

**A cet effet, avec l'aide de l'Etat, de l'Etablissement Public Loire et de la Région Centre, l'Association s'est lancée dans l'élaboration d'une charte de développement durable.**

Il s'agit d'une part, de mieux comprendre la notion de vulnérabilité, ce qu'elle recouvre et ce qu'implique de réduire la vulnérabilité des communes confrontées aux risques de crues majeures.



D'autre part, il fallait identifier les conditions d'un développement social et économique pérenne au regard du risque inondation dans le Val de Loire et bâtir des orientations partagées par les différentes communes et l'ensemble des partenaires institutionnels.

## **Les principaux enseignements de la charte**

- Une définition plus précise de la vulnérabilité permet de définir dans quelles conditions on peut continuer de vivre au bord du fleuve et de s'y développer. « Réduire la vulnérabilité, c'est renforcer la capacité d'une activité, d'une personne, d'un territoire à anticiper, supporter et résorber l'ensemble des perturbations susceptibles de survenir du fait d'une inondation, afin de retrouver des potentialités. »
- L'absolue nécessité de vivre solidaires, en se préparant à l'aléa de crue, à y faire face, d'anticiper l'après crue et de mieux cerner les liens de dépendance de la commune sur tous les plans : économie, déplacements, agriculture, infrastructures, habitat. Au-delà de l'échelle communale ce sont donc les intercommunalités qui doivent être mobilisées pour assurer les conditions d'une prise en compte collective et solidaire de cette intégration. Dans ce contexte, les questions de solidarité sont éminemment importantes, que cela soit autour de la problématique de la vulnérabilité des réseaux (routiers, d'eau potable, électriques,...) ou de la répartition des types d'activité sur le territoire, ou encore de l'accueil des personnes évacués en cas d'événements majeurs.

## **Développer une culture du « vivre avec la Loire »**

Assurer la cohérence du développement consiste à adapter non seulement les activités du Val mais également affirmer l'identité de ce territoire, dans sa dimension culturelle et paysagère.

Un chemin important reste à faire pour assurer la prise en compte de la contrainte d'inondabilité par les habitants du Val et au-delà même d'afficher un projet de territoire intégrant réellement la Loire et ses affluents (ce qui ne s'est pas fait après la grande crue de 1866).

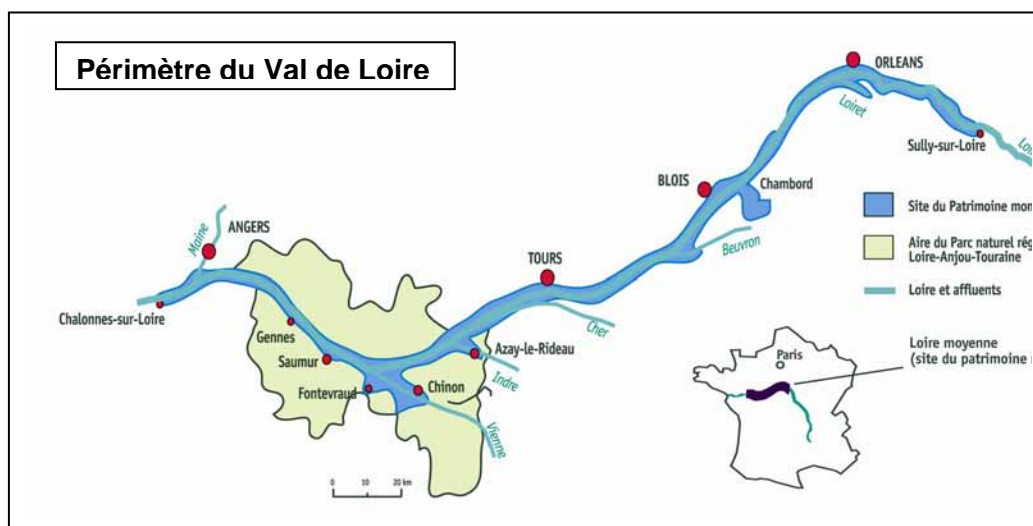
Il conviendrait d'engager une démarche qualité spécifique au Val de Loire, s'appuyant sur la symbolique historique du Val, en relation avec le classement du fleuve et de ses rives au titre de patrimoine mondial de l'UNESCO.

Enfin un certain nombre de pistes d'actions sur les différents thèmes étudiés et débattus (habitat, agriculture, tourisme, économie, paysage, communication du risque) est proposé.



## Plan d'actions : cinq axes de travail pour 33 actions identifiées

- Sensibiliser et accompagner la gestion de crise qui se donne pour objectifs de coordonner l'action des professionnels, informer les collectivités et coordonner les actions ainsi que sensibiliser et organiser les habitants.
- Pérenniser les activités présentes dans le Val, en réduisant leur vulnérabilité, en adaptant les politiques en faveur de l'habitat notamment, en améliorant la connaissance des activités existantes, leur vulnérabilité et en concevant une politique spécifique de réduction de cette vulnérabilité à l'échelle de l'activité et de la personne (activité industrielle ou touristique par exemple).
- Soutenir un développement compatible avec le risque inondation en préparant et organisant le développement. Mettre à disposition par exemple des professionnels les éléments d'une nouvelle culture des modes d'habitation et de construction.
- Orienter le développement des activités, adopter des mesures agro-environnementales, développer des filières répondant spécifiquement aux problématiques du Val (élevage, culture du chanvre) et en des filières agricoles labellisées.
- Valoriser l'identité spécifique du Val de Loire en mettant en place la préservation de l'identité paysagère, en consolidant son identité. Cela nous amène à aider les collectivités et le secteur privé en mettant des structures d'aides et de conseil allant dans le sens de l'architecture et des paysages ligériens de type CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement).



Les actions de la charte de développement durable de l'Association s'inscrivent dans un certain nombre de politique à l'échelle européenne. Le programme du plan de gestion des risques d'inondation, issu de la communication adoptée par la Commission des communautés européennes en juillet 2004 encourage l'augmentation de la prise de conscience des risques inondation à travers la participation plus large des parties prenantes et une communication plus efficace.

En terme de communication, une des premières actions sur laquelle l'Association travaille est la création d'un événementiel célébrant les 150 ans des crues de la Loire dans le cadre des Jours de Loire organisés par les Conseils Généraux de la Loire moyenne en juin 2006.



**Les communes du Val de Loire :**  
Association des communes riveraines de la Loire



# La zone inondable de la Loire en Pays de la Loire : paysages en devenir

**Nicole LE NEVEZ**

*Directrice du Conservatoire régional  
des rives de la Loire et de ses affluents*

---

Aménager l'existant pour développer les territoires requiert une démarche d'analyse, de synthèse, de concertation pour définir des objectifs partagés. La mise en œuvre de ces objectifs relève ensuite des compétences de chaque partenaire.

C'est du moins le travail que le Conservatoire essaie de mener depuis une dizaine d'années. Créée par le Conseil régional des Pays de la Loire et de ses affluents, cette Association a pour mission de contribuer à la préservation, la valorisation des paysages, ainsi qu'à l'information et à la sensibilisation du public. La Loire entre Montsoreau et l'Océan, les principaux affluents constituent son territoire de réflexion.

Nous avons développé deux axes de travail :

- Comprendre et partager la connaissance
- Réunir un partenariat actif autour d'objectifs partagés.

Journées de Rencontre, publications, expositions, site internet, contribuent à partager l'information et à sensibiliser.

## **Comprendre les territoires pour redonner du sens à nos paysages familiers :**

Description thématiques, analyse du fonctionnement, recherches d'archives, enquête auprès des riverains contribuent à redonner du sens à des paysages qui nous sont familiers mais qui ne sont pas et n'ont jamais été immuables.

Un emboîtement d'études complémentaires ont abordé, à l'échelle de la Région, l'occupation du sol, le bocage, la prairie (surfaces, répartition, systèmes de gestion, données sur les agriculteurs, relation entre valeur fourragère-inondabilité-pratiques agricoles-valeur botanique, la typologie des villages, la typologie des berges, les bois, les milieux biologiques, les îles, la notion de risque et ses répercussions sur le paysage.

Elles alimentent un système d'information géographique qui offre la possibilité de restituer et partager une vision globale de la vallée aujourd'hui ce qui permet de se



débarrasser d'un certain nombre d'idées reçues qui bloquent parfois les discussions. Il constitue également une possibilité de suivre l'évolution et d'évaluer l'impact des mesures prises.

## **Mais, comment ce paysage que nous connaissons aujourd'hui s'est-il constitué et pour quelles raisons ?**

Le grand livre des archives apporte quelques réponses. Cartes et textes montrent à quel point les caractéristiques fortes de cette vallée sont liées à l'inondation, qu'il s'agisse du bâti, des activités, de la faune ou de la flore.

Les synthèses de ces études nous ont permis de caractériser trois grandes organisations de territoire en proposant trois « paysages références » :

- La Loire des rencontres : rencontre entre l'Océan et le fleuve, imbrication de la terre et de l'eau dans un paysage très horizontal, très coloré, marqué par le rythme des marées. La verticalité du bâti industriel se démarque fortement des vastes zones humides qui dominent encore l'espace.



- La Loire des promontoires : encadrée par un ensemble de promontoires souvent boisés qui offrent de magnifiques panoramas, la Loire porte de grandes îles. De très nombreux épis, essentiellement implantés au début du XX<sup>e</sup> siècle, tentent de chenaliser ce fleuve. Les villages sont souvent perchés.

- La Loire des levées : entre le coteau boisé de la rive gauche et la ligne ondulante, minérale de la levée qui lui fait face, les îles organisent la transparence.

Le premier état des lieux réalisé en 1996 peut aujourd'hui alimenter les réflexions sur l'évolution du territoire. Ces références sont proposées, débattues, analysées par un ensemble de partenaires qui ont tous un champ de compétences que nous avons souhaité mobiliser pour atteindre des objectifs partagés. Elles ont permis de traiter divers thèmes dans un contexte de référence, sans perdre de cohérence.



## Les interventions :

Elles se placent dans un contexte réglementaire et financier : programme interrégional Loire Grandeur Nature, mesures agri-environnementales, plans de prévention des risques, Natura 2000, politiques des collectivités, mesures de protection de l'Etat...

Différents éléments de paysage ont ainsi bénéficié de programmes d'intervention parmi lesquels :

**Les berges** : l'eau sculpte les berges sableuses qui offrent des abris à l'hirondelle de rivage. Parfois il est nécessaire de conforter une rive érodée. Une soixantaine de chantiers montrent que le génie végétal peut remplacer avantageusement les enrochements. Le renouvellement de la végétation des berges est favorable à l'installation du castor, appréciée du martin pêcheur.

## Les plantes envahissantes

La jussie offre ses tapis de belles fleurs jaunes un peu partout le long de la Loire et des affluents. Un comité régional s'est constitué, un guide pratique pour l'enlèvement a été distribué et de nombreux chantiers ont été réalisés. Une cartographie permet de suivre l'évolution de cette plante. Elle apprécie les eaux calmes et la déconnection de nombreuses boires lui permet de les coloniser rapidement.

## Les quais

Témoins historiques d'une navigation commerciale aujourd'hui disparue, les quais constituent des ruptures minérales fortes dans un long linéaire végétal. Construits essentiellement au XIX<sup>e</sup> siècle, ils ont souvent été l'occasion de remodeler le front de bourg. Fragiles en dépit des apparences, l'abandon de leur entretien a provoqué des désordres plus ou moins graves. Les travaux de restauration sont cofinancés à 80% et se réalisent après une étude préalable obligatoire financée à 50% par le Conseil régional. Ils ont aujourd'hui une fonction festive et permettent une découverte de proximité de la Loire. Une trentaine de communes se sont engagées dans cette valorisation de patrimoine. Ces opérations ont invité les maires à s'interroger sur les parties non construites des rives de leurs communes.





## Le bocage

Le statut du bocage est réglementairement très encadré dans la zone inondable. Le linéaire, bien que supérieur à ce qu'il était en 1850, est nettement en recul à sa situation en 1950. Sa dégradation se poursuit faute d'intérêt à son entretien. Une première recherche a permis de montrer la faisabilité de l'entretien de ce bocage en l'intégrant à la filière énergie-bois. La loupe de frêne est très recherchée et de nombreuses coupes ont récemment inquiété les maires : certains ont pris les mesures nécessaires à la protection des ensemble les plus remarquables.

## Les prairies

L'activité prairiale est de tout temps dominante dans la vallée. Certaines productions ont disparu (chanvre, lin) d'autres les remplacent (maïs, peuplier, maraîchage). Elle occupe notamment les zones les plus basses. Les cartographies actuelles et anciennes montrent très nettement la constance de cette localisation. La prairie joue un rôle important en constituant de vastes champs d'expansion des crues,



diminuant hauteur et vitesse d'écoulement. Mais la présence aléatoire de l'eau donne aussi à ces territoires un niveau de biodiversité très important.

Les enjeux sont donc très forts. Diverses mesures sont en place pour les préserver, en particulier des mesures agri-environnementales spécifiques. Le PPR Inondation, sur la base des études menées, a modulé ses règlements afin de maintenir les sièges d'exploitation dans la vallée. Les habitations se sont adaptées à l'eau qui les entoure régulièrement. Elles traduisent un savoir vivre avec les crues de la part des habitants qui prennent soin de garder sur la pierre la mémoire des inondations.

## Natura 2000

La diversité des milieux et l'inondabilité de la vallée lui permettent d'abriter 18 habitats et 17 espèces de la Directive européenne pour le seul secteur entre Nantes et Montsoreau, sans compter les espèces protégées sur le plan national. Les documents d'objectifs (à l'exception de l'estuaire) ont été approuvés et les actions se mettent progressivement en place, complétant le dispositif agri-environnement. Les activités, touristiques notamment, doivent s'interroger désormais sur les effets sur les milieux, ce qui ne signifie pas qu'elles soient a priori interdites.

On pourrait également citer les travaux sur les levées et les épis, l'itinéraire à vélo, la réduction de la circulation sur la levée d'Authion pour restituer à certaines parties leur





potentiel de belvédère sur la Loire, les protections ZPPAUP et Sites classés en cours, l'opération « l'éleveur et l'oiseau » menée par la profession agricole de Maine et Loire...

Il reste encore beaucoup à apprendre et à faire mais les opérations sont nombreuses, portées par des acteurs multiples entre services de l'Etat, collectivités, PNR, associations, organismes professionnels. PNR et Conservatoire dynamisent ces programmes, organisent la concertation nécessaire.

Programme interrégional, Natura 2000, divers règlements constituent un cadre fort de mise en œuvre d'interventions. L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels consacre ces efforts de préservation et de valorisation.

« Le paysage est comme un manteau d'humanité jeté sur le sol ». Il a une histoire qui est aussi la nôtre et nous continuons à l'écrire.



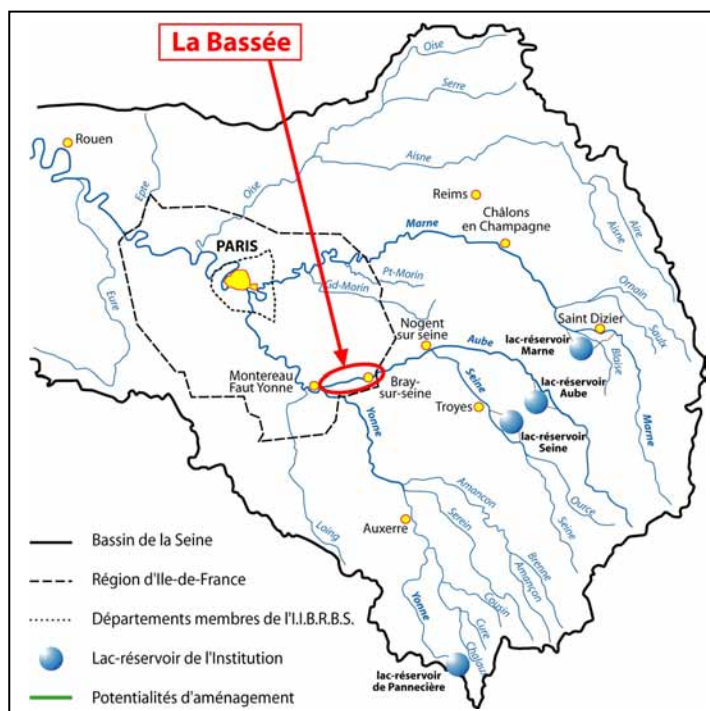


# Renforcer le dispositif de lutte contre les crues dans le bassin de la Seine : le projet d'aménagement de la Bassée

Jean-Louis RIZZOLI  
Directeur général adjoint des Grands lacs de Seine

## Contexte du projet de la Bassée

L'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, regroupe les Départements de Paris, des Hauts-de-Seine de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Elle gère quatre lacs réservoirs d'une capacité de stockage des eaux de la Marne, l'Aube, la Seine et l'Yonne d'environ 830 Mm<sup>3</sup>. Le soutien des étiages et la protection contre les inondations de la Seine et de ses affluents sont les deux objectifs recherchés pour la gestion de ces ouvrages.



Pour ce qui est des crues non exceptionnelles, l'impact de ces aménagements a fait ses preuves et tous s'entendent à en reconnaître la grande efficacité. Cependant, le degré de protection qu'ils apportent reste partiel et sélectif du fait notamment de l'absence de contrôle des apports en provenance de l'Yonne. Le barrage de Pannecière ne contrôle, en effet que 2% du bassin versant de cet affluent.



Le Bassin de la Seine reste donc vulnérable aux très grandes crues, notre région n'étant pas à l'abri d'évènements catastrophiques tels que ceux de 1910 ou 1924.

C'est pourquoi l'Institution, en liaison étroite avec ses partenaires (Région Ile-de-France, Diren Ile-de-France, Agence de l'Eau Seine-Normandie), a engagé les études nécessaires pour mesurer les risques encore encourus, évaluer les dommages potentiels liés aux crues en Région Ile-de-France et étudier la faisabilité de divers projets permettant de renforcer la lutte contre les inondations.

Ces études partenariales ont confirmé le très grand rôle de l'Yonne et l'importance des dommages possibles provoqués par ses crues, c'est pourquoi il convient d'intervenir en priorité pour réduire l'impact des crues de cette rivière. L'aménagement de la Bassée s'inscrit dans cet objectif.

## La démarche de l'Institution

Cet aménagement doit s'inscrire dans une dynamique du type « protection de l'aval-valorisation de l'amont », solidarité qui doit être de nature à renforcer la cohérence de bassin. La démarche de l'Institution qui en découle est donc la suivante :

- Il convient d'intégrer le projet hydraulique au sein d'un programme d'aménagement du territoire souhaité par les acteurs locaux concernés. C'est donc une concertation très poussée, la plus en amont possible du processus, qui a permis le développement du projet global, en toute transparence, l'émergence des projets de chacun et l'expression précise des attentes. Pour ce projet, la concertation a duré environ 3 – 4 ans et s'est déroulée dans le cadre de groupes de travail animés par des élus locaux, et d'expositions permettant d'aller à la rencontre de tous les habitants et actifs du territoire.

- Il convient de montrer aux populations amont que l'aval fait aussi des efforts sur son territoire. Dans ce cadre, une réflexion est en cours pour que notre Institution élargisse ses missions en n'agissant pas uniquement sur l'aléa hydraulique mais en coordonnant aussi un programme d'actions en vue de réduire la vulnérabilité des biens et activités exposés aux risques en Région Ile-de-France.

## Le projet de la Bassée

Le site de la Bassée, a de tout temps joué un rôle de tampon pour les crues de la Seine. Si le secteur amont a relativement bien conservé son rôle dans la dynamique des crues de la Seine, il n'en est pas de même de la Bassée aval suite aux travaux de recalibrage du lit mineur et notamment la mise à grand gabarit de la Seine. Dans ce secteur, le lit majeur n'y est plus inondable que pour des débits supérieurs à 400 m<sup>3</sup>/s environ, c'est à dire pour des crues relativement rares, compte tenu de l'action des lacs-réservoirs Seine et Aube.



Dans ces conditions les réflexions qui ont été menées sur ce tronçon ont consisté à lui voir retrouver son rôle d'espace naturel d'expansion des crues et à le valoriser.

Le principe est de retenir de l'eau de la Seine dans le lit majeur de la Bassée entre Bray et Montereau au moment du passage de la pointe de crue de l'Yonne. Le creux de débit ainsi créé sur la Seine par cette retenue d'eau, permet de diminuer le débit de pointe à l'aval de la confluence Seine-Yonne.

De plus en aménageant et en gérant la Bassée aval pour réduire les impacts des inondations de la Seine, cette ancienne zone humide pourrait être valorisée écologiquement, les activités existantes et les lieux habités préservés, et le développement local favorisé. La conception de cet aménagement qui s'inspire de ceux réalisés le long du Rhin, a été définie dans le cadre d'une étude globale d'aménagement de la Bassée qui s'est déroulée dans la concertation de 2001 à fin 2004.

Cet aménagement serait constitué d'unités de stockage remplies par pompage uniquement lors des fortes crues de l'Yonne. Le projet comprend 58 km de talus de faible hauteur qui délimitent 2 300 ha d'aires de sur-stockage. Le volume stockable pendant la pointe de crue de l'Yonne est estimé à 55 millions de m<sup>3</sup> avec une profondeur d'eau moyenne de 2,5 m.

Pour la crue de 1910, la ligne d'eau dans Paris serait abaissée de 30 cm qui viendraient s'ajouter au 70 cm dus aux ouvrages existants, permettant pour une telle crue d'être en dessous des seuils correspondant au début des premiers gros désordres causés aux réseaux et aux débordements critiques de nombreuses communes.

Par ailleurs la compatibilité du projet avec les usages existants a nécessité des études visant l'occupation des sols, les aspects de la « maîtrise foncière », les enjeux environnementaux, les ressources en eau, l'exploitation des granulats, la faisabilité urbanistique-paysagère-environnementale des ouvrages et le schéma global de gestion des crues de la Bassée qui concernait notamment le monde agricole.



Au-delà de ces compatibilités, des études de développement local ont été lancées dans le cadre d'une convention conclue entre l'Institution et le Département de Seine-et-Marne dans le but d'aider les collectivités locales - ou leurs groupements - du territoire concerné par l'étude globale de l'aménagement de la Bassée à identifier, étudier et formaliser les mesures et projets que celles-ci souhaitent voir mettre en œuvre.

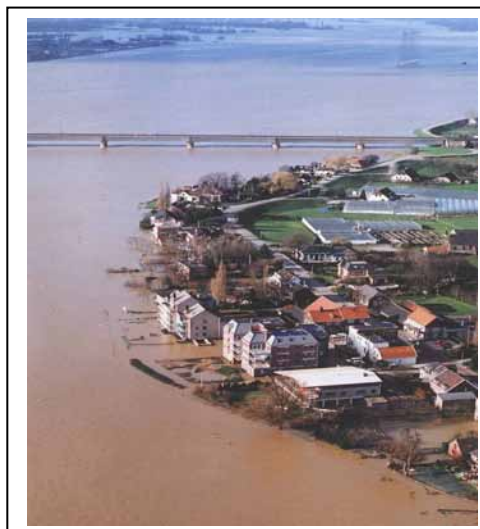


# Projet de nouveau quartier à Nimègue aux Pays-Bas

**Han BERG**

*Responsable du projet à la Ville de Nimègue*

Je tiens avant tout à vous remercier pour votre invitation à raconter ici à Orléans nos expériences dans la résolution de problèmes pour donner plus d'espace à la rivière dans un environnement urbain. Pour la ville de Nimègue, ces expériences furent à l'origine un réel choc. La résolution de nos autorités nationales de supprimer le goulot d'étranglement dans la rivière Waal près de Nimègue s'apparentait initialement au coup de grâce donné à nos plans de développement urbains.



Ce premier choc est déjà surmonté depuis un certain nombre d'années. Les autorités municipales et nationales ont cherché ensemble les meilleures solutions au problème. Nous avons débattu des dommages et des mesures compensatoires, et des accords ont été conclus concernant une approche commune.

Pour ce faire, il était nécessaire que nous soyons présents, en tant qu'expert municipal, sur un terrain de travail qui faisait initialement uniquement partie du territoire des autorités publiques. C'était le seul moyen pour que nous puissions collaborer et négocier de façon équivalente. L'extension de notre compétence était également nécessaire pour informer nos citoyens concernant les mesures nécessaires. Il s'agit d'une leçon importante que nous avons apprise ; une leçon qui sera valable pour toutes les municipalités qui seront confrontées à une problématique comparable.

Entre-temps, la municipalité de Nimègue envisageait à nouveau notre développement urbain avec confiance. Plus fort encore. Nos plans en sont devenus meilleurs. L'illustration montre que Nimègue, bien davantage que nous ne le voulions à l'origine, ose entourer la rivière. Ce que nous faisons en développant des fronts d'eau urbains autant du côté de la rive nord que de celui de la rive sud. Des parties en seront peut-être même réalisées comme une ville flottante. Bref : de l'espace pour le développement



urbain et plus d'espace pour la rivière. J'aimerais vous montrer comment à Nimègue nous avons saisi une opportunité de ce qui était une menace initialement. Pour ce faire, je vous propose de parcourir un certain nombre d'étapes de développement de notre ville.

Nimègue est la plus vieille ville des Pays-Bas. Notre histoire municipale remonte au temps des Romains. Pendant près de 2000 ans, Nimègue s'est développée sur la rive sud de la rivière uniquement. La ville s'est étendue rapidement, surtout au cours du siècle dernier, et principalement dans la direction du sud et du sud-ouest. Pour cette raison, les distances entre les nouveaux quartiers et le centre-ville situé au bord de la rivière n'ont cessé de croître. Des investissements dans le centre-ville étaient nécessaires pour conserver son attrait par rapport à la ville et à la région.



Vers 1990, la municipalité a pris la décision de continuer à développer Nimègue du côté nord de la rivière. La possibilité de maintenir étroitement les lignes de liaison avec la ville existante était à ce titre une considération importante. De ce fait, les fonctions de centre de l'ancienne ville pouvaient également profiter aux nouveaux quartiers du côté nord de la Waal. La nouvelle partie de la ville est connue chez nous sous le nom de "Waalsprong" ; ce qui veut dire littéralement le saut au-dessus de la rivière Waal.

Grâce à l'extension de la ville avec le Waalsprong, un nouveau regard s'est posé sur la rivière. Initialement, nous la voyions surtout comme une barrière qui devait être surmontée et non comme un défi pour le façonnement urbanistique de la nouvelle partie de la ville. L'eau jouait bien un rôle dans ces plans, mais alors surtout comme un aménagement récréatif sous la forme d'étangs et de canaux. Ainsi, le Waalsprong ressemblait quand même surtout à un nouveau quartier moderne derrière les hautes digues de la rivière qui compte la plus grande activité de navigation d'Europe.

En 1993 et en 1995, nous avons eu affaire, sur une période de seulement quelques années, à des niveaux d'eau de la rivière très élevés. Aujourd'hui, à Nimègue, nous sommes beaucoup mieux préparés à d'éventuelles crues de la rivière. Mais en 1993 et 1995 ce fut très grave. Les hautes digues éprouvées menaçaient de céder et plus de 250.000 personnes ont été contraintes d'évacuer notre région. Des mesures particulières furent nécessaires et ont dès lors été annoncées par les autorités





nationales. Les digues ne pouvaient plus être rehaussées à l'infini. Il fallait plus d'espace pour les rivières et il fallait mettre un terme définitif aux goulots d'étranglement ou rétrécissements dans la rivière.

Près de Nimègue-Lent, il y a de petits virages dans le régime néerlandais de la rivière. Des calculs montraient qu'en raison de la descente de masses d'eau beaucoup plus importantes en provenance des régions alpines et d'Allemagne, d'énormes effets de débordement se produiraient avec des conséquences pratiquement incontrôlables pour les régions du bord de la rivière. Les autorités nationales en sont venues à la conclusion que dans tous les cas, la rivière près de Nimègue devait être élargie et que cela devait se faire en ménageant de l'espace dans la région de Waalsprong. La ville de Nimègue venait d'y commencer la construction des premières habitations. Le gouvernement a prié la municipalité d'arrêter les constructions dans cette nouvelle partie de la ville.

Ce message de nos autorités nationales a fait l'effet d'une bombe à Nimègue. Au départ, il semblait que les plans de construction dans la région du nord de la Waal (15.000 habitations) ne pourraient plus du tout continuer. La municipalité de Nimègue a sérieusement envisagé de s'opposer à la demande d'arrêt des constructions et d'engager un combat juridique avec le gouvernement. Étant donné l'importance nationale mais aussi internationale, il a été décidé de ne pas prendre cette dernière voie. Après coup, cette décision s'est avérée importante et également judicieuse. Toute l'énergie pouvait être utilisée pour la recherche de solutions au problème avec le gouvernement.

Finalement, deux variantes pour résoudre le problème de rétrécissement de la rivière près de Nimègue sont sorties du lot. Toutes deux se concentrent sur la partie la plus au sud de la région de Waalsprong.

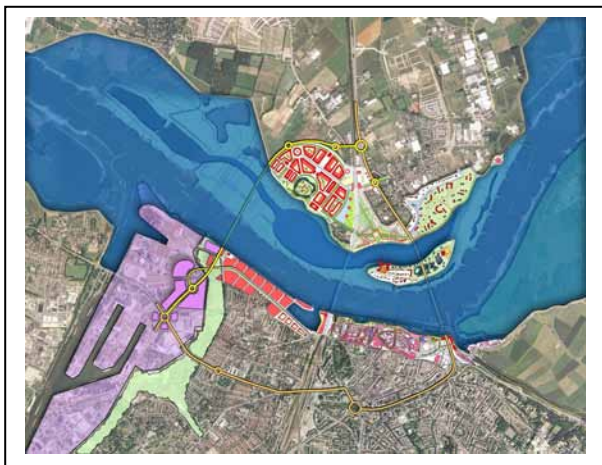
La première variante est la solution telle qu'elle a été imaginée par un groupe consultatif mis en place par le Ministre des travaux publics. Il s'agit d'un chenal secondaire de 2 mètres de



de profondeur et de 200 mètres de large pouvant offrir une baisse du niveau des eaux de 45 centimètres. La digue originale et les maisons qui s'y trouvent peuvent être maintenues en créant une sorte de presqu'île dans la rivière. En cas de haut niveau des eaux, cette presqu'île se transforme en une véritable île uniquement accessible par un pont. En fait, avec ce plan, la digue originale est déplacée de quelques centaines de mètres vers l'intérieur des terres. Cette solution lançait à nos urbanistes le défi de développer des plans de constructions plus orientés sur la rivière pour cette partie de Waalsprong. En exécutant la digue comme un quai fiable, les habitations peuvent être construites directement jusqu'au bord de l'eau du chenal secondaire. Néanmoins, environ 50



habitations d'un des anciens villages du côté nord de la Waal doivent aussi être démolies pour ce plan. Ce qui signifie une forte opposition des habitants concernés. Un plan alternatif a également été présenté par les habitants. Celui-ci propose de placer un barrage sur la rivière avant la digue existante et de déblayer les lais derrière celle-ci.



Pour pouvoir finalement réaliser une baisse des eaux suffisante, la région doit être préservée derrière la digue, ce qui offrira à l'avenir une contribution supplémentaire comme chenal secondaire à l'arrivée de la montée des eaux. Dans tous les cas, la démolition des habitations peut être évitée pour le moment. Le gouvernement n'ayant pas encore pris de décision définitive

concernant la variante à choisir, les deux possibilités sont étudiées plus en détail par nos urbanistes.

Les mesures nécessaires pour donner plus d'espace à la rivière dans la partie la plus au sud du Waalsprong ont donné l'occasion à la municipalité de Nimègue d'examiner si le développement urbanistique de Nimègue dans son ensemble pouvait s'orienter plus qu'autrefois sur la rivière.

Avec la problématique de la montée des eaux pour catalyseur, de nouveaux plans innovateurs voient à présent le jour tant sur la rive nord que sur la rive sud de la rivière. On travaille à un nouveau pont de la ville. Selon nos espérances, celui-ci reliera, à partir de 2012, la nouvelle ville du côté nord à la partie rénovée de la ville ouest sur la rive sud. Actuellement, Nimègue ne possède toujours qu'un seul pont au-dessus de la Waal accessible aux voitures.

Ce pont date de 1936 et est en ce moment en pleine rénovation. L'autre liaison déjà un peu plus ancienne, est le pont de chemin de fer de 1879. Il y a deux ans, nous y avons suspendu un pont pour les cyclistes et les piétons. De cette façon, les liaisons de circulation lente avec le Waalsprong ont déjà été considérablement améliorées.

Sur rive sud de la Waal, une large région industrielle (750 ha) est en cours de rénovation profonde et de transformation partielle en une nouvelle zone d'habitation et de bureaux au bord de l'eau.

Juste en face, la nouvelle région du centre-ville de Waalsprong. Outre 4.000 habitations, viennent encore ici des magasins, des aménagements récréatifs et des bureaux. Par



rapport à nos plans antérieurs pour cette région, cette Citadelle est déplacée bien plus en direction de la rivière.

Sur la rive sud, le vieux quai de la Waal s'est déjà développé au cours des dernières années en une région de séjour touristique. En ce moment, des projets sont réalisés pour donner ici aussi en permanence plus d'espace à la rivière et tout en veillant à mieux protéger la ville avec un barrage moderne, en partie réglable.

Entre le vieux et le nouveau pont de la Waal, un nouveau coeur de la ville prend ainsi progressivement forme, dans lequel la ville entoure la rivière Waal bien plus qu'auparavant. Nous essayons de réduire l'effet de barrière de la rivière. Ce qui peut être fait en accentuant les points de vue entre la vieille et la nouvelle ville et en réduisant les distances où c'est possible.

Nous sommes actuellement en train d'étudier les possibilités de réaliser une île ou une ville flottante entre la citadelle de Waalsprong et le nouveau site de constructions d'habitations sur la rive sud. Dans ce cas, on pourrait continuer à déblayer une partie des lais directement limitrophes à la Citadelle.

Le fil conducteur dans notre série de conférences d'administratives est "Freude am Fluss". À Nimègue, nous savons actuellement ce que signifie convertir la menace qui émane de la rivière en de nouvelles opportunités pour le développement urbain de la ville. Une leçon importante que nous avons apprise à cette occasion est que nous devons veiller à devenir un interlocuteur équivalent des autorités nationales. Sans cette équivalence, le risque est grand qu'il ne soit pas suffisamment tenu compte des intérêts des municipalités et de nos citoyens.

Pour ce faire, il faut des connaissances mais aussi un pouvoir de développement et une collaboration régionale. Des connaissances et du pouvoir pour réfléchir, avec nos citoyens surtout, à des solutions innovantes qui peuvent concilier les intérêts encore maintenant si souvent contraires. Cela demande aux parties de ne pas considérer uniquement leur petit bout de rivière mais de poser un regard sur les opportunités et les possibilités que des projets « d'espace pour la rivière » peuvent avoir conjointement. Les municipalités des bords de la Waal aux Pays-Bas ont donné, à l'initiative de la province Gelderland et de l'université de Radboud à Nimègue, le coup d'envoi à un tel projet de coopération.

Nous allons convaincre nos autorités nationales qu'il y a dans les régions hors digues dans notre partie des Pays-Bas, plus de possibilités sans mettre en péril la sécurité de nos citoyens. Je suis persuadé que nous pouvons encore améliorer considérablement le rendement de nos efforts par la coopération internationale, et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici.





# Le Programme intégré du Rhin en Allemagne

**Volker SPATH**

*Directeur de l'Institute for Landscape Ecology and Nature Conservation*

---

Le programme IRP (Integrierte Rheinprogramm) inclut le plan directeur de contrôle des crues et le rétablissement des zones inondables dans la plaine du Rhin supérieur, entre Bâle et Mannheim dans le Bade-Wurtemberg. Il s'appuie sur l'accord franco-allemand de 1982 qui, outre la manœuvre des centrales hydroélectriques françaises, couvre plusieurs barrages et espaces de rétention (ou « polders »).

La situation actuelle au Bade-Wurtemberg se caractérise par les données suivantes :

- Risque :
  - 95 villes et communes,
  - 700.000 habitants,
  - 350.000 emplois,
  - Estimation des dégâts > 6 milliards d'€,
  - Zone inondée pouvant couvrir 1000 km<sup>2</sup>,
  - Débit critique à Karlsruhe : 5000 m<sup>3</sup>/s,
  - Protection actuelle contre une crue soixantennale,
- Solution :
  - 13 zones de rétention couvrant une surface de 7.000 ha,
  - Coût de construction : 520 M€,
  - Volume de rétention : 167 Mm<sup>3</sup>,
  - Protection contre une crue bicentennale,
- Situation présente :
  - 2 zones de rétention en service,
  - 1 zone de rétention en construction,
  - 3 zones de rétention pour lesquelles la procédure d'acceptation de projet est en cours.

Actuellement, l'affectation des sols sur les sites de rétention prévus est principalement forestière (68 %) et agricole (12 %). Il n'y existe aucune zone d'habitation. Afin de minimiser les conséquences de rétentions qui se produisent tous les 7 à 10 ans sur une hauteur maximale de 4 m, il faut procéder à une « submersion écologique » : en fonction du débit effectif du Rhin, une quantité d'eau dépasse le niveau du bassin de rétention.



Cette inondation dite « écologique » permet le développement naturel d'une flore et d'une faune adaptées ; en dépend notamment la reconstitution de la forêt alluviale.

Jusqu'en 1998, le programme était relativement simple. Toutefois, sur plusieurs sites pendant la phase de planification détaillée, les réactions se sont révélées moins positives. En revanche, au nord de Kehl-Strasbourg, le plan directeur du Land de Bade-Wurtemberg est mis en œuvre sans résistance ni dissensions, ces « communes d'aval » tirant avantage de la construction des zones de rétention. Karlsruhe, par exemple, développe un concept de Parc paysager rhénan s'harmonisant avec les projets de polders du Land.

Plus au sud, aux environs de Breisach, les habitants étaient pour la plupart opposés aux submersions écologiques, étant eux-mêmes déjà protégés contre les crues. Depuis, la discussion avec les groupes d'intérêt a été abandonnée et la procédure a soulevé 7.000 objections.

Quant au projet d'espace de rétention spécial dans la vallée du « Vieux Rhin » entre Bâle et Breisach, il avance de manière satisfaisante. Le plan en cours sur l'abaissement de la zone inondable par extraction de gravier allie la protection contre les crues à la réhabilitation et à la revitalisation de la nature.

Moyennant le soutien du projet « Freude am Fluss – Mieux vivre au bord du fleuve », l'une des plus importantes communes des bords du Vieux Rhin, la ville de Neuenburg, va, dans le cadre de son programme municipal, mettre en œuvre de nouvelles zones de revitalisation sur les sites étendus.

- Installations de rétention le long du Rhin supérieur,
- Manœuvre de centrales hydroélectriques,
- Programme Intégré pour le Rhin de l'État fédéral du Bade-Wurtemberg,
- Zones alluviales,
- Installations en service,
- Installations en construction,
- Installations en Rhénanie-Palatinat et en France.



# LES GRANDS FLEUVES D'EUROPE DES ESPACES DE LOISIRS À INVENTER ET À RETROUVER

---

## Un projet à une échelle européenne

L'eurovéloroute des fleuves : Loire, Rhin et Danube de Nantes à Budapest

## Table ronde : Des projets exemplaires de reconquête des fleuves, à l'initiative des pouvoirs publics

Le projet Loire trame verte de la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire

Le schéma directeur de navigation de loisirs en Loire

Réaffectation d'usage de la levée de Belle Poule

Le corridor de Venlo le long de la Meuse

Parc paysager rhénan : Karlsruhe se tourne vers le Rhin







# L'eurovéloroute des fleuves : Loire, Rhin et Danube de Nantes à Budapest

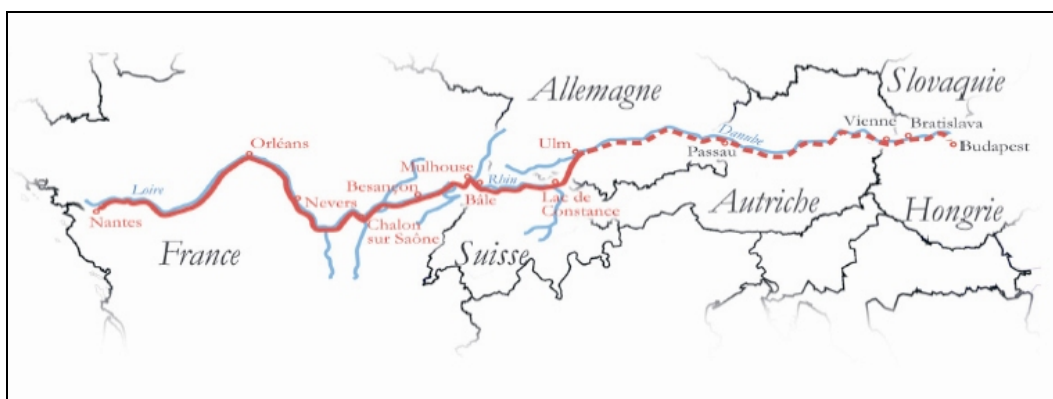
Jean-Claude EUDE

Directeur des Etudes et Prospectives Région Centre

Réserver des espaces privilégiés pour flâner à pied, à vélo, à roller pour apprécier son environnement quotidien, se déplacer tous les jours ou partir découvrir l'Europe, ses richesses et ses habitants. C'était un rêve il y a quelques années. C'est aujourd'hui un projet et un chantier bien concret : EUROVELO.

## Un itinéraire majeur d'EuroVelo

De Nantes à Budapest, sur 2.400km, l'Eurovéloroute des Fleuves s'étend le long de la Loire en empruntant « la Loire à Vélo » en cours de réalisation, traverse la Bourgogne par les canaux, emprunte le canal Rhin-Rhône, remonte le Rhin en Suisse jusqu'au lac de Constance par un des itinéraires de la Suisse à Vélo, rejoint le Danube, qu'il descend jusqu'à Budapest... à terme jusqu'à la Mer Noire.



## ***Des atouts considérables***

Dans un contexte déjà favorable, la véloroute Nantes-Budapest possède de nombreux atouts :

- La desserte d'importants bassins de population, un **impact local très important**, une réalisation concrète, visible et accessible pour les citoyens européens.
- Un **rôle majeur d'aménagement du territoire**, de revitalisation et de structuration d'une offre touristique rurale.
- Au **cœur du marché du tourisme** à vélo européen (Allemagne, Suisse), un impact économique potentiel très important.
- Un **patrimoine naturel et culturel exceptionnel**, riche des diversités européennes à valoriser,
- Les trois grands fleuves Danube, Rhin et Loire constituent **une thématique forte** : véritables melting-pot de la civilisation européenne, porteurs de la mémoire de notre Europe et de sa construction.
- Un **niveau de qualité de tout premier ordre** dans le concert des véloroutes européennes : une majorité de voies vertes, des faibles dénivelés accessible à tous, une qualité de revêtement

## ***Une démarche de développement durable***

Le projet s'inscrit pleinement dans une dynamique de développement durable :

### **Un projet économique :**

Un impact touristique potentiel de plusieurs centaines de millions d'euros par an en hébergement, restauration, consommation de produits locaux, location, transport en train...

Pour les territoires en marge des grands flux touristiques, un outil majeur d'aménagement du territoire, porteur d'emplois, de revitalisation des espaces ruraux, de confortement de services, de commerces ou d'hébergements.

### **Un projet social :**

Favoriser les échanges entre pays d'Europe, entre ville et campagne, être un lieu privilégié d'apprentissage pour les plus jeunes, un facteur de santé publique pour tous... un lieu où s'apprend la rencontre.

### **Un projet environnemental :**

Promouvoir des modes de déplacements doux non polluants et respectueux de l'environnement, favoriser les pratiques urbaines de circulations douces, valoriser la richesse du patrimoine naturel et culturel des espaces traversés et protéger les espaces fragiles



## **L'Eurovéloroute des Fleuves : un projet exemplaire de coopération**

Au sein du programme INTERREG IIIb Europe du Nord-Ouest, Eurovéloroute des Fleuves est un projet majeur de coopération transnationale. Co-financé à hauteur de 6M€ par le FEDER, il fait collaborer ensemble 3 pays, la France, l'Allemagne et la Suisse directement impliqués, 3 pays associés l'Autriche, la Slovaquie et la Hongrie, et 18 partenaires, Régions, Land, Cantons, Départements, Etablissements Publics, Fondation, Fédération d'association, sur un projet commun.

Au-delà de la richesse des échanges de savoirs-faire qui en naissent, le projet met en lumière tout l'intérêt d'une approche entre Régions avec des opérateurs de terrain, sur leur territoire, autour d'une construction commune.

### ***L'objectif :***

Bâtir un produit et un concept de mobilité et de tourisme durable à une échelle européenne.

### ***Deux missions :***

Le développement touristique d'un produit homogène  
L'aménagement des chaînons manquants

### ***L'organisation du projet :***

Le projet se constitue autour d'une structure composée de :

- Un Comité Transnational composé des 18 partenaires directs, qui pilote le projet,
- 7 réseaux de correspondants techniques sur les différents thèmes de travail, l'un sur les aménagements techniques, les 6 autres sur le développement touristique
- une cellule d'assistance assurant une assistance au maître d'ouvrage et aux réseaux de correspondants techniques
- des partenaires associés : Autriche, Slovaquie, Hongrie, représentants des Fédérations d'Usagers,
- une Maîtrise d'ouvrage et une gestion financière assurées par la Région Centre.

### ***Les thématiques :***

7 groupes de travail ont été identifiés au cours du montage du projet autour des questions posées par les partenaires :

- **Concevoir et expérimenter des outils d'analyse,**
- **Améliorer l'accessibilité et les intermodalités avec les transports en commun,**
- **Développer un réseau d'hébergement spécialisé,**
- **Communiquer et promouvoir l'itinéraire,**
- **Valoriser le patrimoine naturel et culturel,**
- **Développer une continuité de signalisation,**
- **Aménager les chaînons manquants** pour assurer rapidement une continuité de l'itinéraire.





# Le projet Loire trame verte de la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire

Jacques MARTINET et Jacques BIÉ

*Vice-Présidents de l'agglomération d'Orléans Val de Loire*

Entre Loire, Sologne et forêts, l'agglomération orléanaise offre au quotidien des espaces naturels et des paysages que l'on ne trouve pas ailleurs. La Loire, particulièrement belle à Orléans, mérite qu'on lui porte plus d'attention. Trop longtemps, les villes lui ont tourné le dos, oubliant qu'elle était, dans le passé, un axe majeur d'échange et de communication entre les civilisations. Et pourtant, Loire urbaine et Loire sauvage démontrent au quotidien que les tracés de l'agglomération se sont constitués en rapport avec le fleuve.

L'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO témoigne de l'extraordinaire qualité de cet environnement et constitue une opportunité que la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (AgglO) veut saisir pour accélérer la réappropriation de l'espace ligérien dans les pratiques quotidiennes des orléanais et valoriser sa position géographique et touristique de porte des châteaux de la Loire.

L'AgglO s'engage ainsi à bâtir dans les années à venir un grand projet : le Projet Loire – Trame verte, dont l'ambition première est de rassembler les 22 communes qui la composent autour de l'identité ligérienne. L'objectif est de construire un environnement paysager structuré, renforçant un cadre de vie de qualité, notamment par la création d'une « trame verte ». Dessinée en concertation avec les communes, cette dernière répond à une volonté de former un maillage d'itinéraires de découverte harmonieux et équilibrés sur l'ensemble de l'agglomération, en lien avec l'axe ligérien.



La prise en considération du risque d'inondations est un élément essentiel du Projet Loire - Trame verte, pour lequel l'AgglO travaille en étroite collaboration avec les services de l'Etat.



Le projet Loire / Trame verte se décline en de nombreux aménagements comprenant 26 opérations au total et s'appuyant sur des initiatives communales et intercommunales.

L'ensemble de ces actions s'articule autour de **trois priorités d'intervention** :

### **1) Développer les itinéraires cyclables de loisirs et de tourisme**

Au cœur du dispositif Loire - Trame verte, est envisagée la réalisation d'un ensemble de boucles et itinéraires cyclables qui s'inscrit dans un vaste programme de voies vertes. Celles-ci ont vocation à accueillir le plus grand nombre d'utilisateurs (déplacements non motorisés).

L'Agglo prévoit ainsi l'aménagement d'une boucle en forêt ayant pour but de valoriser la richesse du patrimoine naturel que constitue la Forêt d'Orléans en respectant la biodiversité des milieux traversés et en privilégiant l'accueil d'un public diversifié. Elle se lance également dans la réalisation d'une Coulée Verte Loire – Loiret et du projet « La Loire à vélo » dont l'itinéraire de 22 kilomètres empruntera les rives sud et nord du fleuve.



A l'échelle de l'agglomération, ce projet répond à un triple enjeu :

- Mise en valeur du patrimoine ligérien et des rives de la Loire à la fois urbaines et naturelles,
- Développement de la pratique du vélo dans l'agglomération,
- Promotion de « l'écotourisme », respectueux de l'environnement et tourné vers les espaces naturels en lien avec une pratique sportive.

Ce projet s'inscrit dans une démarche affirmée de développement durable.



## 2) Développer des itinéraires de découverte piétons autour de la Loire, du Loiret et du Canal

Le développement de cheminements piétons sera l'occasion de valoriser tous les espaces paysagers et de relier Loire, Loiret, Canal. Ces derniers vont s'appuyer sur une dizaine de lieux ponctuels présentant un intérêt patrimonial et paysager fort où l'AggLO réalisera des investissements importants. D'ores et déjà des études de programmation de ces différents itinéraires ont permis de dégager des priorités d'actions qui pourront se poursuivre dans l'avenir par le lancement de nombreux autres projets. Il faut souligner que ces projets prennent en compte la volonté de l'AggLO de coordonner l'entretien et la gestion ultérieure de tous ces lieux en s'appuyant sur les compétences et les moyens des communes. Celles-ci se verront proposer des montages juridiques qui assureront l'homogénéité de traitement que les promeneurs ou sportifs attendent de ces lieux.

### 3) Loire / Canal

L'aménagement des quais à Orléans entre le Pont George V et le Cabinet vert constitue un véritable temps fort du projet Loire Trame verte ; l'enjeu majeur est de faire revivre les quais d'Orléans. L'objectif est de permettre la mise en valeur de la ville et du fleuve l'un par l'autre, dans un cadre exceptionnel du centre historique d'Orléans, et d'encourager un renouveau des usages en relation avec la Loire dans l'agglomération.

Sur les traces historiques de l'activité de la marine de Loire à Orléans, il s'agit de favoriser l'émergence de nouveaux usages des quais liés à la vie urbaine, à la promenade et aux loisirs. Après des actions significatives comme la Place de la Loire à Orléans, la réouverture de l'agglomération sur son fleuve se poursuivra par l'aménagement architectural et paysager des quais et la réalisation d'ouvrages hydrauliques. Ceux-ci comprennent la réouverture du Canal d'Orléans entre la rue Jousset et l'écluse du quai du Fort Alleaume – en lien avec le Conseil Général du Loiret, l'AggLO mène un projet d'ouverture du Canal à la navigation, d'Orléans à Montargis avec la perspective à terme d'une liaison Loire - Seine - la création d'un bassin éclusier, l'installation de pontons fixes et flottants sur la Loire permettant l'amarrage de bateaux. Ce projet d'aménagement privilégie l'accessibilité et la convivialité avec un accent particulier sur le partage des usages : les piétons, les poussettes, les rollers, les vélos pourront profiter en toute harmonie de cette promenade et cohabiteront sur les quais dans des espaces dédiés pour un plus grand confort. Enfin, deux bateaux traditionnels de Loire seront amarrés toute l'année en face de la Place de la Loire, et accueilleront cafés, restaurants, lieux d'expositions...

L'objectif du projet Loire - Trame verte est également d'aménager un espace de détente et de loisirs sur le domaine Bois de l'Ile - Ile Charlemagne. Situé en entrée d'agglomération et à proximité du centre-ville d'Orléans, ce « Parc de Loire » s'étendra sur un site très vaste (300 hectares pour le Bois de l'Ile) où chacun aura plaisir à se détendre et à découvrir la qualité et la diversité des paysages de Loire.



En mettant en oeuvre un tel projet à l'échelle de l'agglomération, l'Agglo et les communes se dotent d'un formidable projet de vie pour tous les habitants, qui non seulement apportera de la qualité de vie et de l'animation, mais constituera également un vrai levier d'attractivité pour notre territoire, d'un point de vue touristique et économique.

Avec le Grand Projet Loire - Trame Verte, chaque ville, chaque bourg s'ouvrira sur le fleuve et ses espaces naturels : ce projet ambitieux, c'est tout simplement une passion pour un fleuve, et le désir de la partager avec tous les habitants de l'agglomération orléanaise et au-delà.





# Le schéma directeur de navigation de loisirs en Loire

**Philippe DUCHENE**

*Expert auprès de la Mission Val de Loire patrimoine mondial  
Directeur d'ACT-ouest*

---

## Les raisons du schéma

- La Loire : fleuve difficile, non navigable en amont d'Angers - Bouchemaine, mais des navigations possibles, même à l'étiage, sur des bassins locaux.
- Une demande diversifiée : retrouver la culture et le patrimoine ligérien, demande de loisirs (pêche, promenade, découverte), des demandes sportives.
- Des risques, des nécessités de protection des milieux, demandant précautions, solutions adaptées, arbitrages.
- Une viabilité économique des activités souvent fragile (saisonnalité, capacités limitées...).

## L'initiative et la conduite du travail

- Schéma lancé à l'initiative de la Préfecture de Région Centre. Travail piloté par la Mission Val de Loire et conduit avec l'appui technique du Consultant ACT-OUEST, de partenaires techniques (IMACOF, Ph. AUCLERC, P. AUCANTE) pour les états des lieux.
- Séminaires et concertations avec un groupe de travail élargi (2 Régions - 4 Départements - nombreux acteurs publics, associatifs et privés).
- Compte-rendu et validation auprès de la Conférence Territoriale du périmètre Val de Loire - Patrimoine Mondial.

## Les principes proposés

### ***DES CHOIX RAISONNES DE PRATIQUES A DEVELOPPER***

Les choix sont les suivants :

- écotourisme et découverte du patrimoine fluvial (bateaux traditionnels et modernes),
- bateaux à passagers,
- randonnées nautiques en bateaux légers,
- événements fluviaux



- la pratique individuelle sur des bassins et des sites aux risques limités ("les ports de Loire") et où l'animation nautique apparaît bienvenue.

#### **DES OBJECTIFS QUANTITATIFS RAISONNABLES**

- **Faire vivre une cinquantaine de bateaux** traditionnels ou d'écotourisme embarquant du public (associations, entreprises), soit 20.000 à 40.000 sorties hommes par an pour l'écotourisme (Marine de Loire).
- **Développer l'offre d'une dizaine de bateaux à passagers**, soit 50 à 100.000 embarquements par an selon les types de prestations.
- **Mettre en réseau pour des produits randonnée de l'ordre de 500 canoës-kayaks** pour 50.000 journées / an, hors initiations, promenades locales et pratiques individuelles.
- **Mettre en valeur une trentaine de "ports de Loire"** où les bateaux individuels, traditionnels (futereaux, toues) ou non, trouveraient les services utiles (information, sécurité, stationnement, accès) et participeraient aux animations.

#### **DES BASSINS LOCAUX DE NAVIGATION**

Les bassins de navigation sont définis par les possibilités de naviguer en période d'étiage (été), et, en conséquence, par les obstacles et points durs. Ces bassins ont été identifiés pour les bateaux de type Marine de Loire et les engins légers (canoë-kayak). Une cartographie a été établie.

#### **LES PORTS DE LOIRE**

Les anciens ports ne sont plus utilisables en l'état à l'étiage, du fait de l'abaissement des niveaux du fleuve. L'idée est de retrouver, par des équipements légers saisonniers et réversibles, l'accès au fleuve et l'animation des ports, sur les bassins et sites le permettant. Les ports de Loire seront aussi, dans les villes ou villages, les sites où les "grappes d'activités", les partenariats locaux, les connections avec le projet Loire à Vélo, peuvent se concrétiser.

#### **LES PRINCIPES D' ACTIONS.**

- **Renforcer la viabilité des activités** des entreprises et des associations, en organisant de nouveaux partenariats entre les opérateurs de navigation, les collectivités, les opérateurs touristiques afin de développer les fonctions d'animation, de gestion, d'entretien des sites et les "grappes d'activités locales".
- **Mettre en place une stratégie et des actions communes**, en partenariat avec l'État et les Conseils régionaux et généraux (traitement des points durs, aménagements des ports, information, événements, formation).
- **Permettre aux initiatives locales** s'inscrivant dans ces cadres de s'exprimer dans des projets (schémas locaux) pouvant être contractualisés après les arbitrages et engagements nécessaires.



## Les bassins - pilotes

Une démarche pilote de mise en place d'une structure locale de bassin et de projet de développement a été initiée en avril 2005 sur le bassin des "Levées d'Anjou", entre Savennières et Montsoreau, avec l'appui technique de la Mission Val de Loire, à la demande des Communautés riveraines et du Syndicat Intercommunal Touristique du Val de Loire.

Elle comporte :

- un état des lieux en cours des projets liés à l'aménagement des berges et au développement des navigations (dans le cadre d'un doctorat - Université de Tours) ;
- l'élaboration d'un projet de développement avec l'assistance ACT-OUEST (bateaux à passagers, randonnées nautiques, ports de Loire, événements) en cours ;
- l'élaboration des objectifs et le suivi des travaux par un groupe de travail technique (collectivités – Comités Départementaux de Tourisme) ;
- réunion plénière des élus prévue en septembre 2005 sur le projet de développement.

Le projet élaboré par la Communauté d'Agglomération d'Orléans, est un autre projet-pilote, qui participera à l'expérimentation du Schéma Directeur.

## Les travaux en cours

**Objectifs** : Mettre en forme et diffuser le projet de Schéma et ses premières expérimentations fin 2005.

La poursuite du travail est la suivante :

### **CONCRETISER LES ELEMENTS DU SCHEMA DIRECTEUR**

- Préciser les propositions de bassins de navigation, d'activités associées, de sites portuaires possibles, avec un rendu cartographique par bassin (en préparation).
- Préciser les termes de la stratégie et les actions prioritaires susceptibles de faciliter l'émergence d'initiatives et leur viabilité.
- Préciser les solutions et procédures, les modalités des actions recommandées.
- Envisager les modalités de poursuite du pilotage et des contrôles.

### **FORMALISER UNE "BOITE A OUTILS" A DISPOSITION DES COLLECTIVITES ET OPERATEURS.**

- Préparation d'une "**charte de la navigation en Loire**" précisant les conditions générales des pratiques sur la Loire, les restrictions, les bonnes pratiques à respecter, les organisations recommandées. Elle s'inspirera du travail déjà réalisé en Région Centre, en renforçant son caractère opérationnel par l'obligation de son adoption et de sa mise en application par les partenaires des projets qui bénéficieront des supports financiers mobilisés dans le cadre du schéma.



- Réalisation d'outils cartographiques adaptés à l'élaboration des projets locaux de bassin.
- **Exemples - types de structures et projets de bassin** : préparation et présentation de dossiers types.
- **Exemples types de partenariats durables** : mise en valeur des grappes d'activités locales (châteaux, vignobles, Loire à vélo, événements, culture, gastronomie), animation et gestion des ports de Loire : fiches de présentation et procédures de mise en place.

#### **MOBILISATION DES ACTEURS INSTITUTIONNELS (ACTIONS ET FINANCEMENTS).**

- Plan Loire Grandeur Nature. Question actuellement posée : quelles modalités possibles pour l'accompagnement des projets de valorisation fluviale portés par les collectivités territoriales (points durs, ports de Loire...)?
- Collectivités territoriales : mobilisation des régions, départements, EPCI, communes dans le cadre des réunions géographiques (expression des projets, intérêts stratégiques) et par les communications finales sur le schéma.

#### **DOCUMENT DE DIFFUSION**

Préparation d'un cahier "Val de Loire" avec les éléments d'étude et de validation.

### **Calendrier**

- **Septembre / Décembre 2005** :
  - Réunions géographiques (4) – pour favoriser l'expression des projets et des initiatives de bassin et préciser les actions à inscrire.
  - Groupe de travail interrégional
  - Préparation de la version finale du schéma pour une présentation à la Conférence territoriale de fin d'année.
- **2006** : Publication des conclusions sous la forme d'un Cahier "Val de Loire".

### **Documents établis**

- **IMACOF** - état des lieux géographique, physique, environnemental et réglementaire (janvier 2005).
- **Ph. AUCLERC** - état des lieux des pratiques actuelles de navigation de loisirs.
- **P. AUCANTE** - inventaire photographique des sites paysagers ligériens (Mission Val de Loire).
- **ACT-OUEST** - préparation du projet de schéma directeur pour la navigation de loisirs en Loire - rapport d'étude (janvier 2005).
- **ACT-OUEST / Ph. JUGE** - cartographie des bassins de navigation (2 cartes) - Marine de Loire - canoë-kayak.



# Réaffectation d'usage de la levée de Belle Poule

**Raymond BABLEE**

*Adjoint au responsable du pôle aménagement et gestion  
du réseau Département du Maine-et-Loire*

---

"La Loire à vélo" est un itinéraire cyclotouristique de près de 600 km longeant la Loire et alternant rive droite rive gauche, des portes de la Bourgogne jusqu'à l'océan Atlantique.

La Région Pays de la Loire s'est engagée dès 1994 dans le développement de la pratique du vélo loisirs et dans le soutien aux initiatives des collectivités locales en faveur des aménagements cyclables à vocation touristique et de loisirs.



Fortes de leur intérêt commun pour la valorisation de la Loire et le développement des loisirs et du tourisme à vélo, les Régions Centre et Pays de la Loire ont décidé en 1995 de coopérer afin de mettre en œuvre l'itinéraire "La Loire à Vélo".

En Maine et Loire, les maîtres d'ouvrage des infrastructures de l'itinéraire sont le Conseil Général de Maine et Loire et les communautés d'agglomération d'Angers et de Saumur.

L'itinéraire emprunte différents types de cheminements de faibles dénivelés, sécurisés et accessibles aux vélos de loisirs et de route :

- routes communales et départementales de faible trafic,
- cheminements parallèles (bandes sécurisées, pistes) à des voies départementales ou urbaines existantes,
- aménagements urbains existants, chemins ruraux, forestiers et de halage,
- création de nouveaux cheminements en site propre.

La levée de "Belle Poule" longue d'environ 6 km, et qui supporte une petite voie revêtue, de 4 à 5 m de large fait partie intégrante de cet itinéraire.





Son positionnement géographique dans l'agglomération angevine est remarquable, dans un environnement naturel de qualité (La Loire, des prairies inondables et des prairies bocagères protégées par la levée).

Depuis des années elle a servi de desserte locale entre communes du sud de l'agglomération malgré des caractéristiques techniques inadaptées à cet usage.

La mise en phase opérationnelle du projet Loire à vélo a permis de transformer l'usage de cette levée en la réservant prioritairement aux cyclistes pour constituer ainsi un équipement de valorisation touristique et de loisir majeur pour l'agglomération d'Angers, tout en disposant d'un niveau de sécurité élevé.

Nous avons depuis plusieurs années mis en avant cet objectif et anticipé en 2004 par une fermeture partielle de la levée (réservée aux vélos le week-end en partenariat avec les communes concernées, Les Ponts de Cé et la Daguenière.

Compte tenu de l'ouverture depuis le 3 juillet 2005 de la section Angers Tours de la Loire à vélo, il convient d'augmenter le niveau de sécurisation; l'accès de la levée est donc réservé exclusivement aux cyclistes avec autorisation d'accès pour les riverains.

Pour rendre visible le nouveau statut de cette levée, des aménagements de type chicane ont été réalisés aux deux extrémités et une barrière automatique a été mise en place au milieu de l'itinéraire, avec des aires de retournement de part et d'autre.

Parallèlement, la Ville des Ponts de Cé s'est investie dans la requalification et la revalorisation des zones naturelles bordant la levée.



## Exemple aux Pays-Bas : le corridor de Venlo le long de la Meuse

Peter FREIJ  
*Adjoint au Maire de Venlo - PAYS-BAS*  
Kees Jan VAN DEN HERIK

---

## Exemple aux Pays Bas : Le couloir de Venlo le long de la Meuse

Peter FREIJ  
*Député-Maire de Venlo*

---

### Description sommaire du projet

En 1993 et 1995 les Pays-Bas ont été confrontés aux inondations. La Meuse a connu dans le nord de la province de Limbourg son plus haut débit depuis 1926. Après les inondations le gouvernement a engagé un programme pour réduire le risque le long de la Meuse. Ces actions sont pilotées par une organisation centrale, appelée Maaswerken.

Au même moment, quatre municipalités et trois associations de protection de la nature du nord du Limbourg ont souhaité contribuer à ce plan. Leur but était non seulement la réduction du risque d'inondation, mais aussi la restauration du lit et du paysage du fleuve, la réalisation d'infrastructures touristiques, et le développement local. Ces actions se mettent en place depuis 2000.

### Une approche innovante

La méthode de travail de ce consortium a conduit à une approche innovante de la prévention des inondations, traitant en parallèle la mise en valeur écologique et touristique du fleuve, en vue de rendre attractifs 25 km de berges pour les riverains de la ville Venlo et des communes avoisinantes.

Ce programme ambitieux dit « **corridor de la Meuse** » comprend 46 projets séparés. Les mesures proposées (en partie déjà réalisées) vont de l'adaptation du lit du fleuve (par terrassement ou réalisation de canaux latéraux) à des interventions plus limitées comme la réalisation de véloroutes. Le résultat final visé est une rivière plus sûre et un





paysage de qualité. Une rivière qui ne soit pas canalisée mais constituée de méandres avec des hectares de nature dans lequel les riverains peuvent se déplacer librement à pied ou à vélo.

Beaucoup de travail a été fait. Tous les conseils municipaux concernés ont été impliqués. Les projets sont prêts, les impacts hydrauliques prévisibles sont évalués, les budgets nécessaires sont décidés et les partenaires financiers sont trouvés. Les nombreuses études et recherches effectuées à cette occasion ont fourni de l'expérience et du savoir-faire. Les terrains nécessaires ont été achetés ou réservés.

Le point le plus important est le fait qu'avec les fonds des municipalités, de la province de Limburg et des associations de protection de la nature la réalisation du projet a déjà démarré, avec la réalisation d'un certain nombre d'actions marquantes. Grâce à celles-ci, la ville de Venlo a reçu en 2003 le titre de la « ville la plus verte » de l'Europe'.

Pour plus d'information sur le projet : [www.maascorridor.nl](http://www.maascorridor.nl).

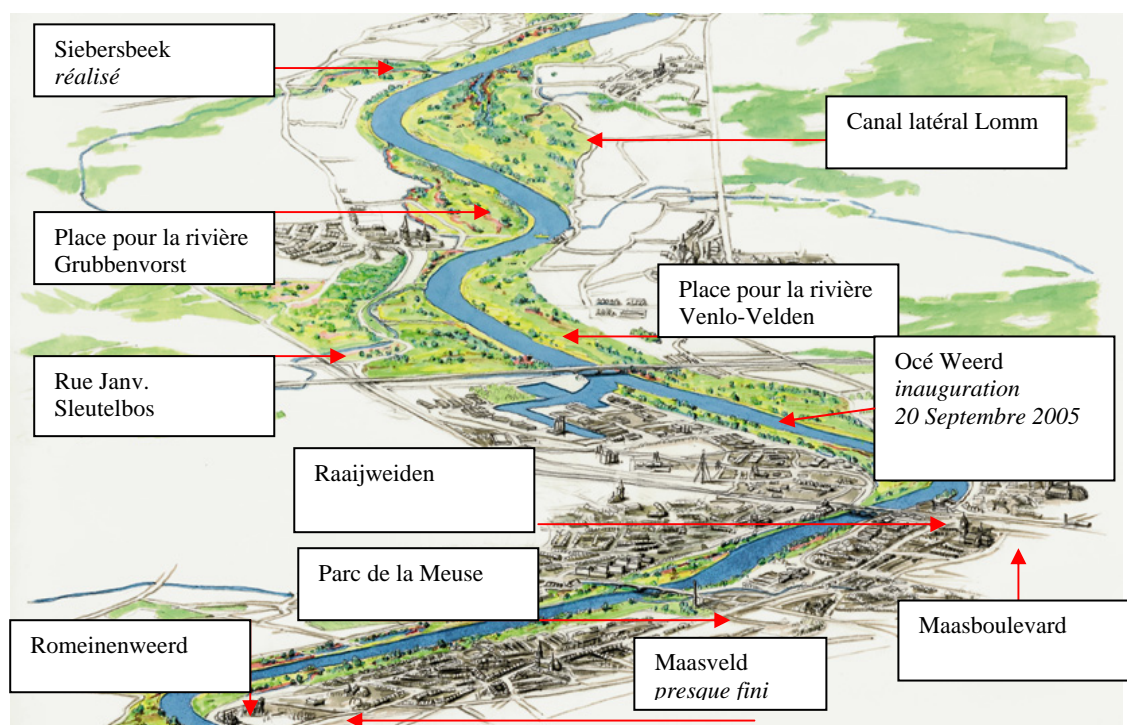


Fig. 1 Vue d'ensemble d'une partie du « corridor de la Meuse » avec l'avancement des projets







Fig. 2 le projet Venlo-Velden





# Parc paysager rhénan : Karlsruhe se tourne vers le Rhin

Thomas HENZ

Gartebauant Karlsruhe –Allemagne

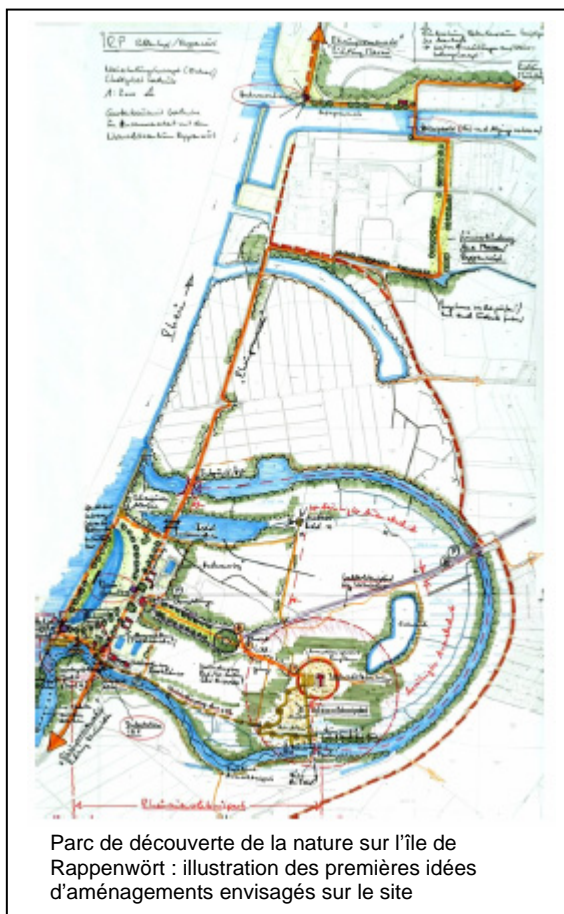
Intégré au programme transnational Pamina, le Parc paysager rhénan, *Landschaftspark Rhein*, implique l'aménagement d'une vaste zone de loisirs sur le territoire administratif de Karlsruhe.

Le projet compte notamment un sentier ininterrompu créant d'agréables liaisons vers les quartiers de Knielingen et Mühlburg. Une modification du plan d'utilisation des sols dans la vallée du Rhin est donc proposée pour cette zone. De plus, un raccordement entre le lac de Knielingen et le fleuve est envisagé dans le cadre du plan de protection contre les crues.

Le cœur du Parc paysager se situera au sud du pont sur le Rhin. D'autres centres d'intérêts sont associés à des projets concernant la zone inondable de Rappenwört et les environs du port de l'OTAN (*Rheinbastion*) au sud de la raffinerie de pétrole.

Actuellement, plusieurs options sont en cours de discussion, de l'inondation libre au fur et à mesure que le niveau du Rhin s'élève, à une crue mieux maîtrisée.

Les propositions du Programme Intégré pour le Rhin (IRP), l'organisme qui gère le fleuve, ouvrent de nouvelles possibilités de protection contre les crues, de préservation de la nature et d'activités de loisirs sur le territoire municipal de Karlsruhe.



Parc de découverte de la nature sur l'île de Rappenwört : illustration des premières idées d'aménagements envisagés sur le site



Un sentier de découverte et d'exploration de la zone inondable est prévu sur Rappenwört, une île créée par l'ancien cours du fleuve. À proximité du Centre de protection de la nature, il présentera l'écologie de la vallée rhénane.

Des supports pédagogiques sur la protection contre les crues, sur la navigation et l'aménagement paysager seront également disponibles par ailleurs, au sud du lido. L'obligation de gérer les points d'observation autorisés au public permet l'inondation d'une plus grande partie de l'île de Rappenwört et offre une surveillance des crues plus sécurisée.

Le programme d'aménagement paysager et écologique de la zone inondable du Rhin située sur le territoire administratif de Karlsruhe prédomine dans le plan d'occupation des sols de la ville.

La ferme de Maxau, une autre attraction, se situe entre le Rhin et le lac de Knielingen. Le Musée de Knielingen a déjà ouvert ses portes, mais d'autres aménagements sont à l'étude, notamment l'usage créatif des terrasses du Rhin, des espaces de jeux pour les enfants exploitant l'environnement aquatique, ainsi que la vente de produits alimentaires et artisanaux de la région.



La rive du Rhin appartenant au lido sera ouverte en permanence au public.



# QUEL ROLE LE PUBLIC PEUT-IL JOUER POUR RÉDUIRE LE RISQUE D'INONDATION LE LONG DES GRANDS FLEUVES ?

---

Les initiatives privées pour réduire la vulnérabilité de l'habitat existant

Les inondations de 1997 en Pologne : comportement des habitants pendant la catastrophe

Information des élus et des riverains sur le risque d'inondation : les suites du projet européen OSIRIS

L'information du public sur les risques d'inondations par remontée de nappes

Évacuation de 250.000 personnes en février 1995 entre Nimègue et Gorinchem (Rhin et Meuse aux Pays-Bas)

## **Table ronde : des projets européens symboliques d'une nouvelle approche**

- Le partage des responsabilités dans la prévention des inondations en Région de Starkenburg en Allemagne
- Le projet de zone d'aménagement différé de la Bouillie à Blois
- Exemple du Tagliamento dans les Alpes du sud en Italie





# Les initiatives privées pour réduire la vulnérabilité de l'habitat existant

Jean-Pierre VALETTE

*Chargé de la prévention des inondations  
Direction Régionale de l'ENvironnement de la Région Centre*

---

En 2002 l'équipe pluridisciplinaire du Plan Loire Grandeur Nature a fait réaliser des enquêtes auprès d'une centaine de familles dont le logement avait été inondé au moins deux fois dans les 10 années précédentes. Il en ressortait que, suite à ces catastrophes, peu de personnes avaient pris des mesures pour faire face à une éventuelle nouvelle inondation. De plus, la plupart des mesures prises n'engendraient que des effets très limités. Ce comportement peut s'expliquer tant par une incrédulité sur la possibilité de retour de l'événement que par le sentiment de ne pas être directement acteur de la réduction de sa vulnérabilité. Ce retour d'expérience a aussi mis en évidence que quelques années après, les pertes économiques ne sont plus le fait marquant de l'inondation, alors que les impacts psychologiques sont encore fortement mis en avant.

Une des caractéristiques de l'habitat existant par rapport à d'autres enjeux c'est que chaque logement ou chaque famille est un cas unique dont la réduction de la vulnérabilité nécessite des solutions appropriées. Cela rend peu opérationnelle l'approche purement réglementaire qu'elle soit sous forme d'obligations de réaliser, de prescriptions ou de conseils. De plus, le caractère général de la règle n'offre que des réponses partielles, mal comprises puisque qu'imposées et ne prenant pas en compte les particularités.

Il nous est donc paru indispensable, même si cela peut relever de la gageure dans des vals qui n'ont pas été inondés depuis 140 ans, de s'appuyer sur l'initiative privée pour mener une politique de réduction de la vulnérabilité de l'habitat.

Cette politique recourt à une chaîne de décisions et d'informations dans laquelle le particulier n'est qu'un maillon. Lui demander de réduire sa vulnérabilité c'est lui demander d'acquérir la connaissance de l'aléa, d'évaluer les effets de l'inondation sur sa vie et sur ses biens, de déterminer et de mettre en œuvre les mesures et travaux nécessaires.

C'est aussi de fait demander à la collectivité d'être capable de l'informer du risque qu'il encourt, des mesures qu'elle compte prendre pour y faire face et de lui fournir les conseils et les outils lui permettant de déterminer sa vulnérabilité et de définir les moyens de sa réduction.





## La connaissance : appréhender les aléas

La cote des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC), déterminée à partir des plus hautes eaux historiques est aujourd'hui la seule information systématiquement disponible (en Mairie ou sur site Internet) pour toutes les communes de la Loire Moyenne alors qu'elles sont soumises à plusieurs type d'inondation (débordement direct lent ou rapide, remontée de nappe, fonctionnement de déversoir, rupture de levée...). A chacune de ces inondations, correspondent une hauteur, une vitesse et une durée particulière. Or la variation de ces paramètres a une influence sur la nature de l'endommagement (pour une même construction, le dommage à l'immobilier peut varier de 10.000 € pour une inondation de 0,5 m. durant moins d'une journée à 50.000 € pour une inondation de 1,5 m. durant 10 jours).

Cette information sur la nature de l'inondation et ses effets n'est pas aisément accessible aujourd'hui, faute de réseaux et de moyens humains de diffusion.

Même l'utilisation des PHEC est difficile. En effet, peu de particuliers connaissent la cote NGF du plancher de leur domicile d'où impossibilité d'en déduire la hauteur d'eau potentielle dans leur logement, donnée de base indispensable à toute action ultérieure.

Il ressort des tests menés actuellement sur l'agglomération Orléanaise que dans la plupart des cas cette information peut être acquise par le biais d'un modèle numérique de terrain ce qui pose à nouveau le problème de la mise à disposition de cette information au particulier. Dans des communes moins importantes, on peut envisager, dans le prolongement de la loi Bachelot sur la prévention des risques, une multiplication des repères de crue signalant les PHEC.

## La conscience du risque : évaluer la vulnérabilité.

**Liée à la personne** : La vulnérabilité est liée principalement à la santé physique. Elle nécessite la mise à l'abri de la famille au moment de l'inondation et la prise de précautions particulières lors du retour (maladie, électrocution, accidents liés à la stabilité des immeubles ou des infrastructures...). Elle est aussi liée à la santé mentale : les entretiens avec des sinistrés un an après l'événement montrent que perdre l'irremplaçable et ne pas pouvoir rentrer dans son logement pendant de long mois laissent d'autant plus de traces psychologiques qu'aucune assistance à long terme n'a été prévue.

Une grande part des solutions à mettre en œuvre relève de la connaissance du risque et de mesures organisationnelles propres à chaque habitant. Pour être réellement efficaces les mesures retenues nécessitent une démarche cohérente qui n'a rien d'innée pour l'habitant.





**Liée au logement :** Les constructions sont généralement réalisées sans aucune prise en compte du caractère inondable de leur implantation : vide sanitaire non visitable, réseau électrique entièrement inondable, utilisation systématique de placoplâtre, chaudière fioul en sous sol...

Les enquêtes auprès de sinistrés ou de personnes vivant en zone inondable confirment que très peu d'habitants, faute de connaissances techniques suffisantes, sont capables de procéder à l'autodiagnostic de leurs logements. Plus qu'une méthodologie c'est à un service diagnostic qu'il faut leur permettre d'accéder.

**Liée aux biens :** La disparition de certains d'entre eux peut augmenter la vulnérabilité tant sous l'angle psychologique (souvenirs de famille) que sous l'aspect pratique (moyens de transport) ou économique. Dans tous les cas leur absence ou leur endommagement rendra le retour d'autant plus difficile qu'ils ne peuvent être remplacés. Là aussi cette approche nécessite connaissance des aléas et démarche appropriée.

### **La culture du risque : agir pour réduire la vulnérabilité**

Dès lors que l'on est conscient du risque, on peut avoir envie de réduire sa vulnérabilité (une étude actuellement menée sur l'incrédulité nous montre qu'un rapport de cause à effet ne s'établit pas systématiquement dans ce domaine). On peut agir sur le comportement à adopter pendant et après la crise et/ou réaliser des travaux ou mettre en œuvre des dispositifs visant à modifier les effets de l'inondation. Dans tous les cas, les priorités restent les mêmes :

- **Mettre en sécurité (physique et mentale) les membres du foyer.**
- **Leur faciliter un retour rapide à la normale après la crue.**
- Limiter les dommages irréparables ou compliquant le retour à la normale.

**Se préparer à traverser la crise :**

**Cette préparation doit se proposer de répondre au moins à trois objectifs :**

- Mettre à l'abri ses biens et en particulier les biens non remplaçables et ceux dont on aura besoin dès le retour ou veiller à la possibilité de les remplacer dans les meilleures conditions.
- Se mettre à l'abri quand l'eau arrive en se mettant hors d'eau dans les meilleurs conditions et en prévoyant un hébergement provisoire pour la durée de la crise.
- Revenir sans risque dès que possible, nettoyer, sécher, réparer et surtout pouvoir réintégrer son logement, même partiellement, dans les meilleurs délais.



## **Améliorer son logement à l'occasion de travaux :**

Cette amélioration vise soit à augmenter le degré de protection du logement, soit à effectuer des travaux qui tout en réduisant l'endommagement permettent d'y revenir le plus vite possible. Ce ne sont pas forcément les mêmes travaux : le poste électricité, un des plus sensible en matière de vulnérabilité est généralement un des moins onéreux en matière de dommage.

Il y a un donc choix dans les solutions et le particulier doit, comme pour le diagnostic, pouvoir trouver des conseils techniques et économiques auprès de professionnels. C'est rarement le cas aujourd'hui : la plupart des professionnels locaux n'ont pas conscience du caractère inondable et n'ont donc pas de solution à proposer en matière de réduction de vulnérabilité.

## **Les outils**

Actuellement avec l'équipe pluridisciplinaire du plan Loire Grandeur Nature nous travaillons sur deux documents visant à aider l'initiative privée à réduire la vulnérabilité de l'habitat.

### ***LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SECURITE***

Ce document vise à aider les particuliers à mettre en place des mesures organisationnelles sans l'aide d'un professionnel. Il est composé d'un guide méthodologique qui accompagne le particulier dans la compréhension des niveaux d'alerte, la recherche des informations, le diagnostic des contrats d'assurance et le remplissage de fiches actions... Ces fiches proposent les comportements à adopter et les outils à préparer (« kit d'évacuation », « kit de retour »...) pour chacune des phases de l'événement. Ce guide propose aussi des conseils en matière de relogement, de contrat d'assurance...

Il est actuellement testé par des particuliers. Cette phase nous confirme dans l'idée qu'il nécessite un dialogue avec les autorités locales : information sur la survenance de l'inondation, procédures communales d'évacuation, lieux d'hébergement provisoires...

Sa diffusion ne pourra donc se faire qu'en coordination avec les politiques locales de prévention.

### ***LES DIAGNOSTICS HABITATS***

Un travail mené avec des Experts de la Construction a conduit dans un premier temps à détailler et évaluer la nature des dommages en fonction de la hauteur et de la durée de submersion et ce pour chaque lot du bâtiment. Il a aussi permis de déterminer les lots dont l'endommagement accentuait la vulnérabilité du logement. Ce travail se prolonge actuellement par la rédaction d'un guide méthodologique à l'attention des professionnels



(experts constructions, maîtres d'œuvre) permettant d'effectuer un diagnostic de vulnérabilité et de proposer des mesures de réduction de ces vulnérabilités. Ces diagnostiqueurs pourront intervenir à la demande du particulier ou à l'occasion de procédures incitatives comme le Programme d'Intérêt Général habitat/inondation mis en place par l'Agglomération Orléanaise.

Cette étude va aussi nous permettre, avec les collectivités, qui le désirent d'intervenir auprès des professionnels du bâtiment pour une meilleure prise en compte du caractère inondable dans leurs conseils et travaux.

#### ***LA DIFFUSION DES OUTILS***

Rien ne sert de diffuser ces outils par des brochures ou par Internet si parallèlement on n'est pas capable de répondre localement aux questions qu'ils vont faire émerger. Peu facile à faire pour des communes moyennes où parfois toute la population vit en zone inondable.

L'initiative privée ne pourra se développer que si les outils actuellement en cours de mise en place sont relayés localement soit par la mise en place de réseaux de correspondants inondation, comme cela se fait actuellement dans plusieurs communes ligériennes, soit à l'occasion d'opérations incitatives comme l'assistance au diagnostic habitat actuellement développé par l'Agglomération Orléanaise.





# Les inondations de 1997 en Pologne : comportement des habitants pendant la catastrophe

Roman KONIECZNY

*Institut de Météorologie et de Gestion de l'eau  
Cracovie - POLOGNE*

---

## Les inondations au cours des dix dernières années en Pologne

Les inondations de 1997 atteignirent l'échelle la plus importante de ces cent dernières années en Pologne. 54 personnes y périrent et 162.500 furent évacuées. Environ 500.000 hectares de terres agricoles furent inondés. 47.500 logements furent également directement inondés, parmi lesquels environ 7.000 furent déclarés inutilisables après les inondations. Plus de 9 000 entreprises subirent des pertes. 71 hôpitaux furent détruit ou endommagés, de même que 252 établissements culturels, 300 bâtiments historiques, 937 écoles et garderies. Les pertes totales furent estimées entre 2,5 et 3,5 milliards de dollars dans les conditions économiques de 1997. Les inondations ultérieures, dont plusieurs se produisirent après 1997, ne furent pas aussi catastrophiques. Toutefois, par exemple, les inondations du bassin de la Vistule, en 2001, occasionnèrent des pertes de l'ordre de 0,8 milliards de dollars et 18 décès.

Ces événements ont fourni de précieuses informations concernant l'efficacité des stratégies de réduction des dommages liés aux inondations mises en place en Pologne, ainsi que sur l'activité des forces d'intervention de crise et des habitants, aussi bien avant que pendant la catastrophe. Ces dernières expériences sont particulièrement intéressantes en ce qui concerne l'activité des habitants, qui n'avait, jusqu'à présent, pas fait l'objet d'une attention suivie.

La valeur particulière de ces enseignements réside dans le fait qu'au travers du prisme de l'expérience individuelle, il est plus facile de détecter les défaillances du système existant dans la réduction des dommages liés aux inondations, ces défaillances s'avérant difficilement détectables au niveau de l'état ou dans la perspective des institutions censées entreprendre certaines actions spécifiques.

Cet article présente les résultats de la recherche conduite par l'Institut de Météorologie et de Gestion des eaux, dans ce domaine.



## Réaction aux mises en garde observée chez les habitants exposés au risque

En Pologne, l'évacuation était et demeure à ce jour un processus organisé. Les plans de réaction de crise préparés par les municipalités<sup>a</sup> contiennent des analyses du nombre de personnes, au sein d'une ville ou d'un village déterminé, potentiellement exposées au risque, et définissent le nombre de véhicules nécessaires à leur évacuation ; ils désignent également les lieux vers lesquels les habitants doivent être évacués (c'est-à-dire les "points d'évacuation"). Pendant une inondation, les informations concernant la nécessité d'évacuation ne parviennent aux personnes exposées au risque qu'à la dernière minute (lorsque l'inondation est inévitable), simultanément à l'arrivée des véhicules d'évacuation. De même, on ne recense aucune habitude de notification des personnes à l'avance, de peur de transmettre des prévisions qui s'avèreraient erronées.

En outre, les plans de réaction de crise n'intègrent pas le soutien des initiatives individuelles (par exemple, les évacuations individuelles) ; ainsi, les habitants ne connaissent à la fois ni le point d'évacuation, ni l'itinéraire d'évacuation avant l'inondation.

Dans de nombreux entretiens et conversations, les représentants des forces d'intervention de crise se plaignent de la réticence des habitants à quitter leur domicile après avoir reçu une alerte d'inondation imminente. Ces représentants considèrent cette situation comme l'un des problèmes importants de leur travail, car elles rendent parfois nécessaires l'évacuation des personnes après que l'inondation ne soit déjà effective et que les structures n'aient été inondées, ce qui nécessite des efforts importants et, dans de nombreux cas, représente une menace pour la vie des sauveteurs.

Dans cette situation, il est utile de réfléchir aux éléments susceptibles de contribuer à lever cette réticence des habitants à prendre la décision de quitter leurs domiciles et leurs terres, ainsi qu'aux raisons qui les empêchent de sécuriser au maximum leurs biens.

Des sondages conduits par l'IMGW<sup>b</sup> au sein de diverses villes démontrent que le nombre de personnes ayant quitté leur domicile pendant une inondation est, en fait, relativement faible : de 9 % à environ 40 % de la population exposée au risque. Aucune analyse spécifique n'a été conduite concernant les causes des réticences à l'évacuation de la part des habitants, mais, les investigations et entretiens conduits sur le terrain jusqu'alors permettent de mettre en lumière les causes ci-après ayant potentiellement contribué à cette réticence :

---

<sup>a</sup> La municipalité (*gmina*)— constitue la plus petite unité administrative, englobant normalement plusieurs, voire plus d'une dizaine de villes ou villages.

<sup>b</sup> INSTITUT DE METEOROLOGIE ET DE GESTION DES EAUX (Instytut Meteorologii i Gospodarki Wodnej)



### ***Ignorance, de la part des habitants, du fait que leurs domiciles soient situés dans des zones inondables***

Les sondages démontrent qu'en 1997, de nombreuses personnes ignoraient qu'elles vivaient dans des plaines inondables (seuls 22 % à 62 % en avaient connaissance). Cette situation résulte de l'absence d'activités d'éducation et d'informations de la part des services et des forces publiques : parmi les personnes au fait du risque encouru, un fort pourcentage avait obtenu l'information de la part de parents ou de voisins plus âgés, mais non auprès des représentants de l'administration locale.

### ***Absence d'alerte en cas d'inondation, ou arrivée tardive de telles alertes auprès des habitants***

Dans de nombreuses villes, les alertes ne sont parvenues qu'à un petit nombre de personnes exposées au risque (dans certaines localités, à peine 5 % des habitants ont été alertés), ou encore, sont parvenues trop tard pour que les habitants soient en mesure de faire face.

### ***Absence de certitude que les propriétés laissées vacantes seraient protégées***

Lors des réunions et discussions concernant les causes de la réticence à évacuer, la majorité des personnes faisait référence aux craintes liées aux biens et foyers laissés vacants. Bien que les déprédations des biens pendant les inondations, dans les petites villes, constituent plus un mythe qu'une réalité, l'absence d'informations fiables sur les moyens de protection a incité les personnes à demeurer dans leurs domiciles, ou encore, à n'évacuer qu'une partie de la famille.

### ***Absence de points d'évacuation dans chaque ville***

Souvent, un seul point d'évacuation était désigné pour l'ensemble de la municipalité. Aussi, il arrive parfois que le point d'évacuation se situe à plus de dix kilomètres du domicile abandonné. Les gens sont réticents à s'éloigner autant de leurs biens et foyers.

### ***Ignorance des habitants sur le système local de protection contre les inondations, ou sur le risque local d'inondation : système d'alerte d'inondation en vigueur, itinéraires d'évacuation, points d'évacuation***

En résumé, il convient de mettre en exergue l'une des causes principales expliquant la réticence des habitants à évacuer : dans de telles situations, les habitants ont la nette impression d'être considérés comme des objets ; de même, aucun soutien ne leur est fourni par les forces d'intervention de crise pour les aider dans leurs initiatives individuelles de protection des biens et d'évacuation. Cette situation révèle un manque d'activités d'informations ou d'éducation face aux inondations ; informations qui seraient pourtant susceptibles d'améliorer la prise de conscience et la connaissance générale en matière de conduite à tenir avant et pendant les inondations.



## **L'impact des expériences individuelles sur le comportement des habitants**

Dans le sud de la Pologne, une petite ville victime d'inondations à plusieurs reprises ces dernières années a fait le sujet d'une étude. Les propriétaires ont été interrogés sur le comportement qu'ils ont adopté pendant les inondations de 1997 et les inondations qui suivirent, ainsi que sur les initiatives qu'ils prendraient à l'avenir, lors de situations similaires.

Les résultats de l'étude démontrent que la majorité des habitants, modifieraient leur comportement, à la lumière de l'expérience acquise lors des inondations précédentes.

Voici quelques exemples :

### ***Évacuation d'une famille***

En 1997, la moitié (50 %) des personnes interrogées avaient évacué leur famille complète du foyer ; en 1998, elles n'étaient que 39 % et, en 2000, 42 %. Il est difficile d'expliquer ces différences. Certains propriétaires ont peut être considéré que le risque n'était pas si élevé et qu'ils pouvaient rester sur place afin d'être en mesure de surveiller leur domicile et leurs biens. Dans le même temps, 64 % des personnes interrogées déclaraient que lors de futures inondations, elles évacueraient toute leur famille.

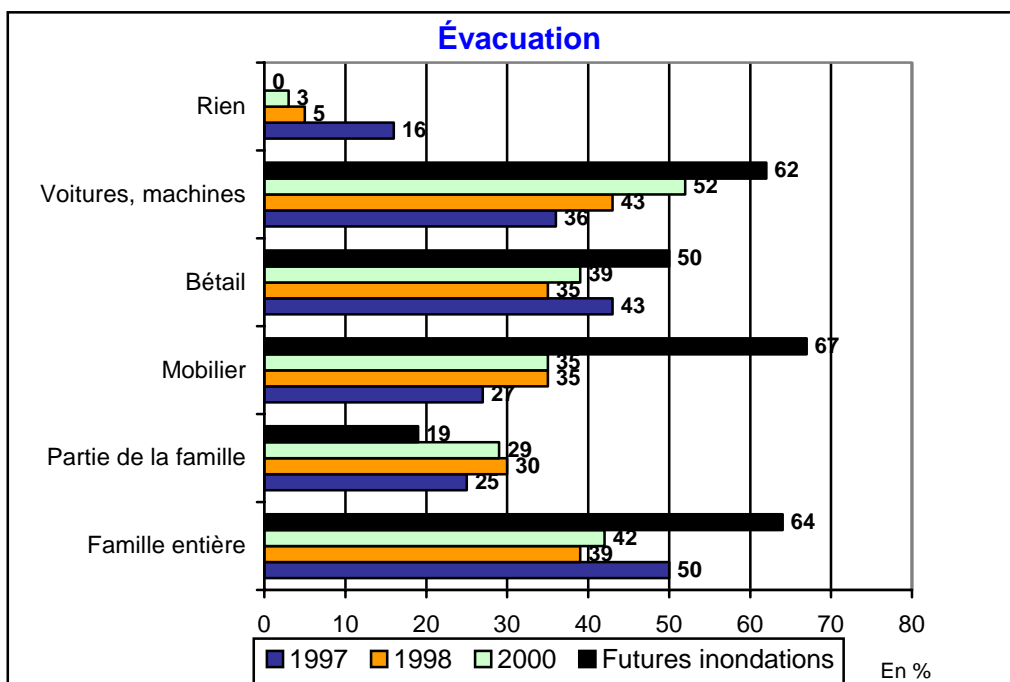
### ***Mobiliers et équipements domestiques (machines, voitures, etc.).***

Les résultats des sondages démontrent une inquiétude croissante des habitants, en ce qui concerne leurs biens. En 1997, 27 % des habitants ont évacué leur mobilier ; en 1998, ils étaient 35 %. Une tendance similaire peut être observée concernant les machines et les voitures : en 1997, 36 % des habitants les ont évacué ; en 1998, ils étaient 43 % ; en 2000, ils étaient jusqu'à 52 %. Parmi les personnes sondées, un pourcentage encore plus élevé déclare prévoir dans le futur d'évacuer leurs voitures (62 %) et leur mobilier (jusqu'à 67 %).

Les résultats des sondages démontrent également que le nombre d'habitants n'ayant pas réagi après avoir été alerté diminuait progressivement après chaque nouvelle inondation : 1997, 16 % ; 1998, 5 % ; 2000, 3 %. Aucune personne sondée n'a déclaré qu'elle envisageait de ne pas prendre d'initiative à l'avenir.







Il convient d'ajouter que les habitants, mais également les autorités locales ont su prouver une nette amélioration de leurs réactions en matière de préparation contre de futures inondations. Par conséquent, au sein des plans en cours de préparation, de nouvelles dispositions sont désormais incluses en vue de soutenir les initiatives individuelles des habitants. Parmi celles-ci, on peut citer : une meilleure organisation des systèmes d'alerte, la désignation des itinéraires et points d'évacuation ainsi qu'une meilleure transmission de ces informations au public.

### Conclusion

Les études conduites à l'issue des inondations de 1997 et des inondations ultérieures qui touchèrent la Pologne, mettent en exergue de nombreuses défaillances du système actuel d'alerte en cas d'inondation mais également en matière de réactions adoptées et de procédures de préparation.

L'expérience constitue un facteur déterminant dans l'amélioration du comportement des habitants lors d'inondations successives et dans l'optimisation des plans relatifs aux personnes exposées au risque, aussi bien pendant l'évacuation qu'à l'occasion des procédures de préparation d'évacuation des domiciles et des biens.



Toutefois, au sein des municipalités, l'amélioration des modes de pensée et de réflexion sur les procédures de préparation face aux inondations, ne concerne qu'un petit nombre d'autorités locales.

Il apparaît qu'une des approches majeures en matière d'amélioration du comportement des habitants et des autorités locales repose sur le renforcement des activités d'éducation et d'informations. Il est nécessaire de publier des exemples pertinents et des éléments de comparaison susceptibles d'aider les forces locales d'intervention de crise dans leur acquisition d'une plus ample connaissance des meilleures voies d'action tout en tirant avantage de l'expérience des autres municipalités.



# Information des élus et des riverains sur le risque d'inondation : les suites du projet européen OSIRIS

**Hélène XHAARD**

*Chargée de mission - Etablissement Public Loire*

**Gilles MOREL**

*Chef de projet risques - Centre d'études techniques maritimes et fluviales*

---

Le projet de recherche européen OSIRIS<sup>a</sup> avait pour objectif d'améliorer la qualité et la circulation des informations accessibles à toutes les personnes concernées par les inondations, l'information étant considérée comme un paramètre essentiel dans la préparation des riverains et des gestionnaires de crise à des actions efficaces de protection et de secours. Il s'agissait de concevoir et de développer des services basés sur un usage innovant d'Internet et de la téléphonie mobile.

Il a débuté en 2000 et s'est achevé en mars 2003. Dans ce cadre, plusieurs « logiciels prototypes », utilisant les nouvelles technologies ont été conçus et expérimentés auprès de communes et riverains volontaires situés sur les sites pilotes de la Loire moyenne et de l'Oder.

A l'issue du projet, depuis mars 2003, l'Etablissement Public Loire a entrepris de valoriser les résultats obtenus par adaptation et développement de ces prototypes.

## **La définition des solutions à mettre en œuvre : les attentes des différents acteurs**

Un travail d'enquête approfondi a été réalisé auprès d'usagers potentiels de tels services. Il s'agissait de comprendre leur (mé)connaissance et (in)expériences des crues et des politiques de gestion du risque d'inondation, ainsi que leurs attentes.

Pour le bassin de la Loire, ces enquêtes ont été menées sur deux secteurs : la confluence de la Vienne et de la Loire, concernée par des crues fréquentes de la Loire,

---

<sup>a</sup> Osiris est l'acronyme de Operational Solutions for the management of Inundation Risks in the Information Society : solutions opérationnelles pour la gestion des risques d'inondation dans la société de l'information.



de la Vienne, de l'Indre et du Cher ; Orléans et plusieurs communes urbaines ou périurbaines en aval sur la rive gauche <sup>(a)</sup>.

Près de 200 personnes ont été interviewées, dans le cadre d'entretiens individuels et collectifs : responsables administratifs et politiques, techniciens et intervenants en cas de crues, agriculteurs et chefs d'entreprises, enseignants et représentants d'associations, journalistes, riverains de la Loire <sup>(b)</sup>.

Les personnes rencontrées ont exprimé le besoin d'une information plus régulière et plus complète sur les politiques publiques et leurs finalités, et sur la cohérence des actions engagées. Beaucoup d'interrogations portent sur les aménagements réalisés et sur leurs effets.

Les élus et services techniques expriment un besoin de plus grande concertation avec les administrations de l'Etat, en particulier pour la mise au point de dispositifs de prévision et d'alerte. Ils souhaitent un appui pour développer des outils adaptés de gestion de crise et d'information préventive.

La plupart des habitants rencontrés sont conscients de l'existence d'un risque d'inondation, mais leur connaissance est imprécise et beaucoup reconnaissent une difficulté à faire la part entre des informations fiables et des rumeurs. Plus que l'information sur le risque, c'est tout ce qui touche à la préparation à la crue qui semble faire défaut.

Au-delà des résultats, les enquêtes mettent en évidence le grand intérêt du dialogue entre les différents acteurs.

## Vers des solutions opérationnelles Actions engagées par l'Etablissement public Loire à l'issue du projet de recherche

### Développement d'un site portail

En s'inspirant de l'expérience des partenaires polonais lors du projet de recherche, l'Etablissement a décidé de développer un site qui puisse servir de plateforme d'échanges techniques entre les collectivités du bassin. De nombreuses personnes peuvent l'alimenter (par leurs propositions de



<sup>a</sup> Ce territoire est protégé par des digues, mais il reste très vulnérable en cas de crues importantes. Alors que la population riveraine a considérablement augmenté, peu de personnes sont conscientes de cette menace.

<sup>b</sup> Les enquêtes ont été réalisées par *Economie et Humanisme* (Bastien Affeltranger, Philippe Blancher et Mireille Lapoire) et par *Guy Taliercio*



nouveaux documents), contrairement aux sites Internet classiques où seul l'administrateur participe au contenu.

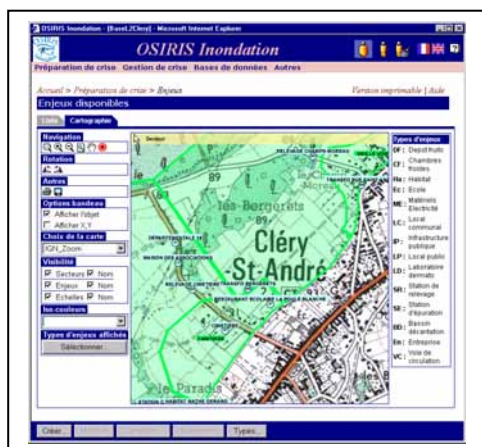
Ce site est en ligne depuis janvier 2005, et consultable à l'adresse suivante : [www.inondation-loire.fr](http://www.inondation-loire.fr)

Il comporte deux niveaux d'information : un accès public et un accès restreint qui nécessite un simple enregistrement sur le site.

### **Développement et diffusion du logiciel d'aide à la préparation de crise, OSIRIS-Inondation**

Un des prototypes expérimentés consistait en un logiciel de préparation du plan communal de sauvegarde, associant à des scénarios d'inondation, l'atteinte d'enjeux et la définition de mesures de sauvegarde et de secours.

Il a été expérimenté par les élus et les services de deux communes (Cléry Saint André et Saint Pryvé Saint Mesmin dans le Loiret), qui se le sont très fortement approprié : « Le problème des crues inquiétait les élus communaux depuis longtemps, mais OSIRIS nous a permis d'avoir quelque chose de concret ». Les élus locaux ont mis en avant les retombées positives et indirectes du logiciel OSIRIS-Inondation sur le plan de la méthode et de l'organisation. Par ailleurs, l'utilisation du support informatique proposé permet, sous une forme conviviale, de simplifier le partage d'information, la mise à jour et la consultation du plan.



A l'issue du projet de recherche, l'Etablissement a entrepris, en partenariat avec le Centre d'Etude Technique Maritime et Fluvial (CETMEF), d'adapter le logiciel prototype en une version consolidée et conviviale. Le logiciel OSIRIS-inondation est maintenant diffusable sans droits de licence à toute personne ou collectivité qui en fera la demande.

Un site support, dédié au logiciel est en cours de finalisation. Il est dès à présent possible de télécharger le logiciel à l'adresse suivante : [www.osiris-inondation.fr](http://www.osiris-inondation.fr)

L'Etablissement Public Loire offre la possibilité aux collectivités du bassin de la Loire, dans le cadre d'un marché de diffusion en cours d'exécution de bénéficier d'une formation au logiciel et d'une assistance pour son utilisation. Les renseignements sont disponibles sur ce site ou auprès de l' Etablissement Public Loire.





# L'information du public sur les risques d'inondations par remontée de nappes

**Thierry POINTET**

*Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)*

---

Une crue est un phénomène intégrateur. Sommairement, ses composantes sont le ruissellement qui engendre des écoulements rapides, un parcours de l'eau, plus lent, dans les parties les plus perméables du proche sous-sol, et des écoulements souterrains encore plus lents avec un stockage temporaire de l'eau avant son aboutissement à la rivière. Le poids relatif de ces composantes peut varier sur un même bassin d'un événement pluvieux à l'autre. Deux facteurs contrôlent cette variabilité : l'état de surface du sol – y compris lorsque ce sol est gelé en hiver - et l'état du couvert végétal. Ils peuvent favoriser tantôt le ruissellement immédiat, tantôt l'infiltration et l'écoulement différé. Ces composantes se juxtaposent pour délivrer un débit à l'exutoire dont le régime dépend de « l'horloge interne » de chacun de ces mécanismes. Les flux à l'aval peuvent être étalés dans le temps ou au contraire se conjuguer et se concentrer sur un court laps de temps, avec une modulation inversement proportionnelle des débits. Des pluies espacées peuvent conduire, à l'exutoire, à une simultanéité d'écoulements : les écoulements lents provenant d'une pluie n°1 peuvent se conjuguer avec les écoulements rapides engendrés par une pluie n° 2. C'est un des facteurs qui ont contribué à donner son intensité à la crue de la Seine de 1910.

Ce jeu complexe montre qu'à deux événements pluvieux identiques correspondent parfois des effets très différents. A fortiori d'un bassin à l'autre les diverses combinaisons de ces composantes donnent des effets encore plus dissemblables et il devient clair qu'une démarche analytique, causale, apporte des résultats infiniment plus pertinents qu'une démarche analogique qui justement ne peut que prédire des effets identiques lorsque l'on a observé des situations pluviométriques semblables.

Deux types de crues bien connus illustrent les opposés de cette variabilité :

- 1) Des pluies intenses et brutales sur un bassin au relief accusé vont provoquer un ruissellement puissant et potentiellement une crue par engouffrement dans les vallées. Sur sol sec, l'infiltration insignifiante renforce l'intensité et la soudaineté de l'événement. L'unité de temps est de quelques heures à quelques jours : on est dans le cas des crues éclair du sud de la France (Gard, Vidourle, mais aussi Maurienne, Dordogne, etc.). Le délai de prévision n'est que de quelques heures.
- 2) Un bassin sédimentaire aquifère recevant des pluies excédentaires pendant plusieurs années consécutives, voit se produire un transit par les nappes, supérieur au flux que



celles-ci connaissent en années moyennes. L'accroissement du régime de vidange est lent. La constante de temps est le mois voire plusieurs mois. On dispose de ce délai pour réaliser des prévisions, ou du moins d'un délai d'anticipation sur l'apparition d'une « période à risque ».

Si dans le premier cas il est impossible d'améliorer le délai de prévision de la météorologie (quelques heures) il est au cependant possible de distinguer les périodes à risque où, par sol sec une pluie intense peut avoir des effets dévastateurs, des périodes où l'hydratation du sol est modérée et le rend absorbant, ce qui amortit d'autant l'accroissement du débit à l'aval.

Dans le second cas, les lois de l'hydrodynamique qui s'appliquent aux écoulements souterrains sont semblables en crue et en étiage, ce qui permet de recourir d'emblée aux techniques de modélisation développées dans le cadre de la gestion des nappes pour expliquer le comportement d'un bassin versant sédimentaire en prélude à une crue lente. On dispose d'un délai qui se compte en mois pour anticiper un événement et déclarer que l'on entre dans une période à risque, risque qu'une pluie moyennement intense vienne s'ajouter voire déclenche une crue de nappe. Les modèles s'appliquent aussi bien à la décrue et il est possible d'indiquer avec quelque certitude si la crue durera deux semaines (ex. une crue de la Seine) ou deux mois (ex. : la crue de la Somme en 2001).

Depuis que ces mécanismes sont mieux compris, et que des outils de modélisation ont pu être mis à disposition, trois types d'information sont – ou peuvent être - délivrées en période de crise ou en prévision des périodes de crise.

- Pour des bassins à risque avéré de crue lente, selon demande des autorités il est possible de fournir un suivi des états, l'évolution probable des débits des cours d'eau par anticipation, le niveau de risque encouru pour le mois qui vient, le régime de la décrue. Un outil de prévision de cette nature existe sur le bassin de la Somme depuis fin 2001 : il est exploité chaque quinzaine en hiver et au printemps et les résultats sont communiqués par la voie d'un bulletin publié par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN). En cas de risque avéré, le Conseil Général et la Préfecture relaient la DIREN.
- Pour les bassins à crue rapide, des travaux très récents ont permis de trouver un lien entre l'état de surface, la perméabilité mesurée d'un sol et la signature de ce sol sur image satellite. On peut dès maintenant, sur quelques bassins test, lire l'image satellite et déterminer le niveau de risque pour qu'une pluie d'intensité donnée provoque ou non une crue.
- Pour les zones sur lesquelles il n'a pas encore été prêté attention au risque de crue lente par contribution des nappes, une cartographie du niveau de risque sur la France, à l'échelle du 1/100 000° a été entreprise. Un atlas est en voie d'achèvement. Il fait l'objet d'un travail engagé par le BRGM à la demande de la Direction de la Prévision et de la Prévention des Risques du MEDD, qui a conduit à traiter l'ensemble des bassins



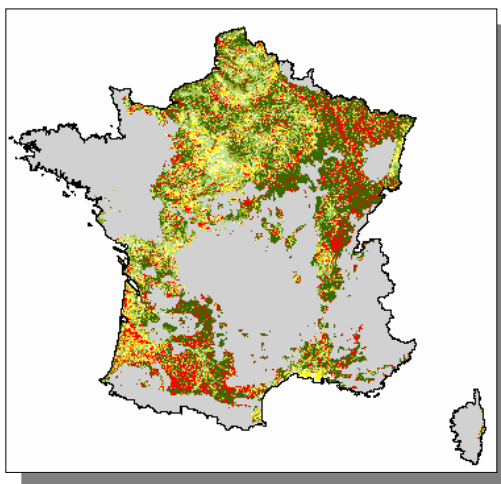


sédimentaires, en indiquant la probabilité –ou sensibilité- pour que sous des conditions météorologiques normales (référence aux 30 dernières années) une remontée de nappe soit propice au déclenchement d'une crue lente et durable. Cette sensibilité se fonde sur une typologie résultant de l'interprétation de critères pondérés qui entrent dans une classification hiérarchique. Schématiquement, l'indice de sensibilité aux remontées de nappes est déduit du rapport entre l'épaisseur de la zone non saturée et la valeur du battement de la nappe (voir carte), pondéré par des facteurs liés aux reliefs notamment les pentes.

Sont occasionnellement considérées comme zones à risque les vallées incisant les grands plateaux sédimentaires fortement aquifères, à nappe peu à moyennement profondes, tels que les plateaux crayeux mais aussi certains plateaux calcaires jurassiques (zones rouges de la carte).

Sont constamment considérées comme zones à risque les zones comportant une nappe très peu profonde à fluctuations de niveau. Ce sont des secteurs très sensibles à des débordements rapides de la nappe. Les biens et les personnes sont en général peu exposés en raison de la fréquence de l'aléa. Leur surface totalise 140 000 km<sup>2</sup>. Ils correspondent aux plaines alluviales, plaines côtières et zones humides. Sont à considérer également les zones humides où la contribution des nappes est permanente même si les effets sont assimilés à tort à des inondations par ruissellement de surface.

Les crues, trop longtemps réduites à une liaison univoque pluie-ruissellement-débit, sont en fait l'intégration d'un nombre variable de composantes. Il a toujours été difficile de percevoir intuitivement le lien qui unit la vigueur de l'écoulement d'une rivière en crue et la lenteur caractéristique d'un écoulement souterrain, et pourtant.... On pourrait qualifier de paradoxales les crues pour lesquelles l'état du sol et du sous sol sont déterminants. La bonne connaissance du milieu de surface et du milieu souterrain, la réalisation d'outils de simulation sont des atouts qui doivent aider à prévoir sinon le crues du moins les périodes propices au déclenchement d'une crue, parfois longtemps à l'avance, et de prendre les mesures de protection appropriées.



Les collectivités et services de l'Etat de plus en plus sollicitent et relaient cette approche scientifique pour produire une information rapide et argumentée des intéressés.





# Évacuation de 250.000 personnes en février 1995 entre Nimègue et Gorinchem (Rhin et Meuse aux Pays-Bas)

**Rudie VAN MEURS**  
*Journaliste et écrivain PAYS-BAS*

---

Fin janvier début février 1995 l'eau avait tellement monté dans les grands fleuves des Pays-Bas que deux cent mille personnes se sont enfuies ou ont été évacuées.

Plus de cent mille vaches, deux cent mille porcs, plus de deux millions de poulets et près de cent mille moutons ont dû être transportés vers des régions situées à un niveau plus élevé.

L'eau est montée jusqu'à 16,68 mètres au-dessus du niveau NAP (niveau zéro d'Amsterdam), quinze centimètres de moins qu'en 1926, où l'on a noté la crue record du siècle. L'année précédente l'eau avait déjà atteint un niveau extrême. De plus, en 1995 les crues du Rhin et du Waal précédaient les débordements de la Meuse. Ces derniers n'ont rien d'exceptionnel car la Meuse est un fleuve à régime pluvial qui, s'il pleut suffisamment, s'étend à son lit majeur. La raison pour laquelle les crues de la Meuse font l'objet d'une attention aussi dramatique de la part de la presse ces derniers temps est que le fleuve est enfermé toujours plus loin et que les laisses – le domaine naturel du fleuve – sont devenues le territoire de la nouvelle expansion des villes et des villages. Car l'aménagement du territoire et la gestion du fleuve ne sont pas harmonisés aux Pays-Bas.

La crue de la Meuse provoqua ainsi une amorce d'information, avec comme conséquence le fait qu'en 1995 les Pays-Bas furent sous le pouvoir fascinant des crues pendant des journées entières. Des images de maison inondées dans la vallée de la Meuse, de villages inaccessibles, de réfugiés dans les églises. La tension nerveuse s'accrut ici et là. Lorsque l'eau finit par monter également dans les grands fleuves, une partie de la population perdit confiance. De ce fait, des milliers de gens s'étaient déjà enfuis avant l'ordre d'évacuation des autorités. L'un des donneurs d'ordre a ensuite défendu cette fuite de la manière suivante : « Si tout le monde s'en va, vous êtes obligé de mettre en scène quelque chose en tant qu'autorité, sinon vous perdez le contrôle ».

Le signal d'évacuation n'aurait d'ailleurs jamais été donné dans la région des grands fleuves si un plan de lutte contre les catastrophes naturelles n'avait pas été établi dix jours auparavant dans la région de Nimègue – à peu près à l'endroit où le Rhin entre dans le pays. Il y est dit qu'en cas de niveau des eaux à 16,50 mètres, il faut évacuer la



région. Le plan, dont seulement quelques personnes connaissaient les détails, provoqua de la confusion et des dissensions parmi les administrateurs et fonctionnaires de la région. L'un avait confiance dans les digues, l'autre pas. Des ingénieurs en hydraulique contestaient la manière rigide dont le seuil critique de 16,50 mètres était appliqué. Certains administrateurs de digues voyaient dans l'évacuation l'occasion d'activer enfin les projets de renforcement des digues. Le commissaire de la Reine ne disposait pas de connaissances topographiques suffisantes. De ce fait on évacua des villes comme Tiel et Zaltbommel qui auraient eu tout au plus vingt à trente centimètres d'eau en cas d'inondation. Il a fallu évacuer des villages sur des buttes, situés nettement au-dessus du seuil critique qu'on appelle aux Pays Bas le niveau zéro d'Amsterdam (NAP).

La police confondit des noms de villages et somma les gens de partir. Des services publics firent des erreurs de pronostics concernant les niveaux de l'eau. Les syndicats des eaux, les communes, la province et le ministère des travaux publics et de la gestion des eaux, personne n'était d'accord. C'était pénible de voir à quel point chacun essayait de damer le pion à l'autre, comment des petites et grandes administrations en profitaient pour vider leurs querelles et essayaient de gagner la danse pour le pouvoir devant le front des médias. Au moment suprême, alors qu'un maire donnait de manière unilatérale l'ordre d'évacuation, l'autoroute électronique fut complètement encombrée. Les téléphones et les fax tombèrent en panne, le réseau des téléphones mobiles ne marchait plus, le réseau d'urgence était silencieux, et seul un léger bruissement sortait des talkie-walkie. Toutes les lignes vers et depuis le centre de coordination provincial se turent pendant une heure et demie.

Et dehors des images du journal « Le Weekend » - des bouchons de plusieurs kilomètres, constitués de voitures, sur lesquelles s'empilaient des canapés et des téléviseurs, appartenant à des gens qui fuyaient la région sinistrée mais qui étaient coincés sur des routes encombrées, dans l'obscurité et la boue du polder. Des familles passèrent des heures dans leurs véhicules parce que l'infrastructure n'était pas équipée pour un tel mouvement de masse. Si une digue s'était rompue à ce moment là, cela aurait vraiment été dangereux, ainsi que le réalisèrent par la suite les administrateurs.

Alors que l'eau montait, la région des fleuves fut inondée par des centaines de journalistes du monde entier. Les autorités locales furent brusquement confrontées à un nouveau phénomène, celui de la télévision réalité et de l'information spectacle journalistique à la recherche d'un scoop. Avec une régularité retentissante on pouvait voir dans les salles de séjour du monde entier la disparition de ces basses terres au bord de la Mer du Nord. Il n'y avait pas de place pour les nuances. Ainsi naquit l'image de l'autorité pourchassée par le journaliste et du journaliste pourchassé par une chimère.

Au bout de quatre journées palpitantes tout retourna au calme.



## Table ronde

### Des projets européens symboliques d'une nouvelle approche

Le partage des responsabilités dans la prévention des inondations en Région de Starkenburg en Allemagne

Le projet de zone d'aménagement différé de la Bouillie à Blois

Exemple du Tagliamento dans les Alpes du sud en Italie





# Le partage des responsabilités dans la prévention des inondations en Région de Starkenburg en Allemagne

**Andreas SCHENKEL**  
Région de Starkenburg Allemagne

## Historique

La Région de Starkenburg en Allemagne se situe dans la partie de l'État de Hesse, entre l'agglomération de Rhin-Main (Frankfort) et la conurbation Rhin-Neckar. La Région de Starkenburg est structurée en association volontaire depuis 1999 et englobe quatre districts, de même que la Ville de Darmstadt, en coopération dans divers domaines. Sa population totale est d'environ un million d'habitants.



Les cours d'eau dont le Rhin, sur une longueur de 60 km, le Main (17 km) et le Neckar (7 km), ainsi que diverses rivières moindres, situées dans la région, constituent un risque spécifique d'inondation. En raison d'une population dense, les dommages potentiels, en particulier dans les zones protégées par les digues, sont considérables. Pour faire face à ce risque, la Région de Starkenburg et le groupe de recherche sur la Planification de l'Environnement et de l'Espace, à l'Université de Technologie de Darmstadt, ont lancé un projet sur le "Partage des Responsabilités dans la Prévention des Inondations". Il s'agit d'un projet pilote dans le cadre du projet "Freude am Fluss" (mieux vivre au bord du fleuve) IIB NWE (North West Europe, Europe Occidentale du Nord).

## **Le "Partage des Responsabilités" dans une approche de planification concertée**

L'objectif global du projet pilote est la mise en place et la promotion de l'implication de tous les acteurs et détenteurs d'intérêts locaux et régionaux concernés, dans le développement et la mise en œuvre d'une stratégie effective de prévention des inondations, dans le but d'un accord sur l'action en vue de la prévention des inondations, au travers d'un partage des responsabilités dans la Région de Starkenburg. Tous les acteurs participants, ou concernés auront l'occasion de clarifier leurs conflits et leurs attentes en terme de protection contre les inondations et de collaborer à un concept commun.

Un processus de planification en coopération, modulé par le groupe de recherche sur la planification de l'environnement et de l'espace, est organisé aux fins de la mise en œuvre du projet pilote d'un "partage des responsabilités dans la prévention des inondations".

L'organisation du projet se décline en quatre phases (préparation, structuration, mise en place et poursuite) s'étalant de 2003 à 2006. Ce projet étant un processus dynamique ascendant ou "bottom-up", les phases, censément, ne vont pas simplement se succéder: elles vont également se chevaucher.

## **La mise en œuvre du Partage des Responsabilités**

Le projet pilote a débuté en octobre 2003 par un événement de lancement, auquel participaient environ 70 acteurs locaux et régionaux. La phase de préparation du projet a donné lieu à l'identification des acteurs pertinents, dans la région, et à une analyse des différents groupes d'acteurs. Diverses réunions se sont tenues. L'aboutissement de la phase de préparation était une synthèse des demandes communes, mettant l'accent sur les conflits éventuels et les diverses opportunités des acteurs impliqués, ainsi que sur les besoins de structures de travail.

La mise en place des structures de collaboration a été conduite lors de la seconde phase : phase de structuration. Les acteurs impliqués ont arrêté les actes du projet, défini les thèmes communs ; une structure d'organisation du "partage des responsabilités" a







<b>Phase de préparation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée événement de lancement, avec 70 participants</li> <li>• Identification des acteurs locaux et régionaux concernés et groupes d'acteurs à impliquer dans le projet</li> <li>• Inventaire reprenant les divers groupes d'acteurs, par entrevues</li> <li>• Identification des besoins d'action dans la prévention des inondations, dans la Région de Starkenburg</li> <li>• Identification des principaux intérêts des acteurs impliqués</li> </ul>
<b>Phase de structuration</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'une structure organisationnelle de "Partage des Responsabilités"</li> <li>• Définition des thèmes communs de collaboration et des travaux spécifiques des groupes de travail thématiques</li> <li>• Publicité en vue de la participation d'autres acteurs</li> <li>• Mise en place du premier réseau d'échange d'informations et d'expérience</li> <li>• Communication : rapports, page Web, fiche d'informations sur le projet, articles de presse</li> </ul>
<b>Phase de mise en place</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Premiers résultats des groupes de travail thématiques</li> <li>• Préparation de la mise en œuvre des thèmes communs et des idées et mesures développées</li> <li>• Renforcement du réseau par la mise en œuvre des idées et mesures développées</li> </ul>

## Conclusion

L'approche décrite ici et les premiers résultats du projet pilote démontrent que l'objectif de lancement d'un "Partage des Responsabilités dans la Prévention des Inondations" dans la Région de Starkenburg est largement atteint.

La mise en œuvre d'un réseau a été lancée et a dû être développée et renforcée. Une plate-forme de communication entre les divers niveaux de travail et les différentes disciplines (groupes d'acteurs) a été installée. Ces actions supportent la compréhension des problèmes mutuels, ainsi que les différents points de vue sur les divers thèmes, et développent les échanges informels d'informations. Avec l'implication des acteurs locaux tels les municipalités, les services des eaux, les associations pour la protection civile et la gestion de l'eau, une base commune a pu être créée. L'extension du groupe des participants à d'autres groupes d'acteurs (locaux) est nécessaire afin d'approfondir les structures de coopération dans ce domaine et de garantir la réalisation de l'objectif d'un partenariat régional.



Diverses mesures d'amélioration de la prévention des inondations dans la Région de Starkenburg ont été développées. Le développement et la mise en œuvre de ces mesures, ainsi que la poursuite d'autres opportunités, constituent les principales orientations pour 2005. Le travail sur d'autres thèmes facilitera l'approfondissement de la coopération et permettra l'implication d'autres participants.





# Le projet de zone d'aménagement différé de la Bouillie à Blois

**Henri FROGER**

*Directeur du pôle Prospective, Développement et Habitat  
Communauté d'Agglomération de Blois*

**Julie TRUFFER**

*Chargée de mission  
Communauté d'Agglomération de Blois*

---

## Le risque d'inondation dans l'agglomération blésoise

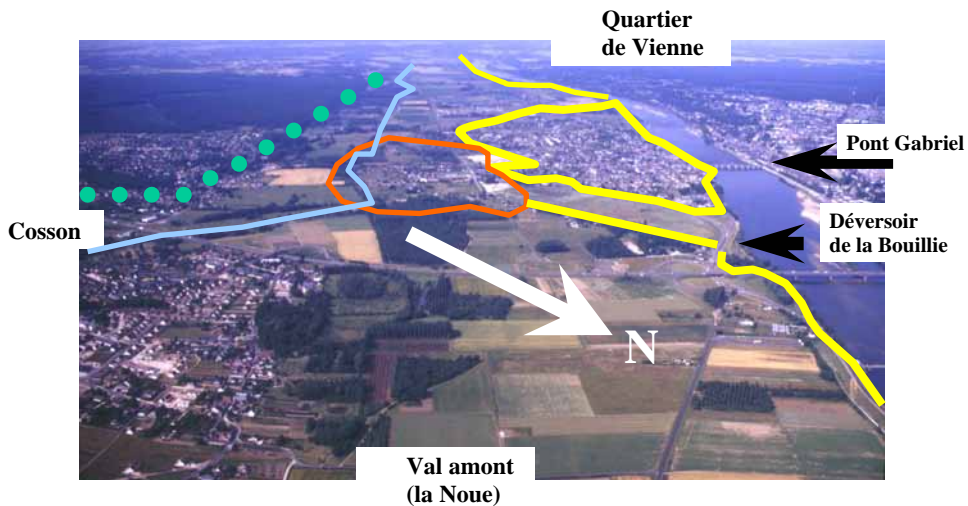
Dans l'**agglomération blésoise**, certaines zones, plus particulièrement sur la rive gauche, sont classées au Plan de Prévention des Risques en aléas fort voire très fort, c'est-à-dire des zones dangereuses qui en cas d'inondation représenteraient un enjeu de sécurité civile particulièrement important.

Pourtant au-delà même d'une possible crue de la Loire au niveau du Val de Blois, c'est essentiellement les moyens mis en œuvre pour éviter la catastrophe qui sont remis en cause. Actuellement le problème majeur se situe au niveau du **déversoir de la Bouillie**. En effet, **ce déversoir constitue un des systèmes de défense de la ville de Blois puisqu'il doit permettre de limiter le débit dans le lit endigué**.

Cependant, sur les communes de Blois, Saint-Gervais-la-Forêt et dans une moindre mesure Vineuil, des maisons et des locaux d'activités sont implantés à l'aval du déversoir. Ainsi, dans l'éventualité où le déversoir se mettrait en fonctionnement, les maisons de la zone constitueraient un véritable barrage et feraient obstacle au libre écoulement des eaux. Le risque de voir la crue refouler sur le quartier de Vienne et la rive droite serait alors grand puisque de toute manière il faudra un exutoire pour l'eau. De plus, **la prise en compte du risque à l'aval du déversoir de la Bouillie, compte tenu de la présence de vies humaines et d'activités économiques, constitue un enjeu majeur de sécurité civile**.

Ainsi, **lorsque l'on sait qu'actuellement 80% de la surface utile pour le passage de l'eau est obstruée par les bâtiments**, il convient de redonner sa vocation première au déversoir de la Bouillie et donc de soustraire au risque les habitants implantés dans le chenal de décharge de la Bouillie.

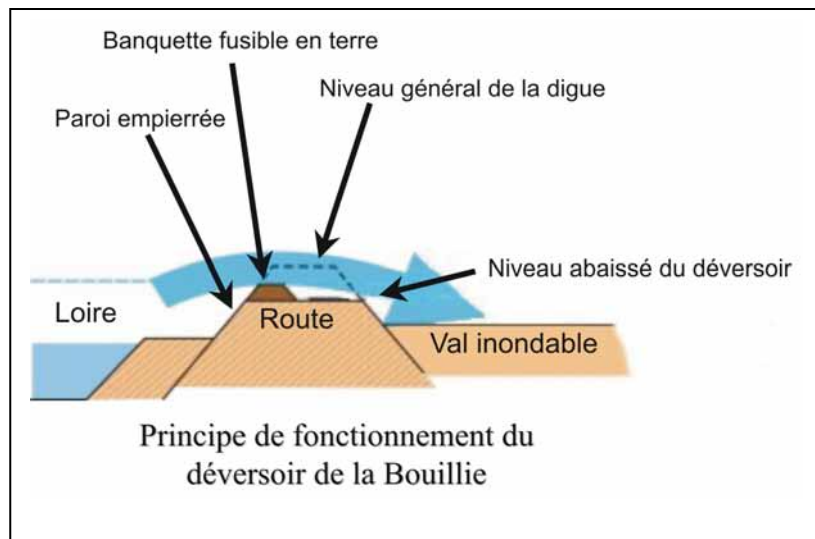




## Le principe des déversoirs

Depuis les crues catastrophiques du XIX<sup>e</sup> siècle (1846, 1856 et 1866), le principe des déversoirs a été généralisé. Le principe est simple, le terme de déchargeoir, pour reprendre l'expression ancienne, évoque de façon immédiate la fonction de l'ouvrage : celle de décharger le fleuve, de « dégorger » le trop plein des eaux et de diminuer ainsi la pression sur les levées.

Plutôt que de laisser s'ouvrir des brèches sous la poussée des eaux n'importe où, n'importe quand, l'aménagement de déversoirs par un abaissement de la levée permet de dériver les eaux dans des chenaux. Il est ainsi possible de prévoir le débouché des eaux et d'atténuer l'effet de leur irruption dans le val.



Dix-neuf déversoirs étaient prévus, sept ont été construits en Loire moyenne. Deux déversoirs sont beaucoup plus anciens et font figure d'avant-garde : celui de Saint-Martin-sur-Ocre près de Gien et celui de la Bouillie.

En fait, le canal de Blois devenu au cours du XVI<sup>e</sup> siècle le déversoir de la Bouillie a été la clef de voûte de défense contre les crues de la ville de Blois et du faubourg de Vienne. Ce dernier est l'aboutissement de tout un processus d'observations, de réflexions et de luttes. La Loire a déversé dans le quartier de la Bouillie pour la dernière fois en 1907.

### **Le renforcement des levées comme solution au problème du déversoir ?**

Bien qu'à première vue la délocalisation des habitations et des activités situées dans le déversoir apparaît comme nécessaire, il a semblé important aux pouvoirs publics de mener des études complémentaires sur différents scénarii d'endiguement.

En 2002, à la demande de la Préfecture, une étude a été menée. Cependant, à la vue des coûts des différents scénarii et de l'inégale protection des communes concernées, **il est apparu nécessaire de mettre en œuvre la solution de délocalisation des biens et personnes exposés au risque d'inondation dans le déversoir de la Bouillie.**

### **La Zone d'Aménagement Différé**

A la demande de l'Etat (juillet 2002), **la Communauté d'Agglomération de Blois a mis en place une Zone d'Aménagement Différé** dans le déversoir. Cet outil juridique, arrêté par le Préfet de Loir-et-Cher le 6 octobre 2003 (exécutoire depuis février 2004), permet de créer un droit de préemption qui positionne la Communauté d'Agglomération comme acquéreur prioritaire dans toutes les transactions immobilières du secteur. Ainsi, en juillet 2005, Agglopolys est propriétaire de 32 maisons et terrains et 12 autres biens sont en cours d'acquisition.

Auparavant, dans le cadre du Comité de Programmation Sécurité vis-à-vis du Risque d'Inondation en Loire moyenne établi par la DIREN, il a été décidé que la mise en place de la ZAD à l'aval du déversoir de la Bouillie revêtait un caractère d'**opération pilote**. Ainsi, le principe d'une subvention au titre du Contrat de plan Etat-Région de 80% (40% Etat et 40% Région au titre de la réduction des vulnérabilités) a été retenu. Le Conseil Général de Loir-et-Cher a lui aussi souhaité participer financièrement à l'opération (10%).

Aujourd'hui, Agglopolys peut prétendre au **financement au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)**.





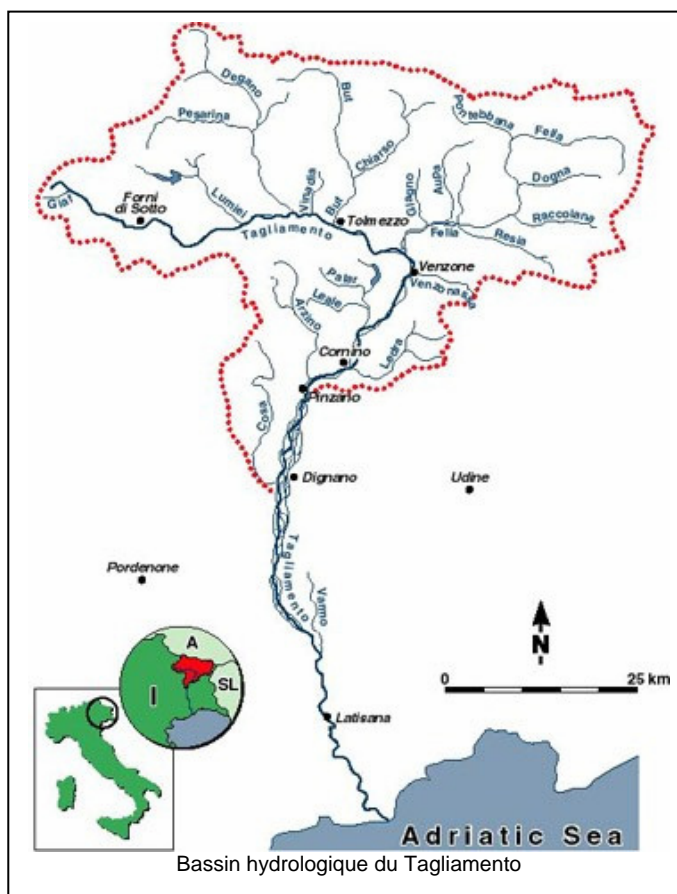


## Exemple du Tagliamento dans les Alpes du sud en Italie

Nicoletta TONIUTTI  
WWF - ITALIE

*Connaissance complexe dérivant de compétences multidisciplinaires et de la participation de ceux qui habitent et ont leurs activités le long du fleuve, implication réelle des communautés du bassin, sont des conditions préalables pour passer du concept de lutte contre les inondations au concept de gestion soutenable des inondations.*

Le fleuve Tagliamento est situé dans la partie sud des Alpes, dans le nord-est de l'Italie. Il prend son origine à 1195 m au-dessus du niveau de la mer et s'écoule sur 178 km jusqu'au nord de la mer Adriatique en formant ainsi une liaison entre les Alpes et la Méditerranée. Son bassin versant couvre 2 871 km<sup>2</sup>. Des digues enserrant les derniers 30 km du fleuve et le rendent maintenant comparable à un canal artificiel d'à peu près 175 m de large. Cependant, les parties du fleuve les plus proches de la source sont plus ou moins intactes, et les processus fondamentaux du fleuve, c'est-à-dire les crues, ou l'érosion et l'accumulation des sédiments ont lieu dans des conditions quasiment naturelles.



Les bassins des affluents les plus importants dans la partie supérieure du bassin



Vue de la plaine du Tagliamento moyen. En cette zone, qui correspond au site d'importance communautaire (SIC) « Greto del Tagliamento » (Grève du Tagliamento), le « Plan pour la sécurité hydraulique du Tagliamento moyen et inférieur » prévoit la construction de trois bassins de rétention de l'eau de 30 millions m<sup>3</sup> plus d'autres structures, pour réduire la crue de 4600 m<sup>3</sup>/s à 4000 m<sup>3</sup>/s. Ici, le lit du fleuve est moyennement contraint entre deux plongées d'érosion fluviale (Photo de Arno Mohl, WWF Autriche).

hydrologique se trouvent dans une des régions les plus exposées aux pluies en Europe, avec des précipitations annuelles pouvant atteindre 3.000 mm. Le bassin versant est principalement montagneux avec des pentes fortes, ce qui induit de forts débits de pointe et un transport solide intense dans la partie centrale et inférieure du bassin. La pointe de la crue se propage tellement vite vers l'aval qu'elle peut rejoindre Latisana (dans la partie régulée du fleuve) en seulement 12 heures. A l'amont, là où le lit majeur est encore en condition naturelle, le niveau du fleuve ne

s'élève que de 2 m. Près de Latisana, au contraire, le fleuve est contraint dans un canal si étroit que son niveau peut monter jusqu'à 7 m. Les digues avaient été construites pendant la deuxième moitié du XIXe siècle pour protéger la population des villes les plus importantes et de la campagne. Cependant, leur présence a eu pour effet d'accroître le risque de forte inondation. Les 4 et 5 novembre 1966 la rupture des digues causa la mort de 14 personnes, plus de 5.000 personnes ont perdu complètement leur maison et 24.000 autres ont souffert d'importants dommages. Latisana fut le site le plus endommagé.

Après le désastre de 1966, les autorités régionales et nationales commencèrent à discuter pour savoir comment protéger les populations des inondations. Cependant, le drainage des zones humides, la construction de digues, l'urbanisation, le développement industriel et la culture intensive continuèrent sans relâche dans les zones de l'ancienne plaine d'inondation le long la partie moyenne et inférieure du Tagliamento, en accroissant ainsi la menace d'inondation catastrophique.

C'est seulement aujourd'hui, 40 ans après, qu'une «solution» a été avancée de la part de l'Autorité Locale de l'Eau sous la forme d'un plan de protection contre les inondations pour la partie moyenne et inférieure du Tagliamento. Cependant, celle-ci implique l'aménagement de bassins de rétention des crues et de systèmes additionnels de



régulation du fleuve sur des plaines d'inondation intactes, lesquels détruiraient l'une des zones les plus importantes du point de vue écologique le long du fleuve (le site Natura 2000 "Greto del fiume Tagliamento").

En 2003, le WWF Italie a présenté aux autorités une étude préliminaire de faisabilité, tenant compte des aspects hydrologiques, socio-économiques et écologiques. Cette étude montre que, s'il est vrai, en particulier en ce qui concerne le Tagliamento, qu'il y a des actions qui peuvent contribuer (ensemble et/ou en alternative) à obtenir les deux objectifs de la sécurité et de la préservation du système écofluvial, l'expérience internationale démontre qu'il n'est plus possible d'agir sans tenir compte des aspects hydrologiques, géo-morphologiques et écologiques sur tout le bassin. Pour aboutir à cela, il est nécessaire, urgent et essentiel d'acquérir une connaissance complexe, qui dérive de la multidisciplinarité des compétences et de la participation de ceux qui habitent et ont leurs activités le long du fleuve, avec une implication réelle et active des communautés du bassin. Parmi les erreurs faites dans le développement du plan, il y a le manque de compréhension des causes sous-jacentes des inondations à Latisana, et le fait que les autorités n'ont pas sollicité la participation des communautés locales, des autres intéressés et des scientifiques.

Il faut dire qu'à présent la confrontation entre les différents sujets, communautés et administrations est tout à fait radicale et empêche un processus décisionnel serein. Avec un certain degré d'approximation on peut dire que la coalition majeure, qui considère la sécurité hydraulique comme une priorité absolue et est en faveur de la construction des bassins de rétention sur le Tagliamento moyen, inclut les administrations, les forces politiques et la majorité de la société civile qui vit dans des zones qui ne sont pas suffisamment protégées. Ceux-ci sont appuyés par un nombre important de personnes issues du monde académique et technique. À cette coalition s'opposent les administrations, les partis politiques et les associations culturelles et de commerce des communes du Tagliamento moyen, qui ont le support de scientifiques de renommée internationale et des principales organisations environnementales. La situation est dans l'impasse depuis beaucoup de temps.

En tenant compte du fait qu'il y a plusieurs intérêts en jeu et plusieurs sujets intéressés, la valeur des pertes et de gains pour chaque catégorie de sujets n'est pas uniforme et elle est aussi difficile à calculer. Cependant, chaque enjeu a une importance significative pour le porteur concerné. Pour cela, il est encore plus important de renforcer la participation et de commencer une action de négociation forte, pour permettre aux parties qui poursuivent des objectifs différents de se confronter et de converger vers des solutions qui soient conformes aux principes établis par la Directive cadre européenne sur l'eau et d'un haut intérêt collectif.

Le WWF croit que la sécurité hydraulique et la sauvegarde du Tagliamento sont des objectifs compatibles, qui doivent être atteints avec la contribution de toutes les communautés et les administrations présentes sur le territoire le long du fleuve. Pour cela, la participation et la négociation assurent un rôle central. Cependant ces fonctions



ne doivent pas être considérées comme des instruments pour obtenir un consensus sur la construction des ouvrages, mais elles doivent avoir comme but les meilleurs résultats possibles, ainsi que l'augmentation de la valeur des contributions et les opportunités qui existent dans le contexte de l'opération. Pour cette raison, avec une attribution de responsabilités claires et le renforcement des structures de coordination, il est nécessaire d'établir des moyens d'inclure toutes les parties et des communautés directement intéressées, et de promouvoir la participation active pour résoudre les problèmes communs.

Il ne faut pas oublier que, selon les résultats de la communauté scientifique internationale, le Tagliamento «offre l'opportunité rare d'investigation des processus naturels sur une échelle qui n'existe presque pas ailleurs en Europe» (K.Tockner, EAWAG/ETH Suisse) et que sa conservation et sa gestion soutenable doivent vous être considérées comme un test important pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau dans la Région des Alpes.

Le WWF Italie, avec le WWF Autriche, France et Suisse, dans leur Programme européen d'actions pour les Alpes, sont en train de travailler dans cette direction et de promouvoir et soutenir des rencontres publiques, une mise en réseau avec la communauté scientifique et les praticiens au niveau international, de participer à des auditions officielles et d'essayer d'établir une confrontation ouverte et transparente avec toutes les parties concernées.



# QUELLES SONT LES ATTENTES DU PUBLIC PAR RAPPORT AUX DÉVELOPPEMENTS D'ESPACES DE CONVIVIALITÉ ET DE NOUVEAUX LOISIRS LE LONG DES GRANDS FLEUVES ?

La Loire vue par ses riverains : Résultats d'enquête

Quels accès au fleuve pour développer quels usages de loisirs ?

L'inscription UNESCO «Val de Loire patrimoine mondial» : Attentes des habitants, usages et perspectives de valorisation des pratiques

## **Atelier 1 : Peut-on se baigner le long des grands fleuves ?**

- Les bains en Loire : un âge d'or trop vite oublié
- Big Jump : un projet de sensibilisation aux cours d'eau, un exemple à l'échelon européen
- Le projet de plage à Beaugency

## **Atelier 2 : Tourisme de nature et d'itinérance**

- Perspectives de développement du tourisme de nature dans le cadre du programme Loire Nature
- Développement du tourisme de pêche sur le bassin de la Loire
- Le GR3 le long de la Loire, premier sentier de randonnée pédestre de France
- Quelles perspectives de développement de la pratique touristique du canoë-kayak sur la Loire ?





# La Loire vue par ses riverains : Enquête menée en 2000 en Pays de la Loire

**Nicole LE NEVEZ**

*Directrice du Conservatoire régional  
des rives de la Loire et de ses affluents*

Curieux de connaître les représentations et les perceptions que les riverains ont de la Loire, nous avons réalisé, en 2000, une enquête auprès d'un public ciblé mais large. Existe-t-il des tendances dominantes dans ces représentations ?

La perception est la première appréhension que nous avons de la réalité à travers nos 5 sens : l'ouïe, la vue, l'odorat, le goût et le toucher. Tout individu attribue ensuite aux informations perçues une valeur et un sens directement liés à sa personnalité, son milieu social, culturel et économique : il se construit une représentation.

L'objectif de l'enquête était d'appréhender :

- Les rapports entretenus au quotidien à la Loire,
- La connaissance de la Loire,
- Les perceptions de la Loire à travers nos 5 sens,
- Les représentations,
- Les appréciations généralement portées sur la Loire.



Le questionnaire a été adressé à 1150 personnes, élus, administratifs, associations, personnes ressources avec lesquelles nous travaillons régulièrement, ainsi qu'à des riverains choisis au hasard sur l'annuaire.

De l'analyse des réponses reçues il a été possible d'extraire les tendances dominantes concernant les perceptions, les représentations, les attentes.

Les réponses proviennent massivement d'hommes et pour l'essentiel les personnes qui ont répondu travaillent dans les domaines des services, de l'aménagement et de l'environnement (lié sans doute au fichier de nos connaissances).



On note une forte représentation des 31-59 ans au sein de l'échantillon même si les plus de 60 ans sont très présents.

**Les rapports entretenus au quotidien avec la Loire** ne sont pas liés à une implantation ancienne ou récente de la famille sur le bord du fleuve.

Les personnes habitent généralement à proximité de la Loire, résident pour la plupart depuis plus de 20 ans dans leur secteur et ne souhaitent pas déménager.

La plus grande part des actifs longe la Loire pour aller travailler mais en général ils ne la traversent ni ne l'utilisent.

La Loire demeure avant tout un lieu de promenade, de randonnées pédestres et de pêche. Détente, émotion, sont cités en priorité et certains évoquent plus particulièrement la contemplation, la rêverie, le repos, l'observation de la faune et de la flore...

Les personnes se rendent au bord du fleuve au moins une fois par semaine et pour certains qui habitent à proximité immédiate, une fois par jour.

Ces activités de loisir se déroulent essentiellement sur la commune de résidence ou à proximité immédiate.

Les plaisirs du bateau sont une réalité mais la pratique est la plus souvent occasionnelle (une fois l'an) et les aficionados ne sont pas nombreux. A noter : quelques personnes naviguent essentiellement pendant les crues.

**L'interrogation sur les connaissances de la Loire** concernait des évènements, le domaine artistique, la faune et la flore, les lieux emblématiques, les monuments.

Les évènements les plus majoritairement mentionnés sont d'ordre festif avec en premier lieu la remontée du sel de Guérande.

Les crues sont également citées comme événement : "c'est la Loire qui crée l'événement".

Dans le domaine artistique, le questionnaire, proposait de nombreux thèmes, de la gastronomie aux arts plastiques en passant par le chant, la musique, le cinéma, la poésie, le théâtre ou la littérature.

La gastronomie et l'œnologie occupent une place prépondérante : le beurre blanc, la friture d'anguille et les vins de Loire ont la préférence. Des détails sur les modes de préparation ne manquent pas : le brochet au beurre blanc, le sandre grillé à l'oseille, les civelles à la vinaigrette ou bien l'anguille grillée. Les vins de Loire accompagnent ces réponses, sans qu'un vin en particulier domine les autres.





Ensuite vient la littérature avec J. Gracq et J. Du Bellay et enfin la peinture avec Turner. Une remarque : " beaucoup l'utilisent et chacun à son niveau est un artiste ".

La faune et la flore font l'objet d'une connaissance simplifiée. Le saule, le peuplier et le frêne sont les arbres le plus fréquemment mentionnés. Le roseau, la fritillaire, et le chanvre sont les trois plantes les mieux connues.

Le héron et le brochet sont les deux animaux les plus associés à la Loire. Viennent ensuite le ragondin et l'anguille puis les sternes, les mouettes et les canards.

Aucun lieu emblématique ne ressort particulièrement. Les réponses font davantage état d'éléments du paysage : la grève, les bords de Loire ou les îles. " Il est difficile de réduire la Loire à un lieu " résume assez bien les réponses, très variées qui font état des châteaux en particulier celui de Saumur, et des églises ce qui n'est probablement pas spécifique à la Loire.

Les réponses ne sont pas aussi larges qu'elles le sont dans le registre des perceptions.

### **Quelles perceptions, quels sons, vues et couleurs, quelles odeurs sont associés à la Loire ?**

Les bruits de la nature sont les plus importants avec en premier lieu les chants et cris des oiseaux. Puis viennent les bruits liés à l'eau (le clapotis des vagues sur les grèves ou bien les chutes d'eau sur les seuils.).

Curieusement, le calme et le silence sont évoqués comme des sons par certains.

Les paysages sont perçus pour partie dans leur globalité avec des éléments d'architecture et de patrimoine bâti (principalement les châteaux, les villages blancs et les clochers) mais également des éléments naturels : le sable toujours et les îles, très présentes, constituent ces paysages.

Ils le sont également très fréquemment au travers d'ambiances ressenties comme la lumière du soir ou la vision d'un panorama reposant, " une large étendue d'eau avec quelques barques, des pêcheurs et dans le fond un vieux bâti du 16ème ou 17ème siècle. ", " les arbres qui semblent vouloir retenir l'eau avec leurs feuilles tant ils sont penchés. ".

Une vingtaine de couleurs, souvent nuancées, caractérisent le fleuve parmi lesquelles dominent le vert et le bleu : le gris et le jaune sont également très présents. Elles sont souvent associées à des matériaux et au sable en particulier : les sables blonds, les sables d'or.

La variation des couleurs dans le temps, selon les heures de la journée ou selon les saisons est très appréciée.



Les odeurs associées à la Loire sont liées à des éléments naturels parmi lesquels la vase et les limons sont prédominants sans pour autant que cette odeur soit perçue de manière négative : elle est même parfois appréciée.

Le second type d'odeur associée au fleuve concerne la végétation en général, la flore des rives mais aussi les prairies, l'odeur du foin ou de l'herbe mouillée. La Loire apparaît comme un monde d'émotions.

### **Quelles représentations ?**

Pour en saisir les principales tendances, 3 questions étaient posées :

- Fermez les yeux, pensez à la Loire, que voyez-vous ?
- Imaginez que vous quittez les bords de Loire, quels seraient les éléments qui vous manqueraient ?
- Quels sont pour vous les éléments les plus importants ?

Assez logiquement ce que les gens voient spontanément en fermant les yeux, c'est également ce qui leur manquerait s'ils devaient quitter les bords de Loire.

Les réponses sont partagées entre éléments physiques et beaucoup d'affectif.

L'eau, sa présence et ses manifestations, puis le sable et la végétation les îles sont les éléments de paysage les plus cités, alors que le patrimoine bâti l'est très peu.

Mais les ambiances, les sentiments ou émotions ressenties, apparaissent très importantes essentiellement les impressions de calme, de sérénité et d'équilibre inspirées par le fleuve : " besoin de sentir le fleuve couler à proximité, son absence serait ressentie comme un vide", "Pouvoir se ressourcer en allant se couper de la vie quotidienne grâce à des promenades sur le fleuve ou sur ses rives".

" Tranquille, elle est d'huile. Fâchée, elle mousse avec des vaguelettes. Elle peut être verte, bleue ou marron, haute ou basse, quoiqu'elle fasse, elle ne laisse pas indifférente". Les mots utilisés font de la Loire un être vivant qui séduit par ses changements perpétuels, ses contrastes, ses crues, le calme, la sérénité, les lumières, les couleurs : le fleuve est qualifié de majestueux, puissant, tranquille, sauvage, naturel, séduisant mais dangereux.

### **Quelles appréciations, quels souhaits ?**

De nombreux commentaires et souhaits concernent l'aménagement et l'équilibre du fleuve. Ils reflètent aussi des inquiétudes liées à un développement du tourisme.

L'abaissement de la ligne d'eau, l'état des rives, leur inaccessibilité, les enrochements, la circulation sur les levées, la pollution de l'eau sont les sujets d'inquiétude exprimés, de



même le discours tenu par l'extérieur. L'un regrette qu'on parle de la Loire comme de Disney Land, un autre s'inquiète d'une vision muséographique ou exclusivement esthétique.

Les souhaits de changements portent sur la remontée de la ligne d'eau, la propreté et l'entretien des rives, la qualité de l'eau, la circulation sur les levées, l'aménagement des accès.

Les commentaires reprennent le registre sensible pour évoquer "l'agonie de la Loire", une "Loire malade", "les hommes qui ont fait sont malheur". "Je ne voudrais pas que vous continuiez à la massacrer" écrit une personne.

"Trop de gens sur ou au bord de la Loire sans respect des autres et du fleuve."

Il y a une demande de responsabilisation, tant des individus que des organismes et le souhait de "changer la volonté de toujours l'aménager" et une demande de "mettre en cohérence les hommes avec le fleuve".

La population qui a répondu s'accorde pour dire que la Loire présente un intérêt important pour des raisons en priorité paysagères puis de cadre de vie ce qui correspond aux images collectives recueillies.

Cependant elle souhaite des actions de mise en valeur avant tout pour des raisons écologiques puis dans une moindre mesure touristique, paysagère et de cadre de vie. Soulignons que les raisons économiques, architecturales sont peu évoquées.

## Conclusion

L'image collective de la Loire qui se dégage est celle d'une Loire intime, d'un paysage simplifié et composé d'éléments peu nombreux, essentiellement naturels (l'eau, le sable, les îles, la végétation des berges...), d'un fleuve sauvage caractérisé par des ambiances particulières, changeantes et porteuses d'émotions fortes. Cette image s'impose nettement alors même que la Loire, dans notre région, est un fleuve aménagé et urbanisé.

C'est un lien très affectif qui lie les riverains à « leur fleuve » et qui, probablement les rend interrogatif sur toute intrusion extérieure.

Elle séduit, ne laisse jamais insensible: " Jouir de la Loire est un privilège, exceptionnel, une chance, un véritable luxe ", " La Loire symbolise le côté convivial et chaleureux des hommes qui vivent à ses côtés ", " Ce qui me plaît c'est vivre au rythme du fleuve ".





# Quels accès au fleuve pour développer quels usages de loisirs ?

Philippe AUCLERC

Rédacteur en Chef de la revue la Loire et ses terroirs

---

## Accès

*"...ce qui permet d'accéder à un lieu, une situation ;  
un moyen d'y parvenir, d'en approcher..."*

Petit Larousse

Si l'on effectuait une enquête pour qualifier par des adjectifs les accès selon les usages, il est probable que l'on trouverait sans les avoir suggérés : facile, difficile, impossible, parmi ceux les plus fréquemment cités. Chaque adjectif peut cependant masquer des réalités bien différentes. L'attente ou la demande n'est pas la même en effet entre un pêcheur qui pratique son loisir de la rive du fleuve et celui qui le fait à partir d'un bateau, ou encore entre un pêcheur ayant toute sa motricité et un autre avec des capacités plus réduites. Comme rien n'est idéal ou parfait, le poisson n'étant pas forcément là où on aimerait qu'il soit, on peut même supposer qu'à tout moment ces pêcheurs rencontrent de nouveaux problèmes d'accessibilité...

## Qui peut le plus peut le moins

Peut-on aller n'importe où sur la Loire ou sur ses rives et y pratiquer toutes sortes de loisirs ? Selon son lieu de résidence ou de villégiature, son propre ressenti ou son vécu, la réponse est comme on peut l'imaginer extrêmement variable d'un individu à l'autre. Il est clair qu'avec le mot "loisirs" il faut aussi inscrire celui d'"activités", et que celles-ci entraînent des pratiques bien différentes les unes par rapport aux autres et par conséquence autant de besoins.

Les choses ne sont donc pas figées, ni dans le temps ni dans l'espace. La rivière est par essence dynamique, mobile et les loisirs et activités qui s'y rattachent changent, évoluent. Alors est-ce à dire qu'il n'y a pas de solution durable à apporter ? Bien sûr que non et c'est bien là l'intérêt de la réflexion qu'il y a à conduire à ce sujet. Si les demandes sont multiples et s'il est impossible de répondre à toutes celles qui peuvent se faire jour, les installations et les équipements propres à chaque usage ne sont heureusement pas toujours contradictoires entre eux et avec les milieux naturels.



## Des sections plus favorables que d'autres

Le cheminement pour accéder à la Loire n'est pas le même en tous lieux et en toutes saisons. Il dépend notamment de contraintes naturelles comme l'accessibilité du lit (relief, végétation...), ou encore la hauteur des eaux (débit). Mais il résulte aussi de conjonctions très diverses dépendant par exemple de l'occupation des sols ou de la proximité des infrastructures. On accède ainsi plus facilement à la Loire là où il y a un pont, un quai, des cales, où il y a des digues, un chemin de service, comparativement aux grandes zones d'élevage et de prairies. Il apparaît donc nécessaire de différencier sur tout le cours des sections fluviales en fonction d'un certain nombre de critères et de paramètres.

## On ne peut pas aller n'importe où !

L'accès au fleuve est limité selon que le cours relève du DPF (Domaine Public Fluvial) ou du domaine privé. Sur ce dernier, la législation n'autorise aucun passage sauf conditions particulières comme des droits de pêche ou le passage de bateaux, l'usage étant toutefois subordonné à la prise d'une carte de pêche dans le premier cas et à l'interdiction de toucher le fond dans le second. Au-delà de cette notion de propriété, il existe bien d'autres exemples d'interdictions d'accès liées par exemple à la protection des milieux naturels (Réserves naturelles, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux, etc.), à la présence de champs de captage des eaux, ou résultant d'installations classées comme c'est le cas au droit des centrales nucléaires. On peut aussi dénombrer un certain nombre de restrictions directes en lien avec les lâchers d'eau à l'aval des barrages, les seuils, les sables mouvants et tourbillons, la circulation sur les levées et les chemins de service (même si elles ne concernent pas tous les usagers). D'autres causes sont plus indirectes mais sans doute non moins négligeables comme la qualité des eaux, le montant de la vignette plaisance, la présence ponctuelle d'une population non sédentaire.

## L'accès à la rive et à l'eau

En dépit de tous ces critères, aller à la Loire, sinon sur la Loire, ne relève pas de la gageure ou de l'expédition impossible. En milieu rural, et pour le moins entre Nevers et Nantes, les sentiers en rives sont très nombreux, tout comme les chemins communaux. Les premiers résultent de l'usage, ils ne sont pas entretenus et leur qualité dépend surtout de la fréquentation dont ils font l'objet. Ils sont donc au contraire des seconds aléatoires, non localisés et ne font pas l'objet d'indications spécifiques sauf à recouper pour partie un chemin de randonnée balisé. Ils sont empruntés surtout par les pêcheurs, les chasseurs et les randonneurs. Ils entraînent peu de conflits d'usage, à l'inverse des chemins qui eux les focalisent du fait de leur inadéquation aux diverses activités (moto-cross, quad, vélo tout terrain, randonnée pédestre ou équestre, chasse, pêche, agriculture, maraîchage, observation des milieux, etc.). Il est certain que la pression est beaucoup plus forte à proximité des grandes agglomérations.



Les routes qui jouxtent le fleuve, à l'exemple de celles qui empruntent les levées, constituent par essence de bons points d'accès. Leur potentialité est toutefois à moduler en fonction de la circulation, de la signalétique en place, des possibilités d'arrêt, des aires de stationnement, des risques de vols, etc.

Les ponts qui assurent la continuité des routes offrent eux aussi en général de bonnes facilités d'accès. Ils surplombent le fleuve (perspectives, vision longitudinale...) et sont aussi très souvent équipés d'escaliers ou à défaut de rampes de descente qui permettent d'aller jusqu'à l'eau. Les conditions sont par contre très diverses au point qu'il est impossible parfois d'accéder au fleuve.

Les cales, les quais ont de par leur fonction d'origine la vocation de donner accès à l'eau. Il n'en demeure pas moins que, là encore les choses ne sont pas aussi tranchées que l'on peut le supposer. Se posent des problèmes d'accès pour y arriver, d'usages, de circulation et de parkings, d'abaissement du lit pour les cales, ce qui ne facilite pas la mise à l'eau de bateaux et l'accès à la voie d'eau.

## Facilités et difficultés d'utilisation

La qualification des moyens d'accès permettant d'aller à la Loire est un sujet qui demande un véritable développement. S'il existe bien sûr de nombreuses possibilités, celles-ci méritent en effet d'être analysées de façon globale et par type d'activité. En effet celles-ci ne s'imposent pas à vous et il convient dans bien des cas, si l'on veut aller à la Loire, d'être renseigné au préalable. Cela revient aussi à accepter l'impossibilité de pratiquer localement tel ou tel loisir, faute de trouver les accès sinon les installations adéquates. Les cheminements qu'il est possible d'emprunter aujourd'hui résultent en effet bien plus d'une superposition d'usages s'inscrivant dans le temps, qui souvent ne dépassent pas les limites communales et qui n'ont pas forcément vocation à être cohérents entre eux. Aujourd'hui on utilise pour l'essentiel des voies de desserte des activités agricoles, industrielles, et notamment des vestiges d'installations portuaires plutôt que des accès raisonnés en fonction des loisirs ou tout du moins d'une mixité travail/loisirs. Il y a donc urgence à définir une stratégie ad hoc. Le projet "Loire à vélo" va en ce sens, mais il tend ponctuellement à privilégier un loisir, pas toujours les loisirs, et il ne prend pas assez en compte les divers usages locaux. Ainsi, si l'on peut dire que le projet tel qu'il est monté à ce jour répond à la question posée "*Quels accès au fleuve pour développer quels usages de loisirs ?*" il est clair qu'il entraîne avec lui, faute d'avoir répondu au préalable à cette question de façon plus globale et adaptée, toute une cohorte de difficultés et de mécontentements.

## Une réflexion à mener

Dans la logique du Plan Loire Grandeur Nature et des travaux réalisés au cours de ces dernières années, notamment par le CORELA (Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents) ou encore le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, il semble



indispensable pour répondre à cette question des accès et des loisirs qu'une réflexion plus large soit engagée.

Aujourd'hui il y a par exemple :

- des contradictions à gérer, comme celle des plages et de l'interdiction de baignade qui fait état d'une Loire dangereuse, alors que l'on fait dans le même temps la promotion de la location de canoës ;
- à redonner la place qui leur revient aux ponts, aux cales et aux quais ;
- à travailler une signalétique globale et appropriée au domaine fluvial ;
- à créer des équipements (parkings, points de ravitaillement, espaces de vision, etc.).

La question principale n'est pas de savoir quels loisirs il faut développer, mais bien de créer des accès qui permettent de répondre aux loisirs quels qu'ils soient car, comme le chante si bien "Vent d'travers" - batelier, pêcheur, grand praticien de la Loire et figure saumuroise - avec le groupe Ellébore : *"l'eau coule pour tout le monde"*.

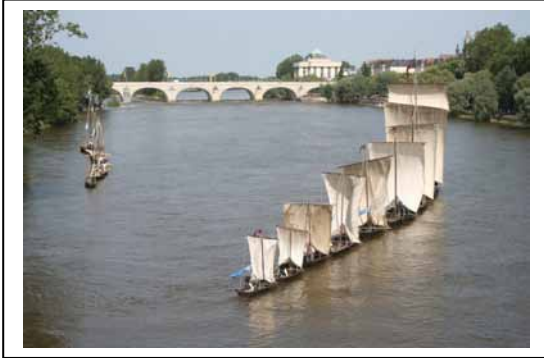




# L'inscription UNESCO « Val de Loire patrimoine mondial » : Attentes des habitants, usages et perspectives de valorisation des pratiques

**Dominique TREMBLAY**

*Directeur de la Mission Val de Loire Patrimoine mondial*



Le Val de Loire a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO le 30 novembre 2000. Il s'agit du plus grand site jamais inscrit en France par l'UNESCO (800 km<sup>2</sup>). De Sully sur Loire à Chalonnes sur Loire, le Val de Loire est inscrit en tant que paysage culturel vivant.

Cette inscription qu'il convient de relier au Plan Loire Grandeur Nature, décidé en 1994, a été le point de départ de

l'élaboration d'un projet de valorisation durable du territoire qui s'organise à partir de 5 grands enjeux :

- Appropriation des valeurs de l'inscription ;
- Gestion raisonnée du label UNESCO ;
- Développement durable ;
- Diffusion de la connaissance et valorisation de l'expertise ;
- Coopération et solidarité internationale.

Les attentes du public sont diverses selon qu'on parle des habitants ou des visiteurs, du grand public ou des acteurs du développement local. Pourtant, on retrouve en Val de Loire, comme sur d'autres grands sites français ou étrangers, des interrogations communes.

1. **Comment vivre dans un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ?** le label UNESCO constitue une reconnaissance exceptionnelle, une promesse de qualité impliquant une obligation de pratiques qui maintiennent et développent une exigence d'excellence. Celle-ci concerne notamment l'offre territoriale, en termes de qualité d'urbanisme, d'habitat, de paysages, entretien des rives.... L'appropriation par les habitants du bâti (par exemple dans les secteurs sauvegardés des villes riveraines



du fleuve), des espaces publics (par exemple du domaine public fluvial pour de nouveaux usages) ne serait-elle pas un critère décisif pour juger de leur qualité ?

2. **Qu'apporte un site labellisé patrimoine mondial et à qui ?** Qu'est-ce que chacun lui apporte ? Ni manne financière, ni bâton juridique, mais un label prestigieux, facteur d'identité (sentiment d'appartenance à un site d'exception), d'émulation (foisonnement des initiatives), d'innovation (renouvellement de l'offre touristique et des pratiques culturelles) et d'attractivité (notoriété internationale). L'inscription concerne le plus grand nombre, elle véhicule des valeurs qui correspondent à des attentes contemporaines (authenticité, intégrité, durabilité) et qui concernent la vie quotidienne.

3. **Quels nouveaux usages pour répondre à de nouvelles attentes ?** La réanimation du fleuve (ex ; navigation de loisirs, pêche...), de ses rives (événementiels, animations culturelles, tourisme de nature, parcours découverte...), de ses levées (Loire à vélo...), répond à des attentes fortes mais suscite et suscitera de multiples interrogations en termes d'usages, de respect de l'environnement et des pratiques locales. Quelle place pour de nouveaux loisirs sur le fleuve dans le renouvellement de l'offre ? Comment concilier les enjeux économiques, environnementaux et humains face au paradoxe : ouvrir l'accès au fleuve et mieux le protéger ?



Les perspectives de valorisation du Val de Loire restent à ce jour largement ouvertes, mais supposent :

- **La mobilisation des acteurs de la société civile** et plus largement l'appropriation des valeurs de l'inscription par les ligériens (exemple : mise en place d'un schéma de développement de la navigation de loisirs) ;
- **Une démarche d'ingénierie innovante**, visant à décroiser les territoires des hommes et leurs activités, enrichie d'échanges internationaux de fleuves à fleuves (exemple : Loire-Niger, Loire-Mékong, vignobles du patrimoine mondial) et stimulée par le développement de la connaissance.

Le label UNESCO est un puissant levier de mobilisation des acteurs et de mutualisation des expertises pour innover et développer l'itinérance des propositions à l'échelle de l'ensemble du Val de Loire.



# Les bains en Loire : un âge d'or trop vite oublié

Jean-Michel ROUDIER

Attaché de conservation à la conservation  
des musées et du patrimoine de la Nièvre

**Essentielle pour appréhender la sociologie des utilisateurs du fleuve, l'histoire de la baignade en Loire a été traitée comme une historiette trop vite placée sous le double signe inconvenant de la sandalette en plastique et du bob Ricard. Cette histoire marque pourtant le passage d'une vision innocente et quasi paradisiaque du milieu naturel, à un regard désenchanté, assombri par les traces d'une puissante industrie et d'une négligence chronique. Et c'est ce passage-là qui a ouvert la Loire à l'ère moderne.**

Tout est en place, dès la fin du second Empire, pour que tous les modèles et les codes issus de la *balnéocratie* marine s'exportent à l'intérieur des terres : les villes de Loire peuvent désormais ouvrir grand leur petit théâtre de sable... Officiellement, du moins, puisque des *Règlements de Police* évoquent bien avant cette date une pratique qui, pour très marginale qu'elle soit, semble déjà concentrer autour d'elle les questions récurrentes de décence et de sécurité. C'est notamment le cas de Tours ou de Saumur où, en 1815, un arrêté évoque des *bains formés et couverts* sur les quais de Loire.

Vers 1880 commence donc l'âge d'or des plages ligériennes, qui n'attendent pas les congés payés de 1936 pour devenir autant de petits édens domestiques dont il ne reste que des photographies sépia : le bateau du passeur, le tissu rayé des cabines, le bar de la plage... Ce bonheur de proximité ne doit pas faire oublier deux périls majeurs : la sécurité des baigneurs et la moralité de leur comportement, dangers constamment pointés par des autorités locales.

La Loire est dangereuse, traîtresse, semée de trous, de remous, de tourbillons. De plus, d'hiver en hiver, de crue en crue, les bancs de sable se déplacent, rendant impossible la définition et l'emploi d'un "lieu sûr" pendant plusieurs années. Si, avant l'apparition des plages *officielles*, les noyades dues aux baignades sauvages n'étaient comptabilisées qu'au rang d'anecdotes dramatiques, il convient désormais de pourvoir à la sécurité des baigneurs en choisissant un emplacement réputé exempt de dangers, à proximité du centre-ville, et en mettant en place une signalisation (des bouées et des mats délimitent le périmètre *légal*) doublée d'un gardiennage actif souvent exercé par un marinier local depuis son bateau.

Malgré ces sages précautions, les drames ne seront jamais évités : un sous-préfet décompte, à la fin de l'été, 13 noyades dans son arrondissement ! Ailleurs, la presse évoque *une noyade par semaine*. Quant à ceux qui, épris de liberté, choisissent de se



baigner dans des lieux sauvages, hors de toute surveillance, ils sont brutalement qualifiés de *candidats au suicide*.

Des solutions ont pourtant été recherchées, notamment sous l'impulsion des clubs nautiques et des écoles de natation, toujours en quête d'un espace sécurisé destiné à l'apprentissage et à la pratique, et qui ont souvent agi en pionniers dans ce domaine. Ainsi, les "bains couverts", évoqués çà et là au premier Empire, peuvent-ils être vus comme les prototypes des piscines flottantes dont quelques grandes villes (Blois, Orléans) se dotent bien avant la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Ces structures reproduisent toutes le même schéma : deux barges munies de cabines, reliées par un ponton, délimitent un bassin fermé en amont et en aval par un caillebotis.

Les efforts pour rationaliser une telle activité de loisir ont été spectaculaires. Arrêtons-nous simplement sur le cas de Nevers, où des séries de cartes postales documentent parfaitement les lieux : la plage officielle est située en plein centre, entre le pont-route et le viaduc du chemin de fer, en face de la ville (rive gauche). Pour accéder à cette plage sans faire le (court) détour par le pont, un passeur s'est installé, avec deux embarcadères distincts surmontés chacun d'un portique qui clame fièrement "Plage de Nevers". L'un emmène aux cabines pour dames (c'est écrit), l'autre chez les hommes (nous sommes en 1937 !). Ce passeur, qui se guide grâce à des filins tendus d'une rive à l'autre, restera en activité jusqu'en 1965... Sur la rive où l'on accède après ce véritable *embarquement pour Cythère* est amarré un bateau-ponton. A proximité, deux plongeurs. Sur le sable, plusieurs rangées de cabines de bois (type Deauville), une grande tente-buvette, un enclos barricadé pour les jeunes enfants, et d'autres cabines en toile rayée (le modèle Manufrance que l'on retrouve souvent sur les cartes postales).

Et si le chapitre *du drame* ne fait que confirmer que la Loire est bien un fleuve traître et dangereux, celui de *la décence* nous ramène, quant à lui, aux délices surannés d'époques révolues :

- Certains baigneurs ont pris la déplorable habitude de se dévêtir sur la plage même, sans souci des personnes présentes et des



nombreux enfants jouant sur le sable. Tout baigneur ou baigneuse devra, pour se dévêtir, se dissimuler dans les cabines mises à la disposition du public, sur la plage, par le Syndicat d'Initiative de Cosne. (Cosne-sur-Loire – 1935)



Ces plages ont bâti leur succès sur *l'image* : image plausible d'un bord de mer à usage domestique (rien de manqué, hormis l'iode et les vagues) ; image véhiculée par la *carte postale* ("Gien-les-Bains", "Avaray-Plage"). Mais la plage de Loire est avant tout une plage *locale*, comme en témoignent très prosaïquement les procès-verbaux et constats de noyades qui, à près de 100% concernent des autochtones. Pourtant, les débats autour de l'interdiction définitive des baignades, dans les années 1960, voient les élus locaux mettre en avant l'important attrait touristique que représente pour leur commune une plage aménagée.

Quatre causes principales, déjà partiellement évoquées, vont précipiter le déclin des plages de Loire à la fin des années 1950 :

- la prise de conscience du *risque* et l'impossibilité technique de sécuriser complètement les sites choisis.
- l'accroissement de la *pollution* industrielle, mais surtout domestique (la Loire est, dans chaque ville de quelque importance, le collecteur des eaux usées).
- la généralisation de nouveaux équipements de loisir : grandes *piscines* découvertes vers 1960 ; petites piscines couvertes à partir de 1970.
- de nouvelles habitudes de vacances : les années 60 voient l'automobile se développer de manière exponentielle, et la durée des congés augmenter.

Cependant, depuis la fin des années 1980, on semble assister à une réappropriation du domaine ligérien par ses riverains : la Loire est de moins en moins polluée – les stations d'épuration et une certaine conscience écologique ont fait œuvre utile – et l'on y voit de plus en plus de pêcheurs, de canoéistes, d'ornithologues... Des promenades-découverte sont aménagées ; les dépliants des offices de tourisme font la part belle au fleuve royal ; une "maison de Loire" ouvre ses portes tous les trente kilomètres ; des bateaux traditionnels véhiculent les touristes en mal d'authenticité. Un nouvel amour existe pour ce qui fut, l'espace de quelques décennies, honni comme un insupportable cloaque et qui, aujourd'hui, porte haut son blason de *dernier fleuve sauvage d'Europe*.

Dans ce contexte "super-sympa", il était bien naturel que ressorte le dossier des plages de Loire... Les maires qui, depuis quelques années, se sont contentés de changer les plaques *Baignade interdite – arrêté municipal du...* quand elles devenaient trop rouillées, sont maintenant confrontés à une demande aussi informelle que réelle, relayée chaque été par la presse locale. Les piscines sont trop chères, trop fréquentées, trop... artificielles, trop chlorées... La Loire, elle, offre tous les avantages : l'eau est propre, le sable blond, la nature est là, c'est gratuit, c'est écologique...

Alors ? Alors, rien n'a changé... L'édén domestique décrit par les cartes postales est à nouveau à nos pieds. Les trous d'eau aussi. Souhaitons simplement que cette collection d'images, au-delà de la nostalgie, convoque une réflexion sur cette *autre*



*Loire*, celle de la crème Bergasol, de la glacière et du parasol : après tout, ces souvenirs d'enfance en valent bien d'autres.

**Cette communication tire sa substance des recherches effectuées conjointement par le Musée de la Loire de Cosne-sur-Loire et le Musée de la Marine de Loire de Châteauneuf-sur-Loire, recherches qui ont abouti en 2002-2003 à l'exposition « La Plage-sur-Loire » et à la publication éponyme.**





# Big Jump : un projet de sensibilisation aux cours d'eau, un exemple à l'échelon européen

**Roberto EPPLE**

Directeur de European Rivers Network

Big Jump : "... un projet qui traduit l'essence de la législation européenne en matière de gestion de l'eau par un évènement populaire : le même jour à la même heure, les gens vont plonger dans les rivières partout en Europe. En un mot, BIG JUMP est une journée européenne de baignade, au cours de laquelle ils vont se réapproprier leur environnement et montrer leur volonté de retrouver des rivières propres et vivantes. La Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE, la législation européenne la plus importante en matière de gestion de l'eau) est l'outil législatif de l'Europe pour atteindre le "bon état" de toutes les rivières en Europe. Mais un outil législatif seul n'est pas suffisant pour atteindre ce but. Pour cela, il est essentiel d'obtenir le soutien populaire. Sans ce soutien à travers toute l'Europe, la DCE pourrait ne pas être efficace." (European Water Management News, 22 juin 2005 - traduction ERN).

Ce projet ambitieux, initié et coordonné par European Rivers Network, s'inscrit dans le programme de sensibilisation aux cours d'eau de l'association, "Réapprendre la rivière". Big Jump est un projet ludique et populaire, vecteur de la connaissance indispensable au respect et à la protection des cours d'eau, qui permet à tous de suivre la mise en place et les progrès accomplis par la politique européenne de restauration rivières.

Le terme *Big Jump* désigne en effet deux concepts : un grand plongeon collectif dans les cours d'eau, mais aussi un grand bond en avant en matière de qualité d'eau. Logiquement, Big Jump s'aligne donc sur la DCE.

## Qu'est ce que le Big Jump ?

### Un constat

#### De l'oubli des fleuves...

Au 20<sup>ème</sup> siècle, l'Homme oublie ses fleuves, rendus pollués et dangereux, utilisés à d'uniques fins énergétiques, industrielles et agricoles, d'accès souvent interdit, les lieux de baignades et plages ont disparu. Heureusement, les efforts de dépollution et de restauration entrepris dans les années 90 commencent à porter leurs fruits. Le Rhin et



l'Elbe, notamment, atteignent ou approchent à beaucoup d'endroits les normes de qualité exigées pour la baignade et sont devenus exemplaires pour la gestion d'autres bassins en Europe.

### **...à la renaissance de l'art de vivre avec les fleuves et rivières**

Les citoyens responsables l'ont compris : respecter et restaurer les fleuves, améliorer la qualité de l'eau sont les nouvelles devises. Cette prise de conscience se traduit entre autres par une véritable renaissance d'activités sur et le long des rivières : pistes cyclables, circuits - découverte en canoë, pêche sportive, baignade... Ce sont des signes précurseurs d'une nouvelle ère qui se reflète aussi dans de grands projets urbains visionnaires comme à Vienne, Berlin, Munich, Mannheim, Budapest, Paris, Lyon ...

### **Un précurseur, la Journée Internationale de Baignade dans l'Elbe**

2002 : un projet pilote "Big Jump Elbe", première Journée Internationale de Baignade dans l'Elbe, a réuni 100.000 personnes qui ont célébré l'amitié retrouvée avec l'Elbe, fleuve le plus pollué d'Europe lors de la réunification de l'Allemagne (1989). Des centaines d'actions, de la simple fête à la renaissance d'anciennes traditions, ou la réouverture de plages et d'installations historiques, des expositions et des débats en nombre, ont marqué cet événement unique. De la source du fleuve Elbe en République Tchèque à travers l'est de l'Allemagne jusqu'à son estuaire près de Hambourg, 55 lieux de baignade sur mille kilomètres ont été recensés et surveillés par plus de 200 groupes organisateurs locaux.

### **Big Jump, le grand retour de l'homme aux fleuves**

Big Jump ambitionne de réconcilier l'Homme et les fleuves : en incitant les citoyens à découvrir et reconquérir rivières et lacs, ce projet les associe au grand projet de restauration des milieux aquatiques européens. L'adhésion des citoyens est en effet indispensable pour atteindre les objectifs de la politique communautaire européenne pour la protection de l'Eau (Directive Cadre Eau) !

Ce projet de communication grand public a un but double : suivre la mise en œuvre effective de la DCE et rendre les citoyens plus attentifs à la gestion de l'eau, aux niveaux collectif et individuel. Inciter le grand public à redécouvrir les joies de la baignade en rivière, même dans un cadre urbain, c'est aussi l'inciter à revoir à la hausse ses exigences en matière de qualité d'eau... et à agir en conséquence au quotidien.

Organisé sur 10 ans, ce projet culminera en 2015. Dans toute l'Europe, sur ses 50 grands bassins versants, les Européens sont invités à débattre, à s'informer et à manifester leur volonté de voir la qualité des rivières s'améliorer d'ici 2015 (date imposée par l'Union Européenne aux Etats – membres pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre Eau).

### **Big Jump édition 2005**

Pour sa première édition de grande envergure, Big Jump fut un grand succès : il a atteint la taille initialement prévue pour le prochain Big Jump ! L'enthousiasme de nos partenaires organisateurs, l'étonnement ravi du public et les espoirs suscités par cette





manifestation annoncent des événements plus prometteurs encore... Le plébiscite populaire et médiatique que cette manifestation a rencontré, a montré le formidable potentiel d'une telle action qui accomplit ainsi un pas de géant vers ses objectifs ambitieux.

### **Partenaires**

European Rivers Network, via ses bureaux répartis en Europe, est l'initiateur et le coordinateur général de ce vaste projet. Nombre d'organisations ont apporté leur concours à la mise en œuvre d'actions :

- Des associations internationales, nationales (European Environmental Bureau, WWF, des associations de conservation de la Nature, Réseau Loire Vivante...), régionales ou locales (plus de 340)
- Des partenaires institutionnels (Commission Européenne via le programme InterReg RhinNet, le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, 4 Länder allemands, les Villes de Hambourg, Karlsruhe (All.), Vienne et Zürich (Aut.), des syndicats de communes français, le Conseil Général Val de Marne, la Maison du Fleuve Rhône et quelques 110 autres partenaires régionaux et locaux)
- Des partenaires privés (Gruner + Jahr / Bertelsmann (éditeur européen), Deutsche Telekom, Deutsche Bundes Bahn, Unilever – Lever – Fabergé, de nombreux partenaires en région (banques, tourisme...)
- Des soutiens non financiers tels que l'UNEP (Programme environnemental de l'ONU), l'ICPDR (Commission internationale pour la protection du Danube), l'IKSR (CIPR, Commission internationale de protection du Rhin) et l'IKSE (Commission internationale de protection de l'Elbe).

### **Chiffres**

Les quelques estimations suivantes donnent une idée de l'ampleur qu'a pris ce Big Jump :

- 250.000 à 300.000 participants,
- 31 fleuves ou rivières concernés, dans 22 pays,
- 216 points d'actions officiels, un très grand nombre d'expositions, de débats sur le thème de l'eau
- 240 plages non-officielles (Big Jump spontanés) en France et en Europe,
- des événements originaux en Allemagne (marathon 10 km à la nage, traversée transfrontalière à la nage à Breisach (All.) – Vogelgrun (Fr.)), sur le Jourdain (rassemblement israélo – palestino – jordanien),
- des rassemblements importants: Dresde et Hambourg (All.), avec chacun plus de 10 000 personnes.

### **Une diffusion extraordinaire par les médias**

Avant même l'événement, le Big Jump a suscité l'intérêt des médias et été l'objet de plusieurs articles dans différents magazines ou journaux (GEO, le New York Times,



National Geographic, Terre sauvage, le magazine UFC - Que choisir, la revue belge Imagine...).

L'événement a été très relayé dans l'ensemble des médias et dans tous les pays européens, et même ailleurs.

Presse, radios, télévisions, ainsi que les e-médias, aussi bien internationaux que nationaux et régionaux, ont proposé à leurs publics de nombreux articles et reportages sur le sujet. Rien qu'au niveau des télévisions, nous avons connaissance de 12 retransmissions sur les grandes chaînes nationales (telles que ARD, ZDF, RTL, SRG, RTB, ORF, ..) pendant les "Prime Times - News" (de 19h 30- 21h) et plusieurs grandes reportages (exemple: 1 h 30 Min. sur MDR, NDR ...). Au niveau régional, nous avons recensé 26 émissions régionales dans 11 pays (situation connue au 31/08/2005).



Cette couverture extraordinaire a été caractérisée par une grande qualité de la restitution médiatique. En particulier, et ce qui est à nos yeux le plus important : le message de fond a été parfaitement transcrit, d'une façon compréhensible et intéressante pour la plupart des citoyens.

### ***Big Jump, et ensuite ?***

---

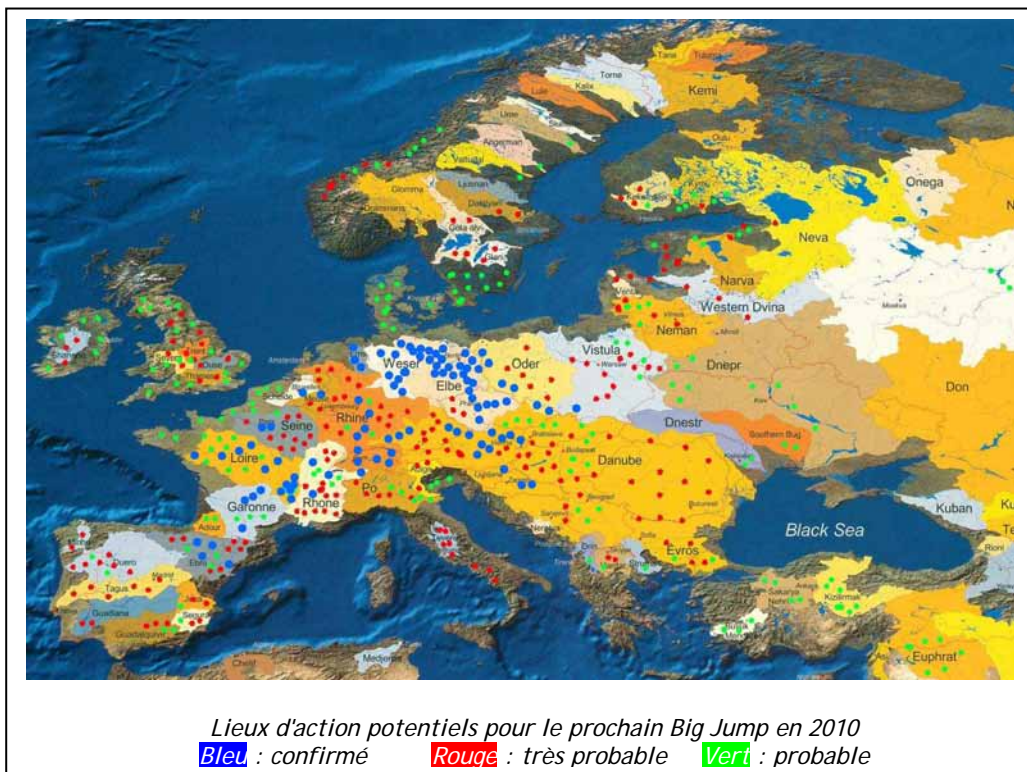
Nous disposons à l'heure actuelle de quantité d'informations concernant le Big Jump et ses manifestations. L'ampleur du projet ne nous permet pas d'avoir déjà le retour de tous les organisateurs locaux.

Au cours des prochains mois seront mises en place des évaluations : questionnaires, ateliers de travaux, et échanges dans les secteurs géographiques concernés par le projet. Ce travail sera la base d'un bilan approfondi et d'un "média book". Une meilleure connaissance des attentes du public, de celles de nos relais locaux ainsi que des difficultés rencontrées dans le montage de leur projet nous aidera à adapter ou développer la stratégie de campagne et indiquera la procédure pour les prochaines opérations.

Le prochain grand rendez-vous aura lieu en 2010, future grande étape avant le maxi Big Jump en 2015. Pour ce Big Jump 2010, nous prévoyons un nouveau record, avec pas moins de 600 points de baignades, 35 pays, 70 fleuves et rivières, et quelques 22 lacs ! (carte en annexe). Il n'y a pas déjà de pronostic pour 2015, mais cela pourrait être très supérieur aux chiffres prévus pour 2010.



Jusqu'à cette date de 2010, d'autres manifestations maintiendront la pression : colloques, expositions, reportages, actions médiatiques variées, mais aussi Big Jump régionaux, à l'échelle d'un bassin hydrographique ou d'un pays. C'est donc un programme complet qui s'annonce d'ici 2010, afin de poursuivre la mobilisation du grand public en faveur de nos cours d'eau !





# Le projet de plage à Beaugency

**Claude BOURDIN**

*Ancien Député, Conseiller Général du Loiret  
Maire de Beaugency*

---

## Une plage à Beaugency existait il y a 50 ans...

Pendant et après la guerre, une plage avait été aménagée à Beaugency sur la rive gauche de la Loire (près de l'actuel terrain de camping municipal). On pouvait même s'y baigner et la baignade était balisée par secteurs (enfants, nageurs débutants et confirmés) ; les plus téméraires se retrouvaient au Dhuy où étaient installés des plongeoirs et où l'eau était profonde de plus de 3 mètres ! Les digues avaient été créées pour envoyer le débit du fleuve vers la rive droite, plus propice à la navigation fluviale.

En 1995, le programme du « Plan Loire Grandeur Nature » a conduit à la destruction des digues et le creusement d'un chenal sur la rive gauche ; c'est pourquoi la Loire s'écoule depuis de la même façon des deux côtés et que la baignade a été interdite en raison de la force du courant. La plage naturelle de Beaugency avait déjà disparu...

C'est alors que la Municipalité a eu l'idée d'aménager une plage artificielle sur la rive droite, sur le quai Dunois.

## Une nouvelle Plage à Beaugency : du rêve à la réalité...

L'idée de création d'une plage artificielle sur la rive droite de la Loire, sur le quai Dunois, découle d'une démarche globale de cheminement sur les bords de Loire, des Accruaux jusqu'à Barchelin : les étangs des Accruaux avec des activités de pêche, le club motonautique, le Labyrinthe, la Plage, le canoë-kayak et la promenade de Barchelin.

## La première édition de « La Plage à Beaugency » : 14 juillet 2005 – 15 août 2005

Afin d'offrir aux Balgentiens mais également aux touristes et visiteurs de tout âge, des espaces de détente et de convivialité et une animation estivale de qualité, la Municipalité a décidé d'aménager sur les quais de Loire une plage artificielle, du 14 juillet au 15 août 2005.

Les principaux aménagements ont été réalisés par les services techniques municipaux.

La Plage à Beaugency, c'est : 1.800 m<sup>2</sup> de surface nécessitant 1.800 tonnes de sable fin, deux blocs sanitaires équipés de toilettes, douches et vestiaires, un podium couvert



destiné à accueillir des concerts, un plancher pour danser et pratiquer la gymnastique, trois chalets pour les animations et la buvette. Par ailleurs, l'espace « Plage » est pourvu de 25 bains de soleil, 25 transats, 30 parasols, 1 brumisateur et 2 palmiers. A côté de la Plage, un espace comprenant des bancs et des tables de pique nique a été aménagé pour permettre aux estivants de profiter au maximum du cadre enchanteur des bords de Loire. Enfin, à côté de cet espace de repos, un espace à vocation sportive a été créé, comprenant : 1 terrain de Beach Volley, 2 tables de tennis de table, 1 mur d'escalade et 1 espace dédié de tir à l'arc sous l'arche du pont.

Pour la première édition, ce sont plus de 30.000 personnes – grands-parents, parents et enfants de Beaugency, touristes venus encore plus nombreux cette année dans notre ville et visiteurs – qui ont profité de cette animation populaire pendant un mois.

Ajoutons que la réalisation de cette belle animation n'aurait pu se faire sans la participation de nombreux partenaires publics et privés.

Enfin, toutes les installations étant précaires, elles ont été démontées à la fin du mois d'août.

### **« La Plage à Beaugency » : une affaire à suivre...**

Au regard du succès rencontré lors de la première édition de « La Plage à Beaugency », la Municipalité de Beaugency prépare déjà la prochaine... Les élus ne manquent pas d'idées et déjà se profile un projet de création d'une liaison entre les deux rives de la Loire grâce à un futreau ainsi que l'installation d'une pataugeoire pour les enfants afin que « La Plage à Beaugency » n'ait plus rien à envier aux plus belles plages naturelles du littoral français... !



# Perspectives de développement du tourisme de nature dans le cadre du programme Loire Nature

**Jean-Christophe GIGAULT**  
*Directeur de la Ligue  
pour la Protection des Oiseaux Auvergne*

---

## Préambule :

Depuis plus de 20 ans, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) a structuré son action dans le domaine du tourisme de nature et ornithologique autour des orientations pluriannuelles suivantes :

- contribuer au développement économique local et à l'épanouissement social et culturel,
- faciliter pour le plus grand nombre, l'accès à l'observation de la nature dans le respect de celle-ci.

En 2001, à l'initiative de la LPO et de la Fédération des parcs naturels de France, l'AFIT (agence française d'ingénierie touristique) entreprend un travail d'analyse sur « le tourisme ornithologique, un tourisme de nature » qui a donné lieu à l'édition d'un guide technique.

En 2004, la LPO réalise, pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, une plaquette institutionnelle sur la place des associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) dans le développement du tourisme de nature et ornithologique en France, à partir d'une étude nationale (métropole et DOM TOM) réalisée auprès de 208 professionnels du tourisme et 286 APNE.

Depuis 1993, la LPO est le représentant de Birdlife International en France. Elle inscrit donc son action dans un cadre européen et mondial et entend faire de la France une destination importante pour les Bird Watchers des pays anglo-saxons et germaniques.

Depuis 2002, la LPO Auvergne, en partenariat avec l'Etablissement Public Loire, mène, à l'échelle du bassin de la Loire, une mission de développement du tourisme de nature dans le cadre du programme Loire nature ; programme de protection et de gestion durable du fleuve Loire et de ses affluents. ([www.loirenature.org](http://www.loirenature.org))



## L'offre et la demande de tourisme/loisirs nature en France

### Définition du tourisme de nature :

« *Forme de tourisme dans laquelle la motivation principale est l'observation et l'appréciation de la nature* ». Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)

Une étude AFIT sur le tourisme de nature réalisée en 2003 en précise le sens, en excluant les activités sportives de nature (randonnée, VTT...).

Différence entre tourisme et loisirs : le tourisme implique au moins une nuitée

### La demande des principaux types de clientèles/publics :

- Le grand public : Loisirs nature « spectaculaires » dans séjours de tourisme vert
- Les sensibilisés nature : Séjours packagés ou non = 50% nature et 50% sport/culture
- Les spécialistes : Séjours packagés ou non = 100% nature

Le tourisme de nature est un tourisme de niche pour les séjours packagés : le nombre de français partants en séjours nature en France = 400 personnes. Peu de destinations nature françaises sont programmées par les tours opérateurs sauf en cas de notoriété (Camargue...). Par contre, il existe un marché potentiel important pour les loisirs nature : « plus de 4 millions de visiteurs intéressés » d'après l'étude AFIT sur le tourisme ornithologique.

### Les principaux types d'offre de tourisme/loisirs nature :

- Les sites d'accueil du public du type « maison de la nature »
- Les sites naturels aménagés pour l'accueil du public avec panneaux d'information, sentiers d'interprétation/découverte
- Les sorties nature pour le grand public et les animations scolaires/périscolaires
- Les séjours nature pour adultes, enfants, groupes, individuels
- Les événementiels

## L'exemple du développement du tourisme de nature dans le cadre du programme Loire nature

### Le programme Loire nature

Le programme Loire nature a débuté en 1993 (programme LIFE) avec comme objectif de renforcer la notion « d'espace de liberté » du fleuve et de préserver ainsi les milieux naturels. La 2<sup>nd</sup>e phase (2002-2006) est aujourd'hui partie prenante du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature initié par l'Etat, l'Etablissement public Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.





Elle vise à mettre en œuvre une gestion des sites garantissant la préservation des différentes fonctions écologiques des zones humides du bassin de la Loire. Elle est portée par 7 Conservatoires d'Espaces Naturels et leur fédération, le WWF-France, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et 6 de ses délégations ainsi que par la FRAPNA Loire. Les interventions portent sur 50 zones localisées dans 8 régions du bassin et prennent en compte des milieux divers.

Au-delà de ces actions de préservation, Loire nature porte également sur la sensibilisation du public et le soutien au développement d'un tourisme de nature en lien avec le patrimoine ligérien.

#### Les actions menées dans le cadre du volet tourisme de nature du programme

Le volet tourisme a débuté dans la 2<sup>ème</sup> phase du programme. Il a donc un côté « novateur ». Les actions qui y sont menées ont consisté, dans un premier temps, à étudier le marché du tourisme de nature (l'offre et la demande) puis dans un second temps, à mettre en place des projets de développement collectif à l'échelle du bassin.

Ces projets sont en autres :

- La mise en place de séjours touristiques à destination des spécialistes et sensibilisés nature,
- La mise en place d'un événementiel commun « les soirées Loire nature » à l'échelle du bassin.

Un travail de mise en réseau des acteurs du tourisme et de l'environnement ainsi que d'animation de ce réseau (organisation de journées techniques, d'échanges d'information, conseil, aide au développement de projets locaux...) est également au cœur des préoccupations de la mission. Ce travail quotidien est sans aucun doute la clef de réussite des projets mis en œuvre et du développement de la filière. Pour ce faire, un chef de projet a été recruté à temps plein pour la durée du programme.

### **Des perspectives pour le développement du tourisme de nature sur les grands fleuves**

#### Des potentialités certaines de développement :

- Ecologiques : comparativement à d'autres grands types de milieux (montagne...), il existe une richesse et une diversité écologique indéniable (faune, flore, habitats...). De plus, en bordure d'un fleuve, il est facile d'observer la nature (oiseaux d'eau...).
- Touristiques : le tourisme de nature est une filière touristique en plein développement qui a l'avantage d'être un tourisme de hors saisons. En France, le développement touristique autour des fleuves et rivières intéresse de plus en plus les professionnels du tourisme et, les acteurs de l'environnement sont de plus en plus professionnels dans ce domaine.



Un développement soumis à conditions :

- Ecologiques : faire du tourisme de nature implique forcément de préserver cette dernière. Les grands fleuves devront donc parallèlement faire l'objet de mesures de protection et de préservation ainsi que d'une gestion et d'un développement concerté, pour trouver un juste milieu entre protection et développement.
- Touristique : faire du développement touristique à l'échelle d'un fleuve ou d'un bassin versant ne s'improvise pas et nécessite un travail de mise en réseau, d'animation des acteurs, de structuration de l'offre et de communication/promotion. De même, il est nécessaire que ce travail s'appuie et soit relayé, au niveau local, par un travail mené en concertation entre monde du tourisme et de l'environnement.
- Générales : le développement du tourisme de nature sur les grands fleuves s'inscrit sur la durée (ex de Loire nature au bout de 4 ans). Il doit être le fruit d'un partenariat entre acteurs du tourisme et de l'environnement (acteurs privés et publics) et être soutenu par les politiques et les financements publics.



# Développement du tourisme de pêche sur le bassin de la Loire

Renaud COLIN

Chargé de mission Etablissement Public Loire

## Présentation de l'Etablissement Public Loire et de son rôle en matière touristique

L'Etablissement Public Loire (EP Loire) qui regroupe 6 Régions, 16 Départements, 18 villes et agglomérations et 11 syndicats intercommunaux départementaux est un outil de **solidarité** et de **subsidiarité** à l'échelle du bassin de la Loire. Ses domaines d'intervention sont **hydrauliques, environnementaux et patrimoniaux**.



Dans le domaine de la **valorisation et du développement touristique**, l'Etablissement Public Loire intervient dans plusieurs projets de dimension interrégionale ou interdépartementale, dont la plupart s'inscrivent dans une **logique d'itinérance**. Selon les **principes de solidarité et de subsidiarité**, l'Etablissement intervient, en fonction de la nature des projets, soit en tant que « facilitateur », dans une démarche d'animation et de coordination, soit comme financeur, ou maître d'ouvrage.



D'une manière générale l'action de l'Établissement, au titre du volet patrimonial, se place en **amont des politiques** dites « **touristiques** ». Il est un acteur public, parmi d'autre, dans la mise en place des politiques publiques en faveur du tourisme et réalise les actions demandées par ses membres. De ce fait, son champ d'action ne l'autorise pas à être un acteur touristique spécialisé.

Il n'interfère notamment pas avec les actions menées par les Comités Régionaux de Tourisme, les Comités Départementaux de Tourisme et les Offices de tourisme.

Les actions menées au cas par cas par l'Établissement, visent à associer et à coordonner, dans la mesure de ses moyens, l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche proprement touristique.

## **Le tourisme de pêche en France**

Par la qualité et la variété des cours d'eau (275.000 km et plus de 300.000 ha de lacs et d'étangs), la diversité des espèces (près de 75), la pertinence de l'organisation administrative et associative (4.200 AAPPMA), la France représente **un terrain privilégié** pour la **pratique de la pêche de loisir**.

La France compte environ **quatre millions de pêcheurs** en eau douce dont plus de la moitié ont une pratique assidue. Selon différentes études, la dépense moyenne annuelle par pêcheur varierait, selon les types de pêche, de 300 à 1.000 € par an pour un chiffre d'affaire global de plus d'un milliard d'€.

Malgré ces nombreux atouts, le poids économique du tourisme de pêche est encore marginal et cette filière reste peu développée. Les pêcheurs français partent chaque année plus nombreux pratiquer à l'étranger. Alors qu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle la pêche sportive au saumon attirait les grandes fortunes d'Europe dans certaines vallées (notamment l'Allier), aujourd'hui, elle n'arrive plus à capter ces clientèles de passionnés.

Le **tourisme halieutique** représente pourtant **une véritable aubaine pour le développement des territoires**.

Face à la chute constante de ses effectifs depuis 30 ans, la pêche associative est contrainte d'évoluer. Entre **1995 et 2004** (source Conseil Supérieur de la Pêche) la **baisse des effectifs** représente 486.600 pêcheur, soit près de **30 %**. De plus en plus d'associations et de fédérations souhaitent en conséquence **s'ouvrir au tourisme de pêche**.

Parallèlement, certaines instances régionales ou départementales du tourisme, au travers de schémas de développement, s'intéressent tout particulièrement à la filière. Certaines Régions ou Département y accordent donc une importance toute particulière, et certaines initiatives pilotes commencent à porter leurs fruits. Certains proposent même aujourd'hui des « **séjours pêche** ».



## Le tourisme de pêche sur le bassin de la Loire et l'étude menée par l'EP Loire

Sur la base de ce constat national, le bassin de la Loire a un rôle moteur à jouer dans cette filière. Plusieurs structures touristiques travaillent déjà sur cette thématique dont certaines sont en pointe au niveau national (entre autres les Départements de la Nièvre, du Puy-de-Dôme ou de la Creuse). Un groupe de travail sous l'impulsion de celles-ci a été constitué par Observation, Développement et Ingénierie Touristiques France (ODIT France - ex. Agence Française d'Ingénierie Touristique) pour réfléchir à la structuration de cette filière et de donner la priorité à la connaissance de la clientèle.



Le bassin de la Loire est le reflet de la tendance nationale. A son échelle (environ 1/5<sup>ème</sup> du territoire national) les attentes en matière de développement sont aussi fortes, voire plus, que sur le reste du territoire national.

En dehors de certains sites thématiques ou de certains parcours, il est encore difficile de quantifier les retombées économiques liées à la pratique de la pêche. Plus discret que les canoës multicolores qui descendent les rivières durant l'été, le pêcheur est pourtant un touriste économiquement très intéressant. En Bourgogne, une étude réalisée en 1998 a prouvé que la durée moyenne de séjour pour les pêcheurs était de 8,7 nuits contre 1,2 pour la moyenne d'autres touristes.

L'objet du travail engagé par l'Etablissement Public Loire est de réaliser une **étude stratégique de l'offre de tourisme de pêche** sur le bassin de la Loire. Son but premier est une meilleure connaissance globale de la filière, afin de proposer des pistes de réflexions permettant de la développer et de la professionnaliser.

Cette démarche s'intègre à la démarche nationale menée par ODIT France.

L'étude s'inscrit dans une **logique de synthèse** et de mise en évidence, à l'échelle de la Loire et de ses affluents, des **actions réalisées** par les différents opérateurs et acteurs (publics, touristiques, associatifs...) au cours de ces dernières années, elle mettra en avant aussi bien les réussites que les échecs.



# Le GR3 le long de la Loire, premier sentier de randonnée pédestre de France

**Alain NEVIÈRE**

*Vice-Président du pôle ATEN  
Fédération Française de la Randonnée Pédestre*

---

## Présentation de l'intervenant et de la Fédération

*Vice Président du comité départemental de randonnée pédestre de l'Indre, Alain Nevière est depuis avril 2000 président du Comité Régional Centre et a été élu en juin 2003 administrateur au Comité Directeur de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. A ce titre, il est vice Président du pôle ATEN Aménagement – Tourisme-Environnement. Ce « pôle » que complètent au sein de la Fédération le pôle éditions et le pôle vie associative a en charge tout ce qui concerne le développement, la mise en valeur et la pérennisation du terrain sur lequel se pratique l'activité de randonnée, à savoir les itinéraires et notamment leur création, leur balisage et leur protection.*

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre qui fêtera bientôt ses 60 ans puise ses racines dans la pratique « excursionniste » qui s'est développée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec le Touring Club de France. Sous l'impulsion de M. Jean Loiseau, plusieurs associations de grands marcheurs ont créé en août 1947 le Comité National des Sentiers de Grande Randonnée (CNSGR) qui avait pour ambition de tisser sur le territoire national un réseau d'itinéraires : les fameux GR® (Grande Randonnée), ponctué d'hébergements en gîtes.

Appuyé par des partenaires publics et privés pour défendre le patrimoine des sentiers le CNSGR développe des manifestations publiques sur tout le territoire et publie des topo-guides ce qui lui vaut d'être reconnu d'utilité publique en 1971. Devenu Fédération Française de la Randonnée Pédestre en 1978 il acquiert en 1995 le statut de fédération sportive agréée par le ministre de la Jeunesse et des Sports et voit son audience progresser jusqu'à atteindre à ce jour 175. 000 licenciés et 3.000 associations sur le plan national.

Quelques autres chiffres : en 2005 la Fédération c'est 180.000 km de sentiers balisés (GR®-GRP®-PR®), 350.000 topo-guides vendus par an, 150 salariés dans les différentes structures, nationale, régionales, départementales, un budget de 8 millions d'euros, 6.000 baliseurs bénévoles...



## Question d'histoire : le GR®3 – 1<sup>er</sup> sentier de Grande Randonnée de France ?

Si aujourd'hui les créations de nouveaux itinéraires concernent surtout les boucles de promenade et randonnée et quelques GR® de Pays (souvent d'ailleurs à l'initiative des collectivités) c'est par la création des GR® que tout a commencé.

Ces grands itinéraires linéaires qui parcourent la France (et au delà des frontières tels les chemins de Compostelle) sur des centaines de km sont identifiés par un numéro. Beaucoup connaissent le mythique GR® 20 qui traverse la Corse ou le GR® 10 qui joint l'Atlantique à la Méditerranée à travers les Pyrénées, mais ce sont les initiés qui savent que le GR®1 fait le tour de l'Île de France, que le GR®2 suit le cours de la Seine et donc que le GR®3 cale son tracé sur les bords de la Loire de sa source à son embouchure.

Le GR®3 ne peut donc pas revendiquer le titre « historique » de 1<sup>er</sup> GR® de France mais par contre il fut l'un des tous premiers balisés selon le code de couleur déposé par le CNSGR, à savoir le rouge et blanc.

C'est ainsi que le 31 août 1947 était inauguré symboliquement à Orléans en présence d'autorités locales et nationales le premier secteur balisé du GR®3, les 28 km séparant Orléans de Beaugency. L'année suivante c'était au tour des tronçons Orléans-Jargeau et Nantes - St-Etienne de Montluc.

A cette époque héroïque de pionniers, à la sortie de la guerre, il fallait des « bons matériaux » pour se procurer peinture, pinceaux et outils, les bénévoles se déplaçant en vélo, les autos étant rares et l'essence rationnée. L'occasion de rendre hommage en particulier à M. Roger Gauthier, instituteur, secrétaire de mairie et correspondant de presse dans le Loiret qui fut un des initiateurs d'un projet de longue haleine dont la concrétisation a avancé de façon très irrégulière selon les départements concernés.

## Question de géographie : « le sentier de la Loire » un itinéraire prestigieux.

Le GR®3, que les anciens dénommaient « sentier de la Loire » peut se parcourir, comme tout GR®, dans les deux sens puisque le balisage est ainsi conçu mais la logique qui l'associe au fleuve incite à l'emprunter de l'amont vers l'aval.

Du Mont Gerbier de Jonc, source du fleuve à la Baule et à son embouchure dans l'océan, le GR®3 parcourt un peu plus de 1.300 km, traverse 12 Départements et 5 Régions. Des confins de l'Ardèche et de la Haute Loire, le GR®3 contourne le Mont Mézenc et rejoint le Puy en Velay. De là il parcourt les crêtes entre la vallée de la Loire et la vallée de l'Allier à travers les monts du Forez et la montagne Bourbonnaise avant d'atteindre Nevers pour une incursion en Bourgogne. Passant à proximité du Morvan il s'oriente alors vers le Val de Loire et pénètre en Région Centre un peu en amont de Briare.



Orléans, Blois, Tours sont autant d'étapes renommées pour un tracé qui dessert nombre de châteaux prestigieux : Sully, Chambord, Chaumont, Amboise, Villandry, etc...que complètent en Pays de Loire Saumur puis Angers. Sur cette portion du parcours le GR®3 s'efforce de coller au plus près des bords du fleuve conciliant intérêt pour le patrimoine monumental et attrait du patrimoine naturel (faune et flore) si spécifique à ce territoire classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Enfin, de l'Anjou au Pays Nantais le GR®3 permet de découvrir des paysages aussi variés que les coteaux viticoles, les cultures maraîchères de plein champ, les marais du Parc Régional de Brière et les marais salants de Guérande tous proches de la station balnéaire de la Baule.

### **Question d'usage : un sentier pour qui ?**

Au delà de l'aspect patrimonial que peut revêtir un itinéraire tel que le GR®3 il est évident qu'on ne le crée pas pour son propre plaisir, mais pour qu'il soit fréquenté et que ses utilisateurs soient le plus satisfaits possible de leur randonnée. Pour cela un certain nombre de conditions sont à remplir et de façon pérenne : c'est tout le challenge que doivent perpétuellement relever les bénévoles de la Fédération :

- s'assurer de la permanence de la continuité de l'itinéraire : aliénations, travaux d'aménagement foncier ou routier, urbanisation sont autant de menaces que peut éloigner le P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) si les collectivités locales sont sollicitées et réceptives.
- vérifier régulièrement la qualité et la cohérence du balisage, les fameuses marques rouges et blanches déposées à l'Institut National de la Propriété Industrielle,
- collecter et mettre à jour les informations contenues dans le descriptif, en particulier les topo-guides au fur et à mesure de leur édition ou réédition. Il n'existe pas 1 topo-guide décrivant tout l'itinéraire mais plusieurs qui ne couvrent par tronçons qu'une partie des 1.300 km, ainsi, sorti en 2003 le topo « les châteaux de la Loire à pied » qui décrit la portion Bonny sur Loire-Angers.
- d'une façon générale veiller à ce que les critères qui ont permis l'homologation nationale du GR® soient toujours respectés, par exemple la part maximum de 30% de chemins revêtus ou la bonne répartition des hébergements tout au long de l'itinéraire.

La marque GR® est une assurance de qualité qui sécurise les randonneurs, elle doit donc être méritée. En l'absence de compteurs sur les chemins il n'est pas possible de quantifier la fréquentation de l'itinéraire mais par les clubs locaux et les informations remontées des Offices du Tourisme et points d'hébergement on peut affirmer que celle-ci est en progression, en particulier dans les secteurs les plus touristiques. C'est en effet sur ces points « stratégiques » que sont mises en œuvre des initiatives complémentaires qui « dopent » la fréquentation.





C'est ainsi que, s'appuyant sur le GR®, véritable épine dorsale de l'axe ligérien, ont été créées de multiples boucles de Promenade et Randonnée. Ces itinéraires de 5 à 10 ou 15 km sont accessibles à un large public de promeneurs, souvent en famille, plus amateurs de balades, de préférences axées sur un thème (patrimoine, paysage, coutumes...), que de randonnée sportive au long cours. On retrouve ces parcours dans les topo-guides et ou sur des fiches ou cartes éditées localement. C'est une tendance très forte depuis quelques années maintenant et une nouvelle forme d'itinérance qui n'est pas sans irriter les purs et durs de la rando souvent qualifiés de « gros mollets-gros sacs » par ces promeneurs du dimanche !

### **Question de confiance : quel avenir pour le GR®3 ?**

Quelle que soit la valeur mythique de cet itinéraire, comme tout parcours de randonnée il est potentiellement menacé. Si l'inscription de l'intégralité du parcours aux P.D.I.P.R. des Départements traversés garantit le maintien de son emprise dans le domaine public avec l'assurance de mise en œuvre d'un itinéraire de substitution en cas de travaux fonciers ou routiers par exemple, ce qui est fréquent en zone urbaine ou sub-urbaine, les atteintes au GR® peuvent prendre d'autres formes.

Calé sur le cours d'une rivière il peut être ponctuellement coupé en cas d'inondation ce qui suppose de prévoir une déviation temporaire. Traversant de nombreuses zones urbanisées ou proches de grandes agglomérations (Orléans, Tours, Angers...), il peut être emprunté par des pratiquants de loisirs motorisés : 4x4, quads, motos et cyclomoteurs. En outre un tel tracé est forcément confronté à des problèmes de cohabitation avec de nombreuses formes d'usage : pêcheurs, plaisanciers, riverains... Enfin, l'ampleur du projet de Loire à vélo n'est pas sans inquiéter les randonneurs pédestres.

En effet, si il n'est pas question de contester le bien-fondé de ce projet qui a su mobiliser des moyens humains, techniques et financiers considérables, il ne faudrait pas que sa réalisation sur le terrain se fasse au détriment des randonneurs pédestres qui, depuis plus d'un demi siècle ont créé et valorisé le GR®3. Pour le seul Département du Loiret, sur les 144 km projetés de Loire à vélo, 65 km sont communs au GR®3 dont 35 passeraient d'un sol naturel à un revêtement en dur... Un tel % amènerait sans doute un déclassement automatique du GR® par les instances nationales.

Outre l'inconfort du randonneur pédestre, la cohabitation avec des cyclistes, voire des adeptes du roller friends de vitesse peut générer des conflits, voire des accidents. L'ensemble des structures fédérales, clubs, comités départementaux et régional ont donc alerté les élus et sollicité une concertation plus active pour concilier les intérêts et aspirations des différentes pratiques et encourager les échanges entre pratiquants et aménageurs.

Il y a de la place pour tous sur les bords de Loire mais selon la formule célèbre : « la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres ».



# Quelles perspectives de développement de la pratique touristique du canoë-kayak sur la Loire ?

**Annick GOMBERT**

*Vice-présidente*

*du Comité régional du Centre de canoë-kayak*

La sollicitation des espaces ruraux par les citoyens, pour une pratique non captive et le développement des sports de nature, résultantes de l'urbanisation, sont en augmentation constante. La Loire n'échappe pas à cette tendance. En Région Centre, la fréquentation touristique en canoë est d'environ 80.000 journées pratiquées par an, également très forte Pays de Loire et en Bourgogne ; le total des embarquements aussi bien sportifs que touristiques est de 87.500. A titre d'exemple le chiffre d'affaires du canoë-kayak en 2003 en Bourgogne était légèrement supérieur à 1.2 M € réalisé à 63% par des professionnels, 23% par les collectivités et 14% par les clubs. Le développement de cette activité ne pourra se faire de façon harmonieuse qu'après la prise en compte des atouts et des handicaps liés à cette activité.

## Etat des lieux : Atouts et handicaps

**Les principaux atouts de la Loire** pour le développement de la pratique touristique sont :

- La renommée, la beauté et la diversité des paysages de Loire, la richesse écologique, la richesse extraordinaire du patrimoine bâti, l'inscription « du dernier fleuve sauvage d'Europe » au patrimoine mondial de l'UNESCO pour la portion comprise entre Sully/Loire et Chalonnes/Loire,
- la diversité des types de navigation : sportive, touristique ou naturaliste, de la source à l'estuaire, de l'eau vive à l'eau calme, de la location d'une demi-journée au raid aventure d'un mois,
- L'articulation facile avec « la Loire à vélo », la randonnée pédestre mais aussi la découverte de la marine de Loire,
- La possibilité de découverte et d'appropriation d'un fleuve vivant, ni poubelle ni sanctuaire.

## Le canoë kayak a des atouts particuliers :

- la légèreté et le faible tirant d'eau des embarcations permettent la navigation à l'étiage.



- Le déplacement silencieux, sans aucune pollution, dérange très peu la faune et permet l'écotourisme. Il peut être encadré de manière conviviale par des moniteurs fédéraux qualifiés. Ils ont une formation environnementale leur permettant de faire découvrir, respecter le fleuve dans sa globalité et replacer l'homme dans ce milieu de vie.

**Les handicaps** sont liés d'une part :

- à la sécurité : écueils au fond du fleuve (ex du radier du pont Wilson à Tours), phénomènes de rappel, passes à poissons inadaptées pour les embarcations,
- au défaut de continuité de la navigation (problèmes de tous les barrages qui n'ont pas soit une rivière de contournement, soit une véritable passe à canoë)



d'autre part :

- aux insuffisances de gestion de l'activité, particulièrement par insuffisance d'aménagements touristiques structurants : accès à l'eau, haltes, bases nautiques, stades d'eau vive et de la signalétique
- à un déficit de professionnalisme de l'accueil, de la promotion touristique.
- à la rareté de produits touristiques complets alliant canoë, vélo, hébergement, restauration...

## Plan de développement



Le contexte relatif à la rivière est riche de nombreux dispositifs et intervenants.

Citons les dispositifs législatifs (loi n° 92-3, SDAGE, SAGE), le Plan Loire Grandeur Nature, Natura 2000, les contrats de rivière, le contrat de réhabilitation des berges, Plans Départementaux de Randonnée Nautique, Plans Nautiques Régionaux, le schéma directeur pour le développement de la navigation sur la Loire,

futurs Plans départementaux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.



Cette valorisation de l'eau comme ressource économique de manière à satisfaire, au sens de la loi 92-3 dite "loi sur l'eau", de la loi sur le sport modifiée en juillet 2000, les exigences du tourisme, des loisirs et des sports nautiques passe par une nécessaire gestion équilibrée.

Cette gestion vise au développement et à la structuration de l'offre des produits de randonnée nautique, en insérant cette offre dans un contexte humain et environnemental. La structuration se conçoit par la mise en adéquation :

- des demandes et besoins du public, adepte des sports et loisirs nautiques
- du potentiel d'accueil, d'encadrement et d'adaptabilité des structures associatives ou liées aux fédérations.

**Le respect et la protection du milieu de pratique s'envisagent par des actions d'information, de sensibilisation et de formation.**

#### **AMENAGEMENTS STRUCTURANTS du réseau hydrographique, des locaux :**

Ils ont pour objectif : la SECURITE des usagers, une pratique agréable et le respect de l'environnement :

1. **sécurisation** de la pratique par suppression des obstacles dans le lit du fleuve : restes d'anciens ponts, radiers du pont Wilson à Tours, ferrailles...
2. rétablissement indispensable de la **continuité** de la navigation au niveau des grands barrages par la création de rivières de contournements pour une navigation en toute sécurité et au niveau des autres barrages ou seuils : réalisation de véritables passes à canoës
3. **accès** à l'eau : aménagements d'embarcadères fixes ou de pontons accompagnés de panneaux d'informations sur les richesses du parcours, les services et réglementations,
4. haltes nautiques, bases nautiques, hébergements adaptés
5. stades d'eau vive : sur la Loire ou sur les affluents proches des villes. Très appréciés des touristes, Ils permettent de découvrir de manière ludique les activités nautiques. Par ailleurs ils jouent un rôle très important dans l'animation sociale et permettent de créer des emplois permanents qui animent ces structures été comme hiver



## VALORISATION : formation et promotion

1. **Formation** de cadres à double compétence naturaliste et kayakiste, recrutement d'agent d'accueil performants
2. **Fiches rivières**, poursuivre la conception et la réalisation des fiches permettant une journée de navigation et regroupées dans un topoguide global de la Loire (édition en français, et si possible en anglais et en allemand). Elles répondent à trois objectifs principaux :
  - Développer une activité économique : faire venir des randonneurs, retenir les touristes actifs dans le val de Loire, faire découvrir le milieu ligérien aux régionaux,
  - Développer qualitativement la pratique en terme de sécurité et de confort, d'information
  - Minimiser les effets d'une fréquentation humaine sur le milieu naturel
3. **Création d'une centrale de réservation** avec mise en réseau des structures, coordination de l'offre et promotion : information presse, affiches, promotion avec les Comités Régionaux de Tourisme, vers l'étranger avec Maison de la France, sites internet ...

## Conclusion

La fréquentation de la Loire en canoë existe d'ores et déjà. Ces balades en canoë pourraient être intégrées, proposées en complément de la Loire à vélo pour répondre à une demande de produits mixtes. En constante augmentation, la demande de tourisme nautique et de nature permet d'envisager une grande marge de progression. Celle-ci doit être accompagnée pour que la richesse du réseau hydrographique du bassin de la Loire, soit mise en valeur dans le respect des équilibres naturels et des autres usages.





# ORGANISATION DU COLLOQUE

---

Ce colloque a été organisé par l'Etablissement Public Loire, grâce au concours financier et technique :

- de la Commission Européenne / Programme Interreg IIIb,
- de l'Etat,
- de l'Agence de l'eau Loire Bretagne,
- du Bureau de Recherches Géologiques et Minières,
- de la ville d'Orléans.
  
- de la mission interrégionale Val de Loire patrimoine mondial,
- de l'Agence d'urbanisme d'Orléans,
- du Conservatoire Régional des Rives de la Loire et de ses affluents

L'organisation matérielle en a été effectuée avec l'appui de la ville d'ORLEANS, d'ORLEANS Congrès et d'ORLEANS Conférences.

Un remerciement tout particulier aux très nombreux intervenants, animateurs, rapporteurs et exposants, ainsi qu'aux personnes ayant participé aux diverses réunions préalables à la mise au point de cette manifestation et notamment : Philippe AUCLERC, Catherine BERNARD, Willem DE BRUYN, Nicolas-Gérard CAMPHUIS, Maryse DUMOULIN, Yves DUPONT, Benoît GAYET, Patrice LAURENT, Nicole LE NEVEZ, Myriam LAIDET, Stéphane MERCERON, Carole OLLIER et Thierry POINTET.

Les relations presse de la manifestation ont été réalisées par SPR Consultant ([www.sprconsultant.com](http://www.sprconsultant.com)) ; l'ensemble des traductions a été réalisé par l'agence DYNACOM ([www.dynacom.fr](http://www.dynacom.fr)) ; les supports de communication et visuels ont été créés par l'agence The Box ([www.thebox.fr](http://www.thebox.fr)).

La préparation et la coordination générale de la manifestation a été assurée par la direction de l'Etablissement Public Loire : Nathalie ALARÇON, Sylvie ASSELIN, Mélanie LAFON, Pierre PHILIPPE et Régis THEPOT.

